

Mars 2024

Laurent PACTH
Valérie FELTGEN
Frédéric DURAND

Observatoire social de la commune de Schiffflange

Rapport n°2 :

Viellissement – Personnes âgées

Observatoire social de la commune de Schiffflange

2024

Rapport n°2

3

Vieillessement – Personnes âgées

Avant-propos

Au regard des mutations auxquelles la commune de Schifflange a été confrontée en ce début de 21^{ème} siècle, le collège échevinal a mandaté en 2022 le *Luxembourg Institute of Socio-economic Research* (LISER) pour mettre en place un Observatoire social.

Cet observatoire recouvre différentes fonctions :

- **une fonction de veille sociale/territoriale**, par le suivi et l'analyse des dynamiques démographiques et socioéconomiques et à partir d'un listing d'indicateurs régulièrement actualisés à une échelle infra-communale ;
- **une fonction d'interconnaissance et de décroisement**, en facilitant les échanges entre les services en charge de collecter, produire ou valoriser les données, pour contribuer au final à faire émerger une vision globale et renforcer la cohérence des réflexions et politiques locales ;
- **une fonction d'aide à la décision**, pour répondre à des besoins toujours plus diversifiés tout en concourant à renforcer l'attractivité de la commune.

Cet observatoire n'est donc pas une fin en soi, mais bien un outil dynamique au service de l'action publique locale, adaptable en fonction de besoins, d'enjeux ou de priorités politiques par définition évolutifs.

En avril 2023, le premier rapport de l'Observatoire, livrant une photographie générale de la commune sous l'angle sociodémographique et socioéconomique, a été finalisé et présenté.

Pour la période 2023-2024, le collège échevinal a exprimé le souhait d'approfondir la question des Seniors dans le cadre d'une focale thématique : celle-ci fait l'objet du présent rapport.

Sommaire

Avant-propos.....	5
Sommaire.....	6
Table des abréviations.....	9
Introduction.....	11
Esprit de la démarche et méthode.....	13
I. Quelques principes généraux ayant guidé nos travaux.....	13
II. Méthode et investigations.....	14
III. Présentation générale du rapport.....	16
1. Le vieillissement et le grand âge : de qui, de quoi parle-t-on ?.....	17
2. Le vieillissement et le grand âge : caractérisation et grandes tendances démographiques.....	23
2.1. La démographie du Grand-Duché de Luxembourg : des tendances ambivalentes adossées à un vieillissement inéluctable.....	24
2.1.1. Un vieillissement mécaniquement contenu par la croissance démographique et le phénomène migratoire.....	24
2.1.2. Un vieillissement émergent qui devrait s'amplifier.....	25
2.2. Une démographie schifflangeoise faisant largement écho aux tendances nationales.....	29
2.2.1. Âge moyen de la population.....	30
2.2.2. Nombre et part des seniors.....	30
2.2.3. Durée moyenne de résidence.....	31
2.2.4. Âge moyen de décès.....	33
2.2.5. Répartition par genre.....	34
2.2.6. Statut civil.....	35
2.2.7. Ménages et personnes vivant seules.....	36
2.2.8. Répartition par nationalité.....	39
2.3. Une caractérisation du vieillissement et des tendances démographiques nuancées à l'échelle des quartiers.....	42
2.3.1. Vue générale : âge moyen, indices de vieillissement et de dépendance, nombre et part des seniors.....	43
2.3.2. Durée moyenne de résidence.....	50
2.3.3. Focale sur les 75 ans et plus : répartition spatiale et personnes vivant seules.....	51
2.3.4. Répartition par genre.....	53
2.3.5. Répartition par nationalité.....	55
3. Les seniors schifflangeois : portrait social.....	59
3.1. Activité et emploi.....	60

3.1.1.	Seniors en emploi	60
3.1.2.	Répartition des emplois des résidents par secteurs d'activité	65
3.1.3.	Bénéficiaires de l'indemnité de chômage	67
3.2.	Regards sur les revenus et prestations sociales	70
3.2.1.	Cadre général : niveaux et inégalités de revenus des seniors	71
3.2.2.	Typologie des personnes de 50 ans et plus bénéficiaires de la protection sociale	77
3.2.2.1.	Caractérisation des prestations sociales	79
3.2.2.2.	Des niveaux de revenus différenciés selon les types de statut	88
3.2.3.	Niveaux et disparités de revenus des seniors selon le genre et/ou la nationalité ..	89
3.2.4.	Niveaux et disparités de revenus et prestations sociales des seniors selon les quartiers	94
4.	Bien vieillir à Schiffflange : approche globale et focale sur quelques enjeux locaux	113
4.1.	Une politique nationale « Personnes âgées » multidimensionnelle, articulée autour de quelques piliers structurants.....	114
4.1.1.	Le « vieillissement actif », maillon central de la politique gouvernementale.....	115
4.1.2.	L'hébergement dédié aux personnes âgées.....	117
4.1.3.	La politique de maintien, d'aides et de soins à domicile	119
4.1.4.	Le volet « écoute, information, conseil et orientation »	119
4.1.5.	Le volet « communes amies des seniors » porté par le MFSVA.....	120
4.2.	Un contexte communal influent.....	121
4.2.1.	Un profil communal singulier à prendre en compte.....	121
4.2.2.	Le « Bien Vieillir à Schiffflange » : des contours encore incertains... pour un projet communal appelé à s'affirmer.....	122
4.3.	Panorama des offres locales et regards thématiques.....	125
4.3.1.	Vivre à domicile et bénéficier d'une assistance au quotidien	127
4.3.1.1.	L'adaptation physique des logements	127
4.3.1.2.	L'assistance à domicile : aide, soins et services de proximité.....	128
4.3.1.3.	L'offre psycho-gériatrique.....	134
4.3.2.	S'installer dans un hébergement permanent « seniors »	137
4.3.2.1.	L'offre de logements abordables pour seniors	137
4.3.2.2.	Les structures d'hébergement pour personnes âgées	139
4.3.3.	Faire valoir ses droits et accéder aux services essentiels	145
4.3.3.1.	Les prestations de l'Office Social	145
4.3.3.2.	L'inclusion numérique	146

4.3.4. « Bien vieillir »	148
4.3.4.1. L'offre communale de vieillissement « actif »	148
4.3.4.2. La mobilité et les parcours dans la ville	150
4.4. Synthèse et conclusion : grands défis et pistes de réflexion	152
4.4.1. Quelques grands défis à relever.....	152
4.4.2. Quelques chantiers de travail et questionnements ciblés	153
Table des figures.....	156
Table des tableaux	158
Listing des entretiens réalisés	161

Table des abréviations

ADEM	Agence pour le développement de l'emploi
CIGL	Centre d'initiative et de gestion local
CIPA	Centre intégré pour personnes âgées
CPG	Centre psycho-gériatrique
FNS	Fonds National de Solidarité
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MFSVA	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
MIFA	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
REVIS	Revenu d'inclusion sociale
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RPGH	Revenu pour personnes gravement handicapées
STATEC	Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg
UE	Union européenne

Introduction

Le vieillissement de nos sociétés, indissociable des tendances fortes que sont la baisse de la natalité et l'allongement de la durée de vie, figure parmi les **grandes affaires de notre temps**.

Cette tendance de fond n'est pas neutre. **Elle nous conduit en premier lieu à questionner certains des grands équilibres que nous tenons pour acquis**, dont au premier rang les mécanismes de solidarité intergénérationnelle et de protection sociale : pensions de retraite, dont le financement interroge à long terme, compte tenu de la dégradation du rapport entre la population active et les retraités ; couverture santé et prise en charge du maintien à domicile et de la dépendance pour lesquelles les dépenses vont s'accroître, etc.

Cette société « vieillissante » s'accompagne de parcours familiaux et/ou conjugaux moins linéaires et plus diversifiés qu'autrefois. Il en va ainsi par exemple des séparations ou remises en couple à des âges avancés, faisant émerger des questions nouvelles sur les conditions de vie des personnes âgées et le renouvellement des formes de soutien familial et de solidarité. C'est donc aussi **notre organisation sociale que ce vieillissement interpelle, renvoyant sans doute à de nécessaires adaptations**, comme en atteste par exemple la reconnaissance émergente mais encore limitée de l'aide informelle dispensée par l'entourage et du statut d'aidant.

L'augmentation du nombre de personnes âgées est inéluctable ; elle demande **d'être anticipée et traitée globalement**. La promotion et l'accompagnement du vieillissement actif, le développement de structures d'accueil adaptées aux situations individuelles et conçues comme de véritables lieux de vies, la rénovation du parc de logements anciens (grandes maisons individuelles, « mur » des étages, etc.), l'adaptation des espaces publics ou des offres de mobilité sont autant de grands chantiers à explorer.

Il faut **garder à l'esprit que le profil des personnes âgées devrait fortement évoluer dans les années** à venir et qu'il faudra s'y adapter ; le nombre de non Luxembourgeois ou non luxembourgophones devraient ainsi par exemple fortement augmenter.

Aux côtés de la division Seniors du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA) et des autres ministères compétents, les **communes ont certainement une partition importante à jouer**, dans un domaine où le contexte local, la connaissance des publics et de leurs besoins ainsi que les réponses de (grande) proximité sont déterminants. Et c'est avant tout à l'échelle locale que les grands principes de la politique « Personnes âgées » sont censés prendre forme et s'organiser (maintien à domicile et de l'autonomie ; vieillissement actif ; intégration sociale et mixité générationnelle ; accès aux droits et à la santé ; etc.).

Pour autant, en dehors de quelques communes pionnières et d'offres « courantes », la question du vieillissement ne semble pas jusqu'à présent avoir été pleinement portée localement. Les communes n'ont-elles pas pleinement pris conscience du vieillissement à l'œuvre ? Ont-elles été découragées par la complexité du sujet, en l'absence d'exemples « inspirants » ou de ressources sur lesquelles s'appuyer ? N'y ont-elles simplement pas vu leur intérêt immédiat ?

Quoiqu'il en soit, il s'agit donc au fond d'un **sujet encore relativement nouveau, dont les communes doivent véritablement s'emparer**, avec une ambition, des contenus et des moyens renouvelés.

Il se trouve que la commune de Schiffange peut s'appuyer sur un réseau d'acteurs qualifiés, reconnus au-delà même des limites communales, en l'absence toutefois à ce jour de projet « Bien Vieillir » véritablement structuré et porté par la Commune.

Pour mémoire, le rapport annuel de l'Observatoire social ne prétend pas intégrer l'ensemble des questions en lien à la thématique traitée. Il n'est ni un diagnostic complet, ni une feuille de route stratégique, ni un plan d'actions. L'ambition est plutôt de dresser un tableau général de la question, en faisant état de quelques tendances, enjeux et pistes de réflexion... tout en reconsidérant la perception que nous avons de la vieillesse, dans sa complexité et ses nuances.

Les élus et les services de Schiffange disposent à travers ce rapport d'une base de travail qui faisait défaut jusqu'à présent et qui pourra être mise à profit pour poursuivre la réflexion et aller plus loin s'ils le souhaitent.

Esprit de la démarche et méthode

I. Quelques principes généraux ayant guidé nos travaux

En accord avec la Commune de Schifflange, les enseignements des travaux menés dans le cadre du premier rapport de l'Observatoire social¹ couplés aux spécificités de la thématique « Vieillesse – Personnes âgées » nous ont conduit à nous appuyer sur les quelques principes présentés ci-dessous.

Le premier principe concerne le périmètre territorial d'étude. **Si l'échelle de référence est bien communale**, a fortiori au vu des enjeux de cohésion et de proximité que soulève la question des seniors, l'objectif a également été d'élargir le regard, en considérant :

- **le contexte national**, par définition influent : tendances sociodémographiques actuelles et prospectives ; politiques gouvernementales relatives au vieillissement ; interrogations et réflexions relatives à la notion vieillissement ; etc. ;
- **d'autres échelles territoriales** – infra-communales ou supra-communales –, pour apprécier les tendances et caractériser les enjeux.

Le deuxième principe a porté sur **l'intérêt de mieux caractériser la catégorie générique des seniors**, qui recouvre en pratique une grande diversité d'expériences individuelles dont il faut possiblement tenir compte dans les réponses à apporter. Cette question centrale est donc un des « fils rouges » du rapport (« état de l'art » de la question, réflexion sur les classes d'âges faisant sens pour chaque indicateur produit, approches qualitatives pour comprendre et incarner autant que possible les situations individuelles, etc.).

Il est enfin apparu que l'approfondissement de la connaissance des seniors et de leurs conditions de vie, mais aussi la perspective d'un projet communal autour du « Bien vieillir », impliquaient **d'aborder la problématique aussi largement que possible** (sans se limiter par exemple au seul champ médico-social). C'est ainsi par exemple que nous avons porté notre attention sur le concept de vieillissement actif et qu'il nous a semblé important de **combinaison une double approche, quantitative** – focalisée sur les tendances démographiques et socioéconomiques à l'œuvre – **et qualitative**.

Ces quelques principes ont orienté notre méthodologie et les investigations menées (voir paragraphe suivant).

¹ Observatoire social de la commune de Schifflange, Rapport n°1, LISER, mars 2023.

II. Méthode et investigations

Le premier rapport de l'Observatoire social² a été valorisé comme un document de référence. Nous nous sommes notamment appuyés sur celui-ci pour questionner les indicateurs à produire, les mettre en perspective ou les comparer, tout en spatialisant les analyses selon la même approche (les 11 quartiers définis dans le rapport n°1 ont été repris tels quels).

Pour autant, ce rapport n°2 n'est pas une simple réplique « thématisée » du rapport n°1. Non seulement les données en lien avec la thématique ont été actualisées, mais de nombreux nouveaux indicateurs ont également été produits. Pour coller autant que possible à la thématique du vieillissement et en écho à l'approche qualitative, la structuration de ce rapport n°2 est par ailleurs moins linéaire et plus problématisé.

Les données qualitatives et quantitatives collectées durant cette deuxième année ont permis de produire deux types d'analyses distinctes, mais complémentaires pour appréhender le sujet du 'vieillissement'. Les informations synthétisées ci-dessous présentent brièvement les deux démarches suivies.

a. Les analyses statistiques

Nous nous limitons ici à présenter quelques éléments de cadrage portant sur la collecte de données et l'analyse statistique. En complément, dans le corps du rapport, des encadrés précisent pour chaque thématique et/ou indicateur les méthodes employées, les questions soulevées ainsi que les limites, difficultés et/ou points de vigilance rencontrés.

Le présent rapport a mobilisé des données quantitatives provenant de diverses sources. Nous souhaitons remercier vivement les structures et services mobilisés pour leur disponibilité et la mise à disposition des données utiles à ce travail.

- Les services communaux ont mis à disposition les données issues du registre communal de la population, extraites en juillet 2023. Ces données ont alimenté les paragraphes 2.2. et 2.3. relatifs à la démographie schiffflangeoise.
- L'inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) a mis à disposition des informations sur le profil social des résidents schiffflangeois (revenus, allocations, etc.) extraites au 1^{er} janvier 2023. Ces informations sont valorisées dans le chapitre 3 du rapport (« Portrait social »).
- Les données agrégées issues du recensement général de population de 2021 (Statec) ont également été exploitées, en vue notamment d'alimenter le paragraphe 2.1. relatif aux tendances démographiques à l'échelle nationale.

² Observatoire social de la commune de Schiffflange, Rapport n°1, LISER, mars 2023.

- D'autres institutions ou structures, sollicitées dans le cadre de l'approche qualitative (voir ci-après), ont fournis quelques éléments chiffrés (ex. : rapport d'activités), le plus souvent sur des points précis liés à leurs interventions.

Il faut souligner que des décalages entre les chiffres en provenance de ces différentes sources de données peuvent être observés (ex. : les données de l'IGSS ne prennent en compte que les personnes qui bénéficient d'une assurance sociale au Grand-Duché de Luxembourg, soit 11 075 habitants au 1^{er} janvier 2023, ce qui n'est pas le cas du registre de la population, qui comptait en juillet 2023 11 416 habitants).

b. L'approche qualitative

L'approche qualitative a permis d'éclairer et compléter les analyses statistiques, à travers la caractérisation dynamique des tendances sociodémographiques à l'œuvre, le recueil d'éléments de contexte, repérage des acteurs qualifiés et des offres communales, la pré-identification de certains besoins et enjeux, etc.

Cette approche qualitative, présente tout au long du rapport, est principalement valorisée au chapitre 4, qui se focalise sur les enjeux locaux du vieillissement.

Pour recueillir cette matière, 11 entretiens bilatéraux ont été réalisés, respectivement auprès du collège échevinal de Schifflange, de la division des personnes âgées du MFSVA, de l'Office social de la commune, de la Commission Seniors, du Centre d'initiative et de gestion local, du Centre Seniors/de la Maison des Générations, du Club Haus Beim Kiosk, de la Maison de Soins Am Schmëttbësch, du Foyer de jour Beim Buer, de Help Croix-Rouge Schifflange.

Une présentation plus détaillée des entretiens réalisés est présentée en fin de rapport.

Nous souhaitons remercier vivement ces structures pour leur implication, leurs précieux éclairages et la mise à disposition des données utiles à ce travail.

Le présent rapport a été réalisé dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Pour garantir le respect des règles, une analyse d'impact a été réalisée en amont de la collecte des données. Elle sert à prévenir des risques éventuels concernant la collecte et le traitement des données et à trouver des solutions pour éviter toute identification des individus.

Les données fournies au LISER l'ont été de manière anonyme et non identifiable. De même, les résultats sont représentés de manière agrégée à des échelles spatiales de niveaux différents en fonction de la sensibilité et de la disponibilité des indicateurs (soit à l'échelle communale, soit à l'échelle des quartiers).

III. Présentation générale du rapport

Le présent rapport a pour objet de traiter la question du vieillissement à Schiffflange sous différents angles, sans prétention d'exhaustivité.

La structure du rapport a été conçue pour s'adapter autant que possible au sujet traité et organiser le propos de façon dynamique, dans l'idée de soulever quelques « bonnes » questions et susciter le débat.

Nous avons veillé à ce que le lecteur s'y retrouve, en optant pour un format aussi illustré et lisible que possible. Lorsque cela paraissait utile, des encarts d'accompagnement à la lecture de certains tableaux ou graphiques ont été formalisés (encadrés en pointillés). En complément, des encarts synthétiques ont été rédigés, pour porter la focale sur une structure, un dispositif ou expliciter une notion (encadrés sur fond bleu).

Le premier chapitre a pour objet d'essayer de **mieux caractériser le vieillissement et le grand âge**, en insistant sur la complexité de ces notions, la diversité d'expériences individuelles qui s'y rattachent et leur caractère évolutif. Pour illustrer ces propos, un schéma illustratif des principales prestations « seniors », par public-cible, y est intégré.

16

Le deuxième chapitre rend compte de la **réalité actuelle du vieillissement**, en passant en revue les tendances démographiques à l'œuvre, de l'échelle nationale aux quartiers de Schiffflange.

Le troisième chapitre dresse un **portrait social des personnes âgées** au sein de la commune, en s'appuyant sur les données de l'IGSS.

Le quatrième chapitre se propose de dessiner un tableau du « **Bien Vieillir à Schiffflange** » selon une approche thématique et sélective, en y incorporant des éléments de contexte, relatifs notamment aux offres existantes. Ce chapitre se conclut par une synthèse de quelques grands défis à relever et pistes de réflexion.

1. Le vieillissement et le grand âge : de qui, de quoi parle-t-on ?

La caractérisation du vieillissement et/ou du grand âge **répond principalement à deux critères : l'âge et l'autonomie.**

Faute de base légale ou normative incontestable, on peut distinguer schématiquement :

- **les 60-74 ans**, généralement mobiles, en bonne santé et pour certains encore actifs professionnellement ;
- **les plus de 75 ans autonomes**, malgré des premiers signes de vieillissement ;
- **les plus 75 ans confrontés à des troubles fonctionnels générant une dépendance partielle ou totale.** Cet état justifie le recours à une assistance matérielle ou personnelle : adaptation du logement ; aide et soins à domicile ; placement en établissement spécialisé ; etc.

Cette catégorisation présente toutefois des limites importantes, et ne permet pas d'aborder le sujet dans toute sa complexité.

Le « vieillissement » et le « grand âge » sont des **notions objectivement évolutives dans le temps du fait de l'allongement de l'espérance de vie** (en bonne santé) : schématiquement, un « jeune » d'aujourd'hui est un « ancien » d'hier.

Dans ce domaine, il faut également tenir compte de la **part importante de subjectivité**, la perception de soi ne correspondant généralement pas avec le regard social porté sur le « poids des ans » (marketing, marché de l'emploi, etc.). Dans un autre registre, on dira d'une personne âgée qu'elle est « jeune dans sa tête » si elle paraît dynamique, curieuse et intégrée. Inversement, une personne « jeune » sera péjorativement jugée comme un « vieux garçon » ou une « vieille fille », du fait d'un mode de vie perçu comme incohérent avec son âge.

Le vieillissement et le grand âge s'inscrivent par ailleurs dans **des situations sociales et des expériences individuelles très hétérogènes.** Un tel « prendra un coup de vieux » et risquera de « faire plus que son âge » sous l'effet de la précarité, d'addictions, de l'isolement, d'un accident de la vie soudain, de difficultés à consulter un médecin, etc. A contrario, une personne âgée aura d'autant plus de chances de bien se porter que sa résidence est confortable et adaptée, que sa pratique du sport est régulière, qu'elle se rend régulièrement à des spectacles ou des musées, que son accès aux soins est sécurisée, que ses interactions sociales sont fortes, etc.

Enfin, ces caractérisations de vieillissement de grand âge **n'auront pas le même sens et la même portée en fonction des usages ou activités concernés.**

C'est ainsi par exemple que dès 30-35 ans – voire plus tôt dans certaines disciplines – des sportifs font figure d'« anciens » ou de « vétérans ».

A 45-50 ans, les personnes sont catégorisées comme « senior » sur le marché de l'emploi : on loue leur expérience ou leur aptitude à transmettre des savoirs, en même temps qu'on déplore les coûts élevés qu'elles représentent et les défauts quasi « naturels » liés à leur âge (manque de motivation ; difficultés à être managés, etc.)³.

A l'âge « pivot » de 60 ans, on peut prétendre à certaines prestations majeures telles que la pension de vieillesse anticipée ou la tarification sociale.

L'âge de la retraite est fixé à 65 ans : il s'agit d'un seuil-référence pour nombre de dispositifs ou d'institutions (ex. : pension de vieillesse).

Enfin, l'âge de 80 ans est identifié par l'assurance maladie ou les démographes comme particulièrement sensible au plan de la santé et des dépenses correspondantes.

Pour illustrer ces propos, les figures 1 et 2 se proposent de schématiser une sélection de prestations par publics cibles, sur des critères d'âge et de dépendance.

Figures 1 et 2 : éléments de cadrage

Le premier schéma se focalise sur quelques aides financières dont l'octroi est conditionné à un âge plancher précisément fixé, que nous avons donc retranscrit.

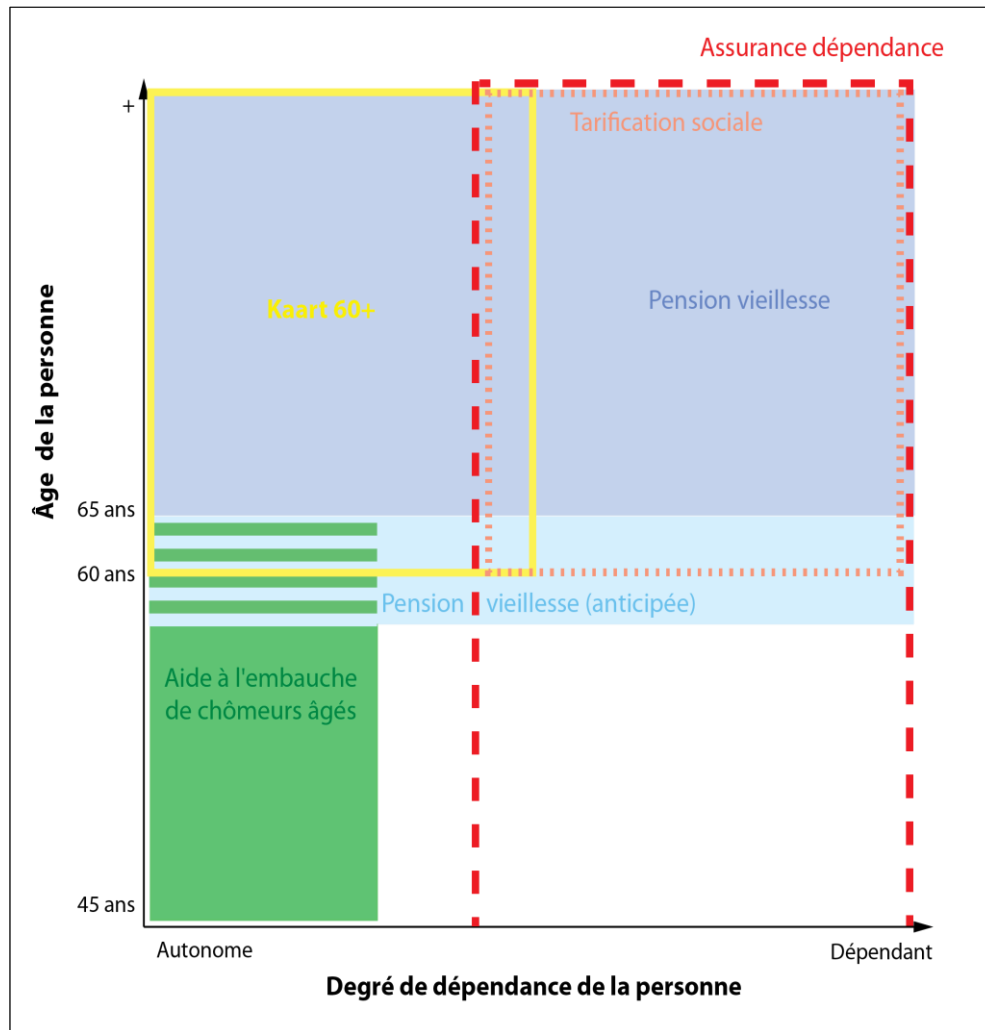
Le deuxième schéma porte sur quelques services et structures d'accueil de différentes natures – de l'accompagnement du « vieillissement actif » à la prise en charge de la dépendance lourde –, pour lesquels l'âge d'admission n'est pas fixé réglementairement (certaines offres étant au mieux simplement « encadrées »). C'est donc ici l'âge « cœur de cible » ou la tranche d'âge courante d'admission/fréquentation propre à chacune de ces structures que nous avons essayé de cerner et représenter.

De même, en ce qui concerne le degré d'autonomie/de dépendance, nous nous sommes appuyés sur la réglementation lorsque cela était possible. A défaut, nous avons tenté de nous rapprocher au plus près des pratiques à l'œuvre, avec forcément une part d'interprétation... pouvant prêter à discussion.

Enfin, certains dispositifs historiques n'ont pas été intégrés dans ces schémas du fait de leur obsolescence (ex. : Seniorekaart, ciblée sur les 60 ans et plus, avant la mise en place de la gratuité pour tous des transports publics).

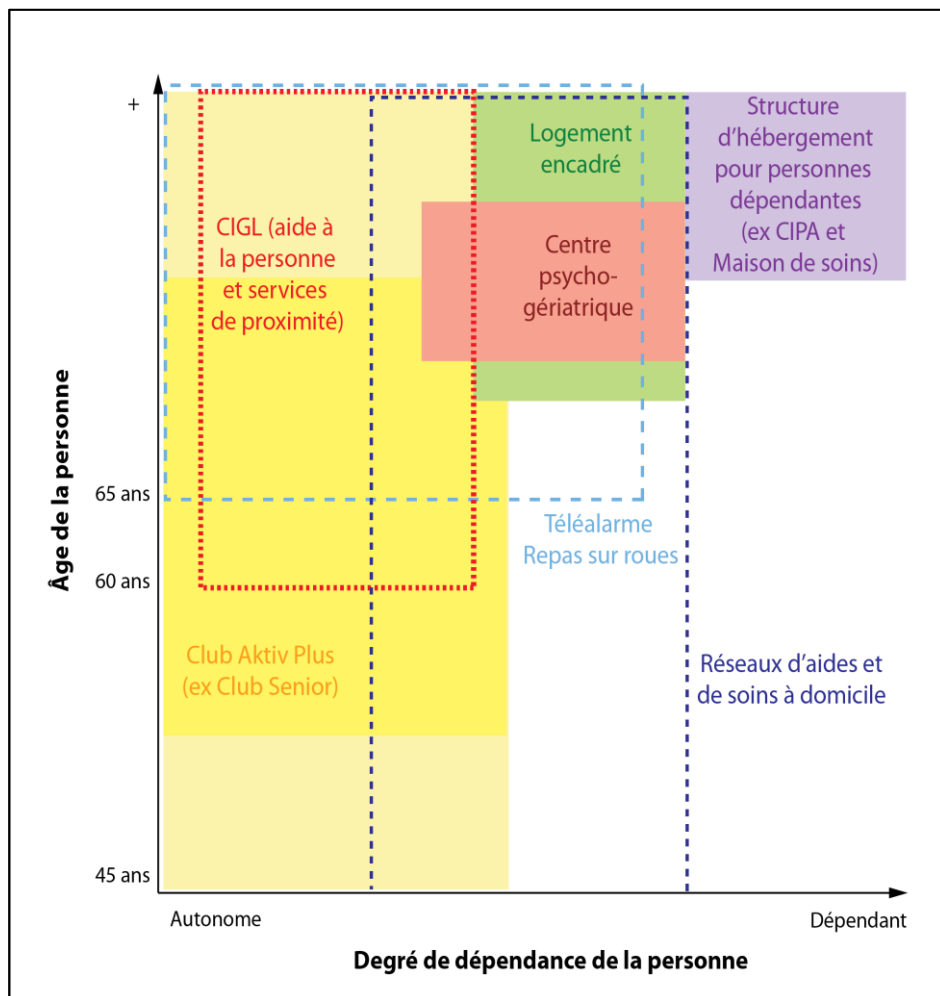
³ La problématique des seniors sur le marché de l'emploi luxembourgeois est importante, ne serait-ce qu'au vu du faible taux de 55-64 ans en emploi (46% en 2022). Bien que ce taux soit en augmentation depuis 2005 (+ 15%), le Luxembourg occupe la dernière place au sein de l'Union européenne (62% de 55-64 ans en emploi en 2022 – source : Statec, *Regards n°10*, 09/2023).

Figure 1 : Schéma illustratif de quelques aides ciblées sur les seniors



- **L'aide à l'embauche des chômeurs âgés** peut être octroyée à un employeur privé en appui au recrutement d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans accomplis, sous la forme d'un allègement des cotisations sociales. Cette aide n'est pas due si le salarié touche une pension de vieillesse (anticipée).
- **La Kaart 60+** promue par le réseau "GERO – Kompetenzzentrum fir den Alter", permet aux personnes de 60 ans et plus de profiter de divers avantages et réductions (shopping, spectacles, etc.), suggérant a priori un certain degré d'autonomie.
- L'âge légal de la **pension vieillesse**, fixé à 65 ans, peut être anticipé sous certaines conditions. Cette **pension de vieillesse anticipée** peut être accordée au plus tôt à 57 ans, à la condition de disposer d'un stage d'assurance de 40 années de période d'assurance obligatoire.
- **L'assurance dépendance** vise à couvrir tout ou une partie des frais générés par des besoins importants et réguliers d'assistance. Toute personne affiliée à l'assurance maladie y a droit, sans restriction d'âge. En pratique toutefois, la grande majorité des attributaires sont des seniors, la dépendance et le vieillissement étant de fait souvent liés.
- **La tarification sociale** concourt à financer les frais liés aux prestations d'aides et de soins, au bénéfice notamment des personnes dépendantes non éligibles à l'assurance-dépendance. Contrairement à cette dernière, l'âge légal pour pouvoir y prétendre est fixé à 60 ans.

Figure 2 : Schéma illustratif de quelques services ou structures dédiés aux seniors



- Les **Clubs Aktiv Plus**, dédiés à la promotion et à l'accompagnement du vieillissement actif, sont en théorie ouvert à tous, sans restriction d'âge (correspondant au jaune clair). En pratique, ils accueillent prioritairement tournés les 50-70 ans, sous condition de (pleine) validité (correspondant au jaune foncé).
- Les **services Téléalarme / Repas sur roues** sont des prestations seniors largement inscrites dans l'objectif de maintien à domicile, suggérant donc une certaine autonomie. L'âge d'éligibilité n'étant le plus souvent pas fixé, le seuil de 65 ans proposé ici s'appuie davantage sur une référence communément admise pour ce type de prestations.
- Le soutien à domicile est également représenté par :
 - les **réseaux d'aides et de soins à domicile**, intervenant sans restriction d'âge en lien en particulier aux prestations prises en charge par l'assurance dépendance ou l'assurance maladie ;
 - les **Centres d'initiative et de gestion local (CIGL)**, structures de l'économie sociale et solidaire dont les interventions « aide à la personne et services de proximité » sont prioritairement tournées vers les 60 ans et plus, généralement encore largement autonomes (ainsi que vers les personnes handicapées, dépendantes, ou convalescentes sans restriction d'âge, ces cas n'étant toutefois pas figurés ici).
- Les **logements encadrés et les centres psycho-gériatriques (CPG)** sont deux options distinctes (hébergement dans un établissement assurant une permanence légère d'assistance et de soins pour les logements encadrés ; situation de maintien à domicile en ce qui concerne les CPG) mais dont les publics se chevauchent en partie : degré d'autonomie intermédiaire et âge moyen de fréquentation moins avancé que les structures d'hébergement pour personnes dépendantes.
- Les **structures d'hébergement pour personnes dépendantes** accueillent des personnes confrontées à des dépendances physiques ou mentales importantes, voire très lourdes. En pratique, l'âge moyen d'entrée dans ce type d'établissement est relativement tardif (autour de 83 ans).

Les mots employés pour définir le « grand âge » peuvent engendrer des confusions et des représentations cloisonnées, dans lesquelles on peut entrevoir des intentions inclusives... autant qu'une forme de déni. Les « vieux » d'autrefois sont bannis de notre vocabulaire au profit d'expressions perçues comme plus neutres, allant du « troisième / quatrième âge », en passant par les « anciens », les « aînés » voire les « retraités », jusqu'aux « seniors » actuels... eux-mêmes aujourd'hui remis en cause.

La nouvelle loi « portant sur la qualité des services pour personnes âgées » adoptée le 20 juillet 2023 rappelle à quel point la caractérisation du vieillissement et du grand âge est changeante, comme l'illustrent par exemple l'évolution des Clubs Seniors en « Club Aktiv Plus » ou la suppression du seuil de 65 ans pour l'admission en structures d'hébergement pour personnes âgées (ex. CIPA et maisons de soins).

Dans tous les cas, ces dénominations ou catégorisations évolutives sont impuissantes à retranscrire la **diversité d'expériences intimes, de trajectoires personnelles, de réalités psychosociales** (éducation, niveau de revenus, composition du ménage, degré d'autonomie, ancrage au tissu social, etc.) impactant non seulement la manière d'appréhender et de vivre la vieillesse, mais aussi plus concrètement les aspirations et les besoins individuels.

Cela renvoie à différents enjeux, se rapportant en particulier à :

- l'exigence de faire évoluer l'image du vieillissement pour en restituer la complexité et les singularités propres à chaque situation ;
- l'autodétermination des individus, où comment leur laisser le choix quant à la façon dont ils souhaitent vieillir, en ouvrant autant que possible le champ des opportunités ;
- la diversification des réponses à apporter en termes de politiques publiques – nationales ou locales –, en collant au plus près aux réalités vécues.

2. Le vieillissement et le grand âge : caractérisation et grandes tendances démographiques

Le chapitre 2 se donne pour objectif de **caractériser les tendances démographiques et la réalité du vieillissement, aux échelles nationale, communale et des quartiers** – ces échelles se répondant ou s'interpellant.

Plusieurs familles d'indicateurs ont été exploitées, en lien avec :

- l'âge de la population, intégrant certains indicateurs « secondaires » (ex. : rapport de dépendance ou indice de vieillissement) ;
- les flux migratoires, pour mieux comprendre la spécificité des dynamiques et enjeux du vieillissement au Luxembourg ;
- le genre, un déséquilibre existant entre les femmes et les hommes en termes d'espérance de vie et de représentation au sein des classes d'âges avancées ;
- la nationalité, la surreprésentation actuelle des personnes Luxembourgeoises à partir de 55 ans étant appelée à se tasser progressivement, suggérant des adaptations en ce qui concerne les politiques des offres « seniors » ;
- le statut civil ;
- la composition des ménages, de manière notamment à quantifier les personnes vivant seules et apprécier le risque d'isolement des personnes âgées.

Lorsque cela paraissait pertinent, **certaines tendances prospectives nationales**, émanant du MFSVA ou du Statec, ont été reprises.

Ces indicateurs sont pour la plupart illustrés, sous la forme de tableaux, de graphiques ou de cartes.

2.1. La démographie du Grand-Duché de Luxembourg : des tendances ambivalentes adossées à un vieillissement inéluctable

2.1.1. Un vieillissement mécaniquement contenu par la croissance démographique et le phénomène migratoire

Le vieillissement de la population s'inscrit dans une tendance mondiale⁴, plus ou moins prononcée selon les continents ou pays.

Ce vieillissement est influencé par deux phénomènes qui peuvent s'additionner : **l'allongement de la durée de vie**, intégrant l'avancée en âge des « papys-boomers », et la **baisse de la natalité**, impactant les effectifs de jeunes.

Au 1^{er} janvier 2023, **21,1% de la population de l'Union européenne (UE) avait plus de 65 ans** (source : Eurostat), soit une hausse d'environ 3% en dix ans.

Si cette tendance de fond devrait s'intensifier à l'avenir⁵, elle ne touche pas aujourd'hui tous les pays de la même manière.

24

La représentation des 65 ans et plus apparaît ainsi hors-norme en Italie ou au Portugal, où elle s'établit à près du quart de la population totale. Elle avoisine la moyenne européenne, en Allemagne (22,2% de personnes âgées de 65 ans et plus), en France (21,0%), ou en Belgique (19,5%). De tous les Etats de l'UE, le Luxembourg présente la part la plus faible des personnes âgées de 65 ans et plus (14,8% au 1^{er} janvier 2023 d'après les chiffres du Statec).

Des différences importantes peuvent être également observées en termes de dynamiques : si le poids des personnes âgées de 65 ans et plus a par exemple augmenté de 5% en Finlande entre 2012 et 2022, elle n'a progressé que de 0,8% au Luxembourg sur cette même période.

Les enjeux du vieillissement ne se posent donc pas exactement dans les mêmes termes d'un pays à l'autre. Au sein de l'Union européenne, le Luxembourg présente notamment un vieillissement moins prononcé, et cela malgré une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées⁶.

⁴ En janvier 2023, les Nations Unies relataient que le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus devrait plus que doubler à l'échelle planétaire en une trentaine d'années – passant de 761 millions en 2021 à 1,6 milliard en 2050, soit d'environ 9% à quelque 16% de la population mondiale.

⁵ Selon Eurostat, la part des personnes âgées de 80 ans ou plus dans la population de l'Union européenne devrait passer de 6% en 2021 à près de 15% en 2100.

⁶ Selon les derniers chiffres du Statec, l'espérance de vie à la naissance s'établit au Luxembourg à 84,8 ans pour les femmes et 80,5 ans pour les hommes, soit une augmentation en vingt ans de 3,8 ans (femmes) et de 5,7 ans (hommes).

Il convient cependant de mettre cette exception luxembourgeoise en perspective, au sens où elle ne provient non pas de la vigueur de la natalité⁷, mais bien d'un afflux massif et continu de jeunes actifs⁸, lié à l'attractivité économique du pays.

2.1.2. Un vieillissement émergent qui devrait s'amplifier

Cette situation favorable ne doit pas occulter **la réalité d'un vieillissement émergent** et dans une certaine mesure déjà visible.

Dans un contexte de forte croissance démographique⁹ et de plafonnement, voire de légère dégradation du solde naturel depuis 2014, on observe ainsi une **pyramide des âges qui évolue sensiblement**.

Parmi les évolutions récentes, on peut noter¹⁰ :

- un âge moyen qui augmente de 1 an entre 2011 et 2021 et qui s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 39,7 ans (40,5 ans pour les femmes et 39,1 ans pour les hommes) ;
- un poids relatif des jeunes de 0-19 ans qui recule, couplé à une augmentation de la part des 40-64 ans et des 80 ans et plus ;
- un nombre absolu de personnes âgées de 65 ans et plus qui augmente rapidement (+ 26 478 individus entre 2011 et 2023), à mettre en perspective avec :
 - o un « rapport de dépendance »¹¹ des personnes âgées qui croît légèrement, passant de 20,4% en 2011 à 21,2% en 2021 ;
 - o un « indice de vieillissement »¹² dont la progression quasi continue depuis plus d'un siècle s'est fortement accentuée dans la période récente, pour atteindre en 2023 ce qui équivaut à 70 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes

⁷ Au Luxembourg, le taux de fécondité s'établissait à 1,38 enfant par femme en 2021, contre 1,53 à l'échelle de l'Union européenne cette même année. En 2002, ce taux était au Luxembourg de 1,63 enfants par femme, attestant d'une baisse significative en vingt ans.

⁸ D'après le Statec, le solde migratoire positif a même atteint un sommet historique en 2022 (14 206 personnes).

⁹ Entre 2011 et 2021, la population résidente a augmenté de 25,7% (131 588 personnes) – soit un taux de croissance annuel record de 2,1% par an – pour atteindre un total de 643 941 habitants. Cette dynamique se poursuit actuellement (660 809 habitants recensés au 1^{er} janvier 2023 par le Statec).

¹⁰ Les chiffres présentés ici proviennent principalement du Statec, et en particulier des publications suivantes : « L'évolution de la population à travers les recensements, 2011-2021 » ; « La démographie luxembourgeoise en chiffres, Édition 2022 / Édition 2023 ».

¹¹ Le rapport de dépendance indique le nombre de personnes de 65 ans et plus rapporté à 100 personnes ayant entre 15 et 64 ans.

¹² L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

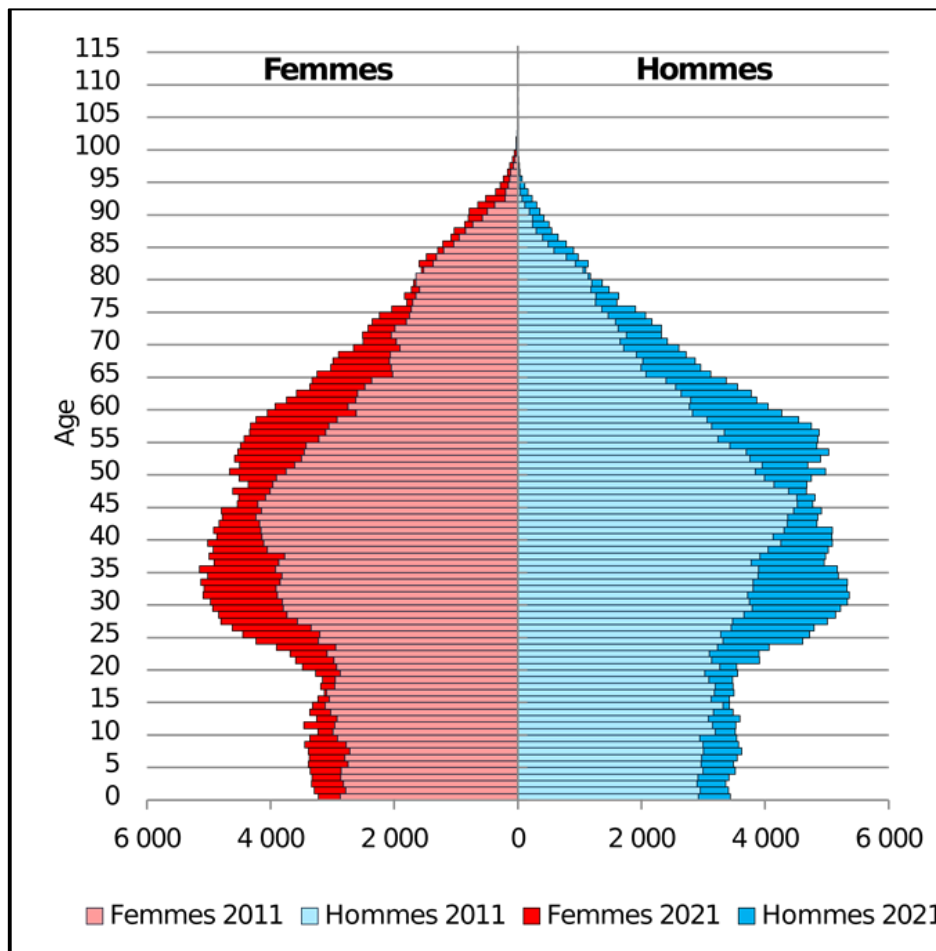
de moins de 20 ans (contre 60 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans en 2011).

Parmi la population de 65 ans et plus, les données récentes permettent de confirmer une **dominante de femmes**, liée à une espérance de vie supérieure. Au 1^{er} janvier 2023, elles représentaient 8,1% de la population totale du pays (contre 6,7% pour les hommes de plus de 65 ans).

Au niveau des nationalités, dès l'âge de 55 ans, une **surreprésentation des Luxembourgeois** est constatée. On note en particulier que les Luxembourgeois représentent à eux seuls 70% des 65 ans et plus, et plus de 80% des 90 ans et plus. Ces chiffres sont d'autant plus marquants qu'ils tranchent avec ce qui est observé au sein de la classe des 30-54 ans, à dominante étrangère – jusqu'à 61%, par exemple, pour les 40-44 ans en 2023.

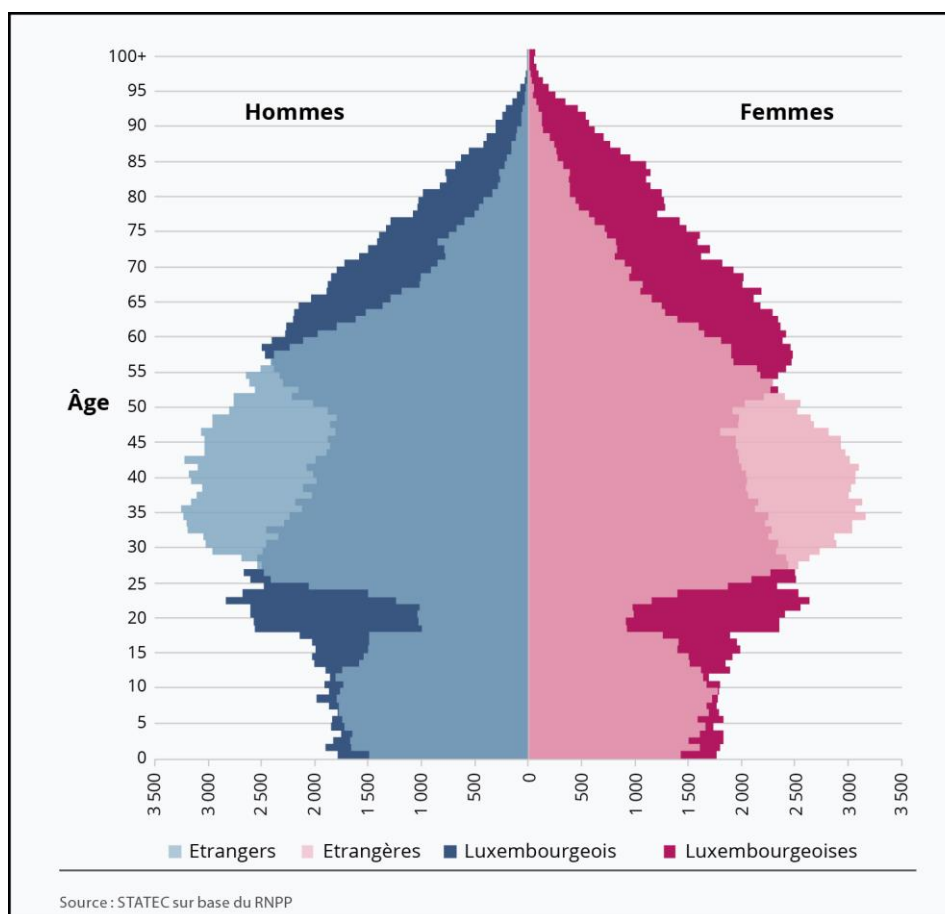
Ce qui revient à poser la question de l'adaptation à moyen et long terme des politiques et des offres « seniors » (langues, contenus, etc.) à cette population étrangère, dont une partie vieillira au Luxembourg.

Figure 3 : Structure de la population du Luxembourg par âge et sexe (années 2011/2021)



Source : STATEC

Figure 4 : Pyramide des âges selon la nationalité au 1er janvier 2023 à l'échelle du Luxembourg



Source : STATEC 2023.

Dans tous les cas, ce vieillissement devrait s'accélérer et se renforcer à moyen et long terme, a fortiori dans l'hypothèse où l'augmentation de l'espérance de vie se poursuivrait¹³.

D'après les projections démographiques du STATEC à l'horizon 2060¹⁴, **la classe des 65 ans et plus serait celle qui connaîtrait la croissance la plus importante**, soit un triplement par rapport à 2017 (+ 84 000 individus environ, pour atteindre 278 000 à 286 000 personnes et 24,6% à 27,9% de la population totale, selon les scénarios).

En 2060, le nombre de 75 ans et plus atteindrait 150 000 à 153 000 individus (contre environ 39 000 en 2017), soit entre **13% et 15% de la population**, et le nombre de 85

¹³ A l'horizon 2050, l'espérance de vie à la naissance pourrait atteindre au Luxembourg 90,4 ans pour les femmes et 87 ans pour les hommes (Source : MIFA, *Rapport d'activités 2022*).

¹⁴ *Projections macroéconomiques et démographiques de long terme : 2017-2060*, élaborées sur la base de quatre scénarios de croissance économique incluant différentes hypothèses, dont une relevant du solde migratoire.

ans et plus s'élèverait à environ 53 000 individus (contre un peu plus de 10 000 en 2017), soit 5% environ de la population totale.

L'âge moyen de la population se situerait entre 44,2 ans et 46 ans et le ratio de dépendance entre 80,2% à 88,5%, traduisant une dégradation significative du rapport entre actifs et non actifs.

Ces projections ont depuis été confortées dans leurs grandes lignes¹⁵. Selon la Commission européenne, le Luxembourg devra ainsi faire face à une **augmentation importante du nombre de personnes nécessitant des soins de longue durée**, avec potentiellement 88 700 personnes à charge en 2050 (contre 55 700 individus en 2019)¹⁶. En outre, d'après le MFSVA, le chiffre des résidents en état de démence devrait plus que doubler d'ici 2050, pour atteindre 19 000 individus.

Cette vision prospective d'ensemble met en évidence **les enjeux majeurs d'anticipation et de gestion de cette transition démographique**, suggérant une adaptation progressive des politiques publiques, au plan national et local.

¹⁵ D'après les simulations « au fil de l'eau » de la Fondation IDEA asbl (*Une vision territoriale pour le Luxembourg à long terme, Fir eng kohärent Entwécklung vum Land*, février 2023), le nombre de personnes de 65 ans et plus passerait de 98 000 personnes en 2023, à 140 000 en 2033 et à 222 000 en 2050. Concernant la population des personnes de 80 ans et plus, elle serait pratiquement multipliée par trois durant la même période, pour atteindre 72 000 personnes en 2050 (contre 25 000 environ en 2023).

¹⁶ European Commission & Social Protection Committee, *Long-Term Care Report; Trends, challenges and opportunities in an ageing society*, 2021.

2.2. Une démographie schifflangeoise faisant largement écho aux tendances nationales

Encart méthodologique

Les indicateurs présentés ici (indice de vieillissement, ratio de dépendance, genres, nationalités, statut civil, ménages) visent à **caractériser le vieillissement à l'échelle communale en le mettant en perspective avec les tendances nationales.**

Ces indicateurs sont issus du registre communal de la population, à partir de données extraites en juillet 2023.

Pour plus de finesse d'analyse, **nous nous sommes focalisées sur la population des 50 ans et plus**, elle-même subdivisée en classes d'âge de 5 ans. Nous avons toutefois ponctuellement dérogé à ce principe pour des raisons de masse critique et/ou de pertinence (c'est ainsi par exemple que les personnes vivant seules ont été analysées selon trois classes d'âge élargies, en ne tenant compte que des personnes de 60 ans et plus).

Concernant les personnes domiciliées dans les établissements spécialisés ou les adresses atypiques (Maison de Soins Am Schmëttbësch, Maison des générations, Centre Seniors, Office national de l'accueil, Office social dans ses fonctions de domiciliation), elles ont été intégrées à nos analyses, sauf exception (ex. : pour le décompte des personnes vivant seules et l'analyse de la taille des ménages, la Maison de soins, l'office social ou l'ONA n'ont pas été pris en compte).

Les données sur les ménages issues du registre de la population sur lesquelles nous nous sommes appuyés sont de source déclarative, et peuvent en conséquence comporter des inexactitudes ou ne pas être systématiquement à jour.

Le traitement des données et la formalisation des indicateurs ont été mis en œuvre dans le strict respect du Règlement général sur la protection des données (c'est ainsi par exemple que la majorité des nationalités ont été agrégées dans des « groupes de nationalités »).

En juillet 2023, le registre de la population de la commune faisait état de **11 416 habitants, soit une augmentation de 278 habitants par rapport au niveau enregistré au 1^{er} janvier 2022**. Ce regain de population semble confirmer que la légère inflexion observée récemment n'était probablement qu'un épisode conjoncturel¹⁷.

Si l'on s'en tient à la question du vieillissement et des personnes âgées, c'est avant tout **la forte convergence entre les réalités schifflangeoise et nationale** qui émerge.

2.2.1. Âge moyen de la population

Cette convergence se vérifie en premier lieu en ce qui concerne l'âge moyen de la population : 39,8 ans à Schifflange en juillet 2023 (source : Registre communal de la population) contre 39,7 ans à l'échelle nationale, en 2021 (source : Statec).

Cette moyenne nationale recouvre des disparités communales, avec une dizaine de communes présentant des moyennes d'âge supérieures à 42 ans (Niederanven, Echternach, Mondercange ou Käerjeng), alors que d'autres affichent un âge moyen inférieur à 37,5 ans (Differdange, Saeul ou Wiltz). La commune de Schifflange se situe dans la classe intermédiaire (39,1-40,5 ans)¹⁸.

2.2.2. Nombre et part des seniors

La part des personnes âgées de 50 ans et plus au sein de la population communale est assez proche de ce que l'on observe à l'échelle du pays.

Ce parallélisme est particulièrement flagrant en ce qui concerne les personnes âgées de 65 ans et plus : on en compte à Schifflange 1 771, soit quelque 15% des résidents (contre 14,8% à l'échelle nationale, en 2023¹⁹), dont 840 de plus de 75 ans, soit 7,4% de la population (contre 6,6% à l'échelle nationale).

¹⁷ Selon le Statec, la commune de Schifflange a notamment perdu 151 habitants entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021.

¹⁸ Pour plus de détail, se reporter à la publication du STATEC « *La répartition territoriale de la population* » issue du RGP 2021 (pages 4 et 5) : <https://statistiques.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/rp-2021/rp03-rpartition-population/rp01-03-evolution-territoriale-fr.pdf>

¹⁹ Source : *Le Luxembourg en chiffres - 2022*, STATEC.

Tableau 1 : Décompte du nombre d'individus par classe d'âge « seniors » à Schiffflange (juillet 2023)

50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95 ans +	Total
718	758	715	500	431	344	248	151	88	9	3 962

Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

Avec 73 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans et 23 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de 15 à 64 ans, l'indice de vieillissement (0,73) et le ratio de dépendance des personnes âgées (0,23), bien que légèrement plus élevés que la moyenne nationale, résonnent avec ce qui est observé à l'échelle nationale, à savoir un vieillissement émergent lié notamment à l'allongement de la durée de vie.

2.2.3. Durée moyenne de résidence

En juillet 2023, la durée moyenne de résidence – dans leur logement schiffflangeois actuel – des habitants âgés de 50 ans et plus s'élevait à environ 26 ans (contre 14,5 ans en ce qui concerne la population communale dans son ensemble). Cela n'est pas anodin en termes de sentiment d'appartenance et d'ancrage à la commune, et peut avoir des répercussions aussi bien dans le parcours résidentiel (attachement fort au quartier ou à leur domicile actuel) que dans la manière dont ces personnes perçoivent le développement de la ville et ses mutations.

Tableau 2 : Durée moyenne de résidence au domicile actuel par classe d'âge à Schiffflange (juillet 2023)

Classe d'âge	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95 ans +	Total
Durée moyenne	16,5 ans	18,2 ans	22,7 ans	27,6 ans	30,9 ans	37,6 ans	42,8 ans	45,4 ans	49,4 ans	52,4 ans	26,3 ans

Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

Dans la catégorie des personnes âgées de 60 ans et plus, on compte 124 néo-résidents, c'est-à-dire installés dans leur domicile schiffflangeois actuel à compter de l'année 2021 au plus tôt. Même si ce chiffre reste marginal, au sens où il ne représente

que 5% des habitants âgés de 60 ans et plus, des enjeux peuvent s'y rattacher en termes d'intégration et d'accès aux offres locales.

Avant de s'installer dans leur logement actuel, 40% des Schifflangeois âgés de 50 ans et plus habitaient en Région Sud (hors Schifflange), plus d'un tiers habitait à Schifflange – quelques-uns d'entre eux n'ayant même jamais quitté leur domicile de naissance – et environ 17% habitaient dans une autre commune du Luxembourg. Seuls 4% des Schifflangeois de 50 ans et plus résidaient en dehors du Luxembourg avant de s'installer dans leur logement actuel.

Tableau 3 : Origine des résidents schifflangeois par classe d'âge (juillet 2023)

	50 ans et +	65 ans et +	75 ans et +	Total	
				Nombre	%
Schifflange	1 337	685	371	2 393	36,4%
Région Sud (hors Schifflange)	1 617	731	329	2 677	40,7%
Autres communes luxembourgeoises	743	261	97	1101	16,8%
Allemagne	19	6	2	27	0,4%
Belgique	16	6	1	23	0,3%
France	62	18	6	86	1,3%
Portugal	38	18	10	66	1,0%
Union européenne	31	10	5	46	0,7%
Hors Union européenne	23	4	1	28	0,4%
Provenance inconnue	76	32	18	126	1,9%
Total	3 962	1 771	840	6 573	100%

Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

2.2.4. Âge moyen de décès

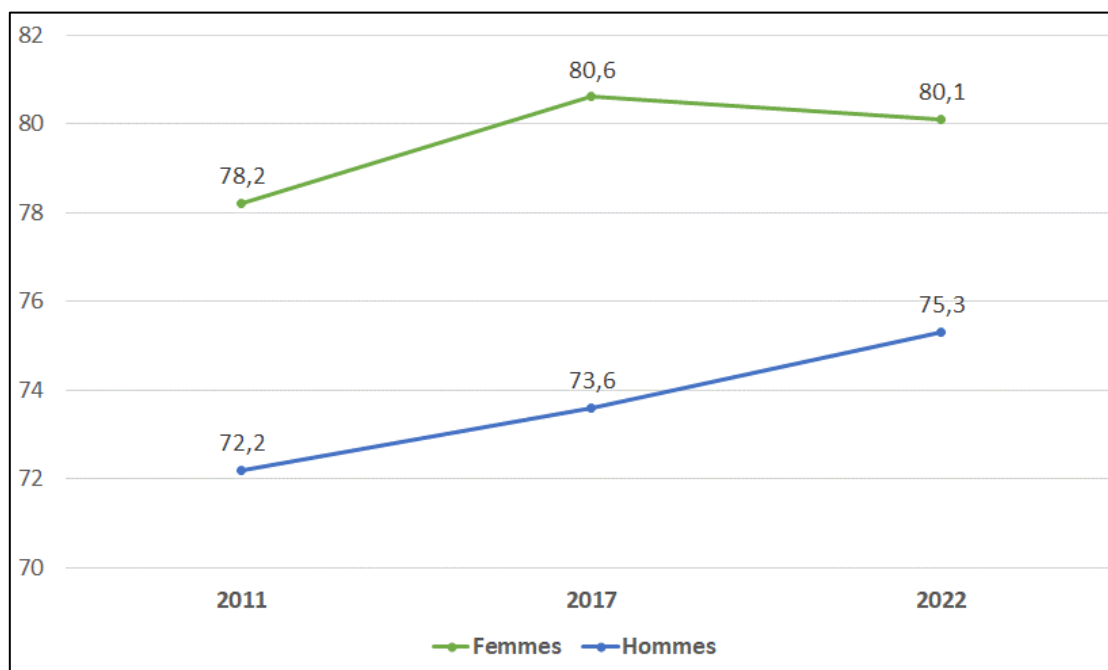
Entre 2011 et 2022, l'âge moyen des décès survenus à Schiffflange, hommes et femmes confondus, a reculé de plus de 2 ans. En 11 ans, il est passé de 75,5 ans à 77,5 ans.

Comme le montre la Figure 5, cette progression est forte et linéaire pour les hommes, dont l'âge moyen de décès est passé de 72,2 ans en 2011 à 75,3 ans en 2022, soit un gain de plus de 3 ans.

En ce qui concerne les femmes, cette progression apparaît d'une part plus contenue – l'âge moyen de décès est passé de 78,2 ans en 2011 à 80,1 ans en 2022, soit un gain de près de 2 ans – et moins linéaire, comme le suggère la baisse de 6 mois d'âge moyen de décès entre 2017 et 2022.

Ces nuances par genre semblent suggérer un « rattrapage » en termes d'espérance de vie au bénéfice des hommes, combiné à un « effet plateau » qui semble se dessiner en ce qui concerne les femmes.

Figure 5 : Evolution de l'âge moyen des décès entre 2011 et 2022 à Schiffflange



Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

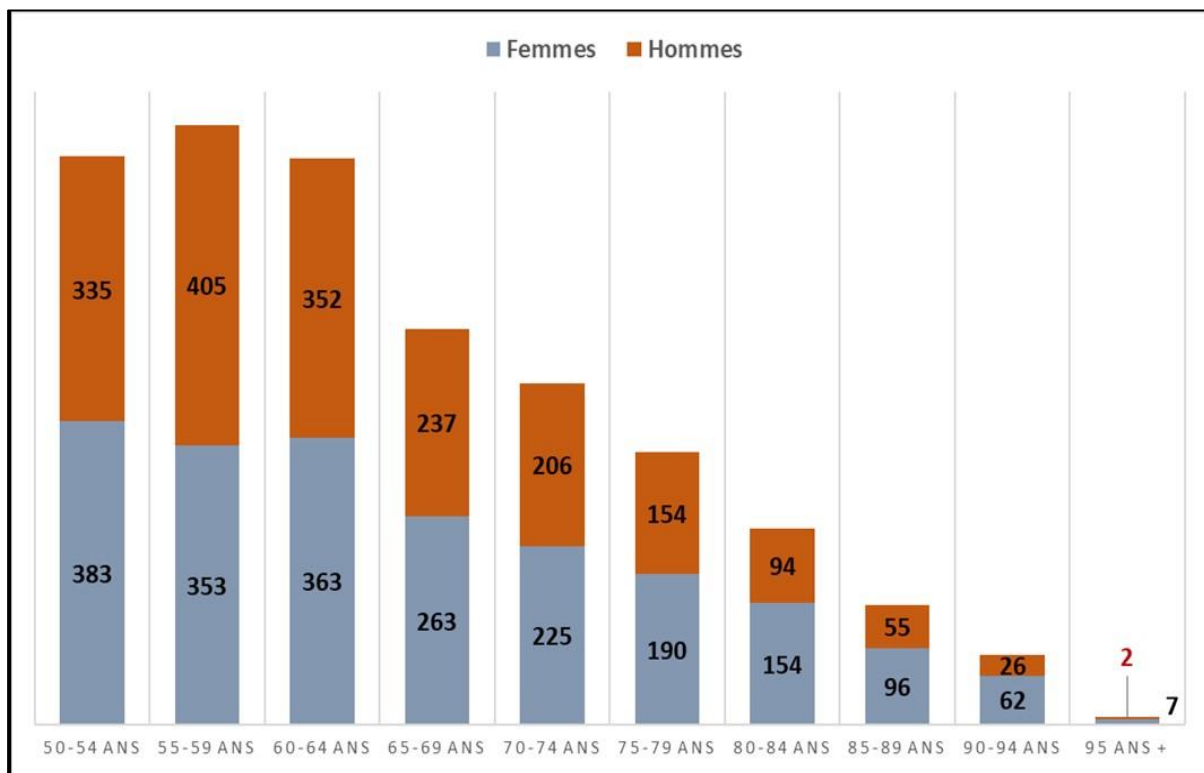
Ces chiffres sont néanmoins à interpréter avec une grande prudence, compte tenu en particulier de l'étroitesse des échantillons (une centaine d'individus par an), de la période de comparaison – l'intervalle de 11 ans pouvant être jugé insuffisant pour appréhender des évolutions de ce type, s'inscrivant dans le temps long – ou encore des incertitudes liées à l'impact dans la durée de la pandémie de Covid-19.

2.2.5. Répartition par genre

A l'image de ce qui est constaté au plan national, on observe à Schiffflange une **représentation dominante des femmes à partir de 65 ans et plus**, à hauteur de 56% de la population relevant de cette tranche d'âge.

Ce delta entre femmes et hommes s'accroît avec l'âge jusqu'à un rapport du simple à plus du double en ce qui concerne les plus de 90 ans.

Figure 6 : Répartition des résidents par genre et classe d'âge au 1^{er} janvier 2023 à Schiffflange



Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

2.2.6. Statut civil

Logiquement, les femmes vivent davantage en veuvage que les hommes : en juillet 2023, on comptabilisait à Schifflange – parmi les personnes âgées de 50 ans et plus – 467 veuves contre 97 veufs, soit un rapport de 5 à 1.

Pour autant, l'espérance de vie s'accroissant, la part des personnes (re)mariées parmi les personnes âgées de 50 ans et plus reste importante. Elle concerne 54% des femmes – le point de bascule s'opérant entre 75 et 79 ans, âge à compter duquel les femmes mariées deviennent minoritaires – et 70% des hommes.

Tableau 4 : Statut civil par classes d'âge et genre à Schifflange (juillet 2023)

Femmes					
Classes d'âge	Célibataire	Divorcée/ séparée	Mariée	Veuve	Total
Total	139	355	1 135	467	2096
50-54 ans	52	69	251	11	383
55-59 ans	33	84	209	27	353
60-64 ans	23	79	221	40	363
65-69 ans	8	53	158	44	263
70-74 ans	8	30	122	65	225
75-79 ans	6	17	93	74	190
80 ans et plus	9	23	81	206	319
Hommes					
Classes d'âge	Célibataire	Divorcé/ séparé	Marié	Veuf	Total
Total	192	276	1 301	97	1866
50-54 ans	63	51	219	2	335
55-59 ans	56	78	266	5	405
60-64 ans	36	59	251	6	352
65-69 ans	16	42	164	15	237
70-74 ans	10	24	157	15	206
75-79 ans	4	6	126	18	154
80 ans et plus	7	16	118	36	177
Total					
Total	331	631	2 436	564	3962

Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

2.2.7. Ménages et personnes vivant seules

En juillet 2023, **Schifflange comptait 4 434 ménages composés en moyenne de 2,55 personnes**. Cette taille moyenne se situe légèrement en deçà de la moyenne nationale (proche de 2,4 personnes en 2022)²⁰.

Logiquement, la taille des ménages s'effrite avec l'âge. Sur la base des données du registre communal de la population (juillet 2023), on observe ainsi :

- **une taille moyenne de 3,1 personnes pour les ménages intégrant au moins un individu âgé de 50 à 59 ans**, correspondant en particulier aux situations où les parents et leurs enfants sont encore réunis au sein d'un même logement. Cette taille de ménage est sensiblement supérieure à la moyenne communale ;
- **une taille moyenne de 2,6 personnes pour les ménages intégrant au moins une personne âgée de 60 à 74 ans**, soit un niveau proche de la moyenne communale, dans un contexte de transition où les parents sont le plus souvent encore tous deux vivants, où certains enfants peuvent encore être hébergés par leurs parents (études, stages, entrée dans la vie active, etc.) ou revenir dans le domicile familial suite à des difficultés d'insertion professionnelle voire personnelle. C'est aussi dans cette tranche d'âge que les potentialités de réunir trois générations apparaissent les plus fortes. ;
- **une taille moyenne de 2 personnes pour les ménages intégrant au moins une personne de 75 ans et plus**, soit un niveau sensiblement inférieur à la moyenne communale (décès, admission en institution, départ des enfants, etc.).

On soulignera également la part significative de ménages intégrant au moins un individu relevant des tranches de 50-59 ans et de 60-74 ans, avec respectivement 1 107 ménages (25% du total communal) et 1 200 ménages (27% du total)²¹.

Le tableau 5 confirme **la dominante de ménages de 2, 3 ou 4 personnes en ce qui concerne les 50-59 ans et la part importante des 60-74 et 75 ans et plus intégrés à un ménage de deux personnes**.

Ce tableau met également en évidence que **769 individus de plus de 50 ans et plus**, soit environ 7% environ de la population communale, **déclarent vivre seules à Schifflange ; de même que 575 personnes âgées de 60 ans et plus**, soit 23% de la population de cette tranche d'âge, correspondant à 42% des personnes déclarant vivre seules à l'échelle communale²².

²⁰ Source : *Le Luxembourg en chiffres - 2022*, STATEC.

²¹ Ces chiffres ne s'additionnent pas, au sens où une personne de 50-59 ans peut par exemple former un même ménage avec une personne âgée de 60 à 74 ans.

²² Les chiffres présentés ici sont issus du registre communal, à l'exclusion de Maison de Soins Am Schmëttbësch, des personnes domiciliées à l'office social et des publics hébergés par l'Office national de l'accueil. En revanche, contrairement au rapport n°1 (Observatoire social de la commune de

En juillet 2023, on recensait **267 personnes de 75 ans et plus vivant seules**, soit un tiers de cette classe d'âge, représentant environ 20% des personnes vivant seules à l'échelle communale. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à juillet 2022 (250 personnes de 75 ans et plus, soit 30% des effectifs de cette tranche d'âge²³).

Tableau 5 : Composition des ménages par classe d'âge à Schifflange (juillet 2023)

		Ménage de 1 personne	Ménage de 2 personnes	Ménage de 3 personnes	Ménage de 4 personnes	Ménage de 5 personnes	Ménage de 6 personnes	Ménage de 7 personnes	Total
Tranche des 50-59 ans	Nombre de personnes concernées	194	353	373	312	148	74	77	1531
	Part des personnes concernées en rapport à la population communale âgée entre 50 et 59 ans	12,7%	23,1%	24,4%	20,4%	9,7%	4,8%	5%	100%
Tranche des 60-74 ans	Nombre de personnes concernées	308	703	325	118	90	69	76	1689
	Part des personnes concernées en rapport à la population communale âgée entre 60 et 74 ans	18,2%	41,6%	19,2%	7%	5,3%	4,1%	4,5%	100%
Tranche des 75 ans et plus	Nombre de personnes concernées	267	362	60	47	34	19	16	805
	Part des personnes concernées en rapport à la population communale âgée de 75 ans et plus	33,2%	45%	7,5%	5,8%	4,2%	2,4%	2%	100,0%
Nombre total de ménages		1361	1230	771	582	287	110	93	4 434
Nombre total de personnes		1361	2460	2313	2328	1435	660	726	1 1283

En considérant par exemple les 50-59 ans, le tableau doit se lire de la façon suivante :

- 194 Schifflangeois âgés de 50 à 59 ans, représentant 12,7% du total des Schifflangeois de cette tranche d'âge, vivent seuls ;
- 353 Schifflangeois, âgés de 50 à 59 ans, représentant 23,1% du total des Schifflangeois de cette tranche d'âge, vivent dans un ménage composé de 2 personnes ;
- etc.

Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

Schifflange, Rapport n°1, LISER, mars 2023), le choix a été fait de comptabiliser les personnes hébergées au Centre Seniors dans les effectifs des personnes vivant seules en nous appuyant sur les données du registre communal.

²³ Observatoire social de la commune de Schifflange, Rapport n°1, LISER, mars 2023.

La part des personnes vivant seules augmente donc avec l'âge : elle passe du simple au double entre la tranche des 60-74 ans (qui compte près de 20% de personnes déclarant vivre seules, parmi la population totale relevant de cette classe d'âge) et celle des 85 ans et plus (pour qui ce taux s'élève à 40%).

Ce constat n'est pas neutre au sens où, schématiquement, l'impact de l'isolement est d'autant plus fort que l'âge est important.

L'écart par genre est également à souligner, quelle que soit la classe d'âge. C'est ainsi en particulier que plus d'une femme sur trois de 75-84 ans se retrouve seule – contre moins d'un homme sur six pour cette même catégorie d'âge – et près d'une femme sur deux de 85 ans et plus déclare vivre seule – contre un homme sur quatre pour cette même catégorie d'âge.

Tableau 6 : Personnes vivant seules à Schiffflange par genre et par tranche d'âge (juillet 2023)

	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus		Total	
	Nombre	Part de la population concernée	Nombre	Part de la population concernée	Nombre	Part de la population concernée	Nombre	Part de la population concernée
Femmes	189	22%	130	38%	76	46%	395	29%
Hommes	119	15%	40	16%	21	25%	180	16%
Total	308	19%	170	29%	97	39%	575	23%

Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

2.2.8. Répartition par nationalité

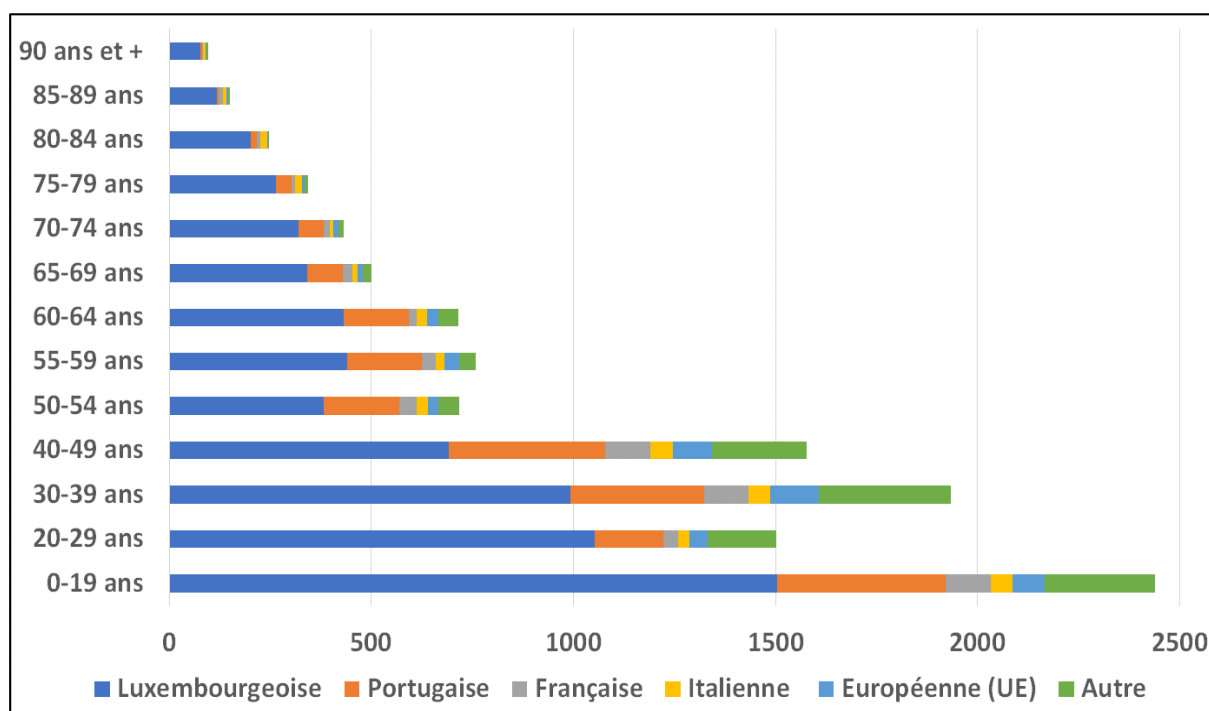
La répartition des nationalités par classe d'âge à Schifflange offre de fortes résonances avec la situation nationale, avec néanmoins quelques nuances.

La surreprésentation des Luxembourgeois s'amorce à compter des personnes âgées entre 50 et 54 ans, et cela même en ce qui concerne les hommes, contrairement à ce qui est observé à l'échelle du pays. Puis elle se renforce quasi linéairement avec l'âge.

Dans un contexte où les Luxembourgeois représentent près de 60% de la population communale – soit des niveaux sensiblement supérieurs à ce qui est observé à l'échelle de la Région Sud²⁴ – cette part est largement dépassée en ce qui concerne les personnes âgées de 65 ans et plus et avoisine même près de 80% pour certaines classes d'âge (ex. : 80-84 ans).

Figure 7 : Groupes de nationalités par classes d'âge à Schifflange (juillet 2023)

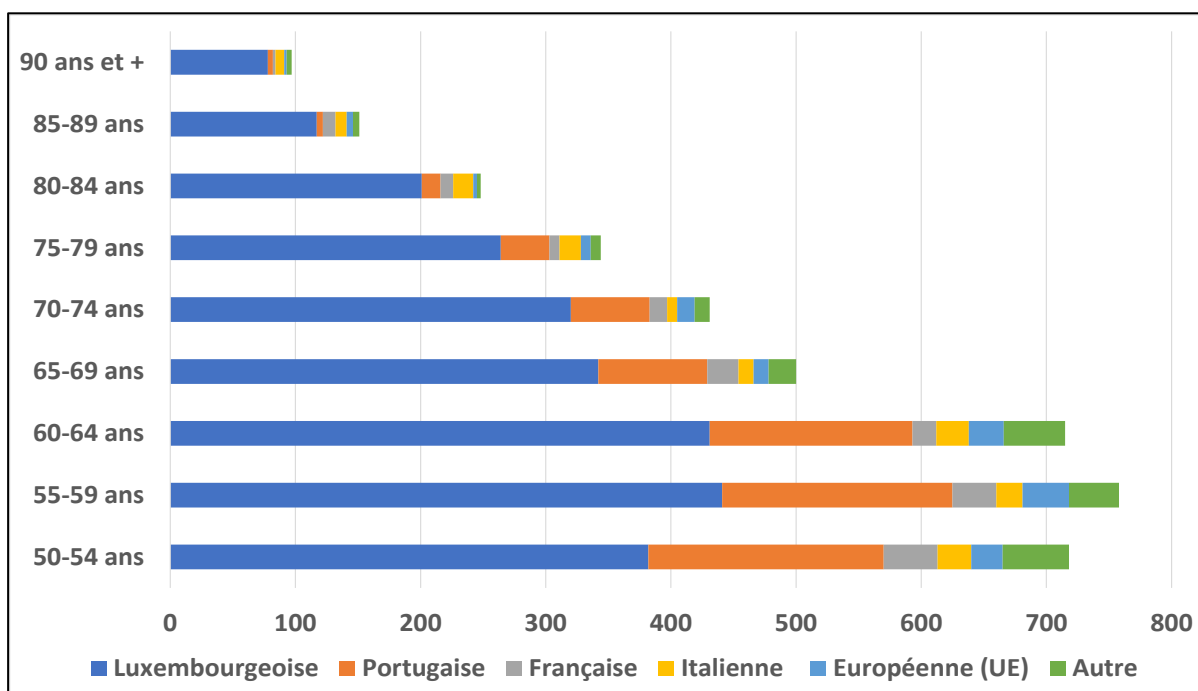
Population totale



Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

²⁴ En 2020, la population luxembourgeoise représentait environ 55% de la population régionale, sachant que cette part était d'environ 65% en 2001.

Focale sur les 50 ans et plus



Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

40

A contrario, le nombre de non Luxembourgeois âgés de 30 à 54 ans est important : en juillet 2023, 2 163 habitants étaient concernés, soit 51% des effectifs de cette catégorie d'âge et près de 20% de la population communale. Si, à ce stade, il est impossible d'estimer combien parmi eux passeront la fin de leur vie active puis leur retraite à Schifflange, ces chiffres renvoient à des questions majeures d'adaptation des offres et politiques « seniors » à moyen et long terme (contenus, langues, etc.).

En complément des analyses qui précèdent, on peut **noter l'incidence de la nationalité sur la durée de résidence à Schifflange des habitants de 50 ans et plus dans leur domicile actuel.**

En juillet 2023, cette durée moyenne avoisinait les 33 ans pour les ressortissants luxembourgeois.

Elle était de 23 ans pour les Italiens, en lien à une immigration ancienne ayant accompagné le développement de la commune, le point de bascule intervenant à partir de 75 ans (la durée moyenne de résidence passant alors à 34 ans, contre 20 ans en ce qui concerne 70-74 ans).

Cette durée moyenne chute ensuite à 15 ans environ pour les Français – en dépit de l'exception représentée par la tranche 80-84 ans, dont la durée moyenne de résidence est de 41 ans – à 13 ans pour les Portugais, à 14 ans pour les autres citoyens de l'Union européenne et à 11 ans environ pour les non ressortissants de l'Union européenne.

Tableau 7 : Durée moyenne de résidence au domicile actuel en années, par classe d'âge et par groupes de nationalités à Schiffflange (juillet 2023)

Classes d'âge	Luxembourgeoise	Française	Italienne	Portugaise	Européenne (UE)	Autre
50-54 ans	21,1	10,0	9,7	11,9	12,4	10,3
55-59 ans	22,4	10,0	15,0	13,0	10,8	11,2
60-64 ans	29,1	18,1	19,1	11,6	15,3	11,4
65-69 ans	33,5	11,5	22,9	15,1	14,8	12,0
70-74 ans	36,1	18,7	20,1	15,2	19,4	9,5
75-79 ans	42,9	23,8	33,8	16,5	13,8	12,0
80-84 ans	45,8	40,8	37,4	21,5	19,3	11,3
85-89 ans	51,8	19,2	34,7	15,4	24,4	18,8
90-94 ans	55,9	3,5	46,6	9,3		15,8
95 ans et +	59					0,0
TOTAL	33	14,9	23,2	13,2	14	11,3

Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

2.3. Une caractérisation du vieillissement et des tendances démographiques nuancées à l'échelle des quartiers

Encart méthodologique

Les indicateurs présentés visent à **spatialiser les analyses à une échelle infra-communale, en nous appuyant sur le découpage en « quartiers de travail »** défini dans le cadre du rapport n°1 de l'Observatoire social¹.

En nous inspirant du paragraphe 2.2, nous avons pris le parti :

- d'intégrer dans notre champ d'analyse les personnes de 50 ans et plus, en adaptant néanmoins ce seuil et les tranches d'âge en fonction des indicateurs ;
- d'écarter tout hébergement « non pertinent » (ex. : Maison de soins, Office social, Office national de l'accueil) pour caractériser les personnes vivant seules.

Les données sur les ménages issues du registre de la population étant de source déclarative, elles peuvent comporter des inexactitudes ou ne pas être systématiquement à jour. Il est également impossible de savoir si des personnes sont déclarées auprès des membres de la famille ou des amis tout en vivant en réalité par exemple à l'étranger.

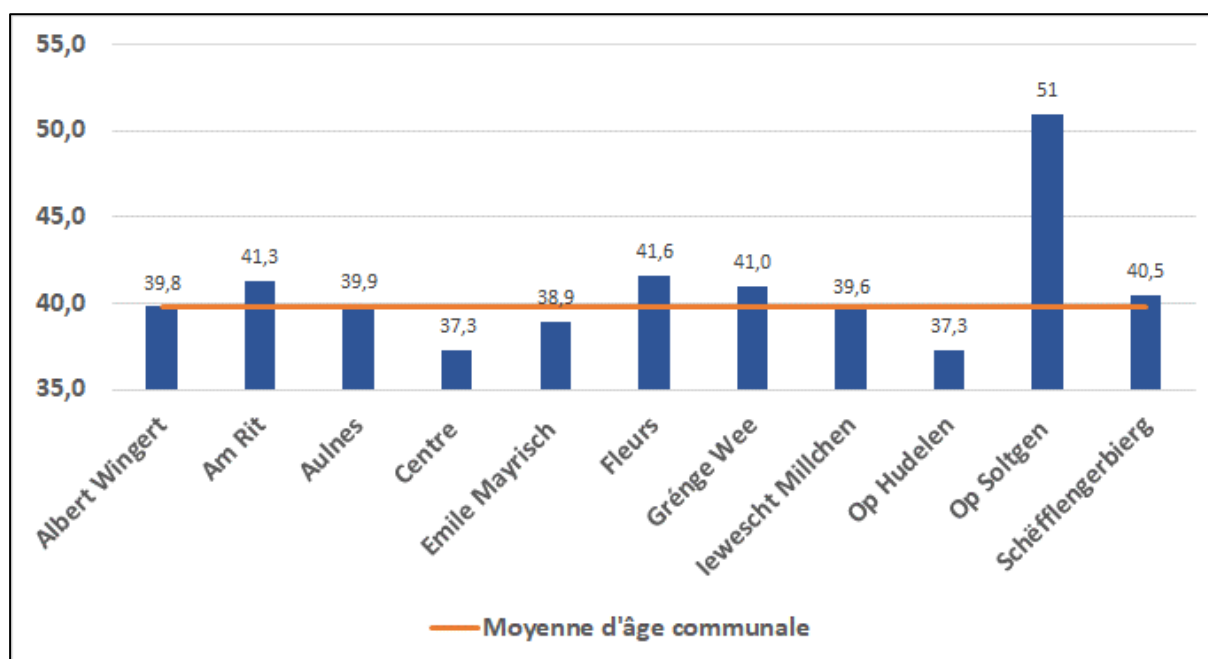
Afin de respecter strictement le Règlement général sur la protection des données, les indicateurs ont été traités sous forme agrégée : regroupement des classes d'âges ; création de groupes de nationalités ; etc.

¹ Observatoire social de la commune de Schiffflange, Rapport n°1, LISER, mars 2023.

2.3.1. Vue générale : âge moyen, indices de vieillissement et de dépendance, nombre et part des seniors

Pour apprécier globalement le vieillissement à l'échelle des quartiers, quelques indicateurs basiques sont présentés ici : âge moyen de la population, indices de vieillissement et de dépendance, quantification de la population de 50 ans et plus.

Figure 8 : Moyenne d'âge par quartier (juillet 2023)



Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

Tableau 8 : Indices de vieillissement et de dépendance par quartier (juillet 2023)

Quartier	Indice de vieillissement (I.V. commune = 0,73)	Indice de dépendance (I.D. commune = 0,23)
Albert Wingert	0,81	0,21
Am Rit	0,90	0,32
Aulnes	0,81	0,33
Centre	0,46	0,14
Emile Mayrisch	0,59	0,18
Fleurs	0,80	0,30
Gréngé Wee	0,76	0,28
Iewesch Millchen	0,63	0,20
Op Hudelen	0,65	0,15
Op Soltgen	2,41	0,57
Schëfflengerbiërg	0,92	0,29

Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

Tableau 9 : Population de 50 ans et plus par quartier (juillet 2023)

Quartier	50-59 ans		60-74 ans		75-85 ans		85 ans +		TOTAL (Nombre)
	Nombre	% à l'échelle du quartier	Nombre	% à l'échelle du quartier	Nombre	% à l'échelle du quartier	Nombre	% à l'échelle du quartier	
Albert Wingert	129	13,7%	133	14,2%	48	5,1%	10	1,1%	320
Am Rit	141	13,0%	207	19,1%	65	6,0%	21	1,9%	434
Aulnes	123	12,3%	104	10,4%	70	7,0%	74	7,4%	371
Centre	225	12,4%	219	12,1%	57	3,1%	27	1,5%	528
Emile Mayrisch	203	14,1%	192	13,3%	62	4,3%	21	1,5%	478
Fleurs	157	14,6%	145	13,5%	86	8,0%	35	3,3%	423
Grénge Wee	71	12,2%	90	15,5%	40	6,9%	15	2,6%	216
Iewescht Millchen	129	13,3%	160	16,5%	47	4,9%	9	0,9%	345
Op Hudelen	143	9,6%	190	12,8%	37	2,5%	11	0,7%	381
Op Soltgen	47	16,5%	94	33,1%	30	10,6%	5	1,8%	176
Schëfflengerbiërg	108	14,5%	112	15,0%	50	6,7%	20	2,7%	290
TOTAL	1 476		1 646		592		248		3 962

Source : Registre communal de la population – Schiffflange / Traitement LISER

Figure 9 : Carte de la répartition de la population « seniors » (juillet 2023) : focale sur les personnes âgées de 60 et plus

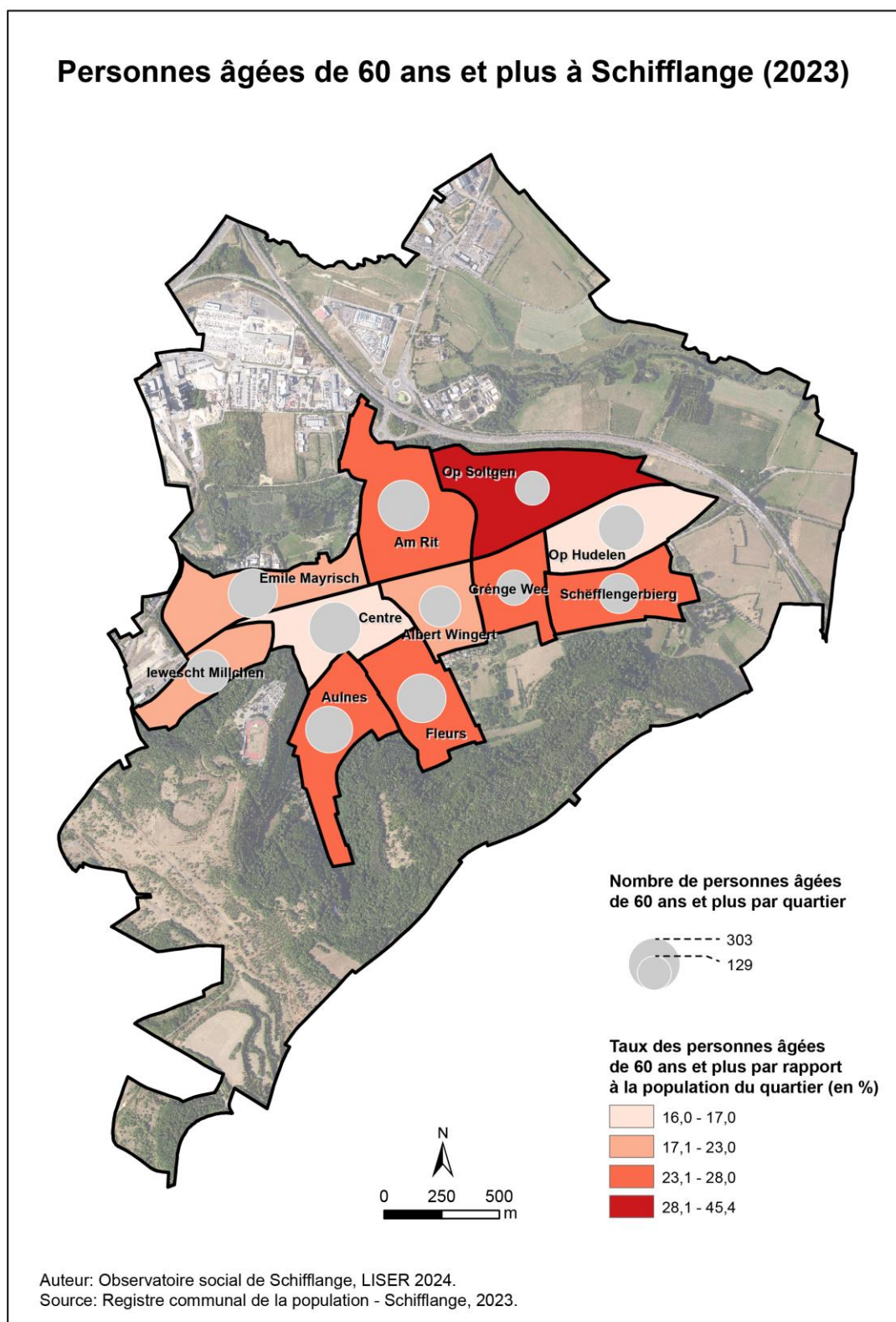


Figure 10 : Carte de la répartition par quartier de la population « seniors » (juillet 2023) : focale sur les personnes âgées de 60 à 74 ans

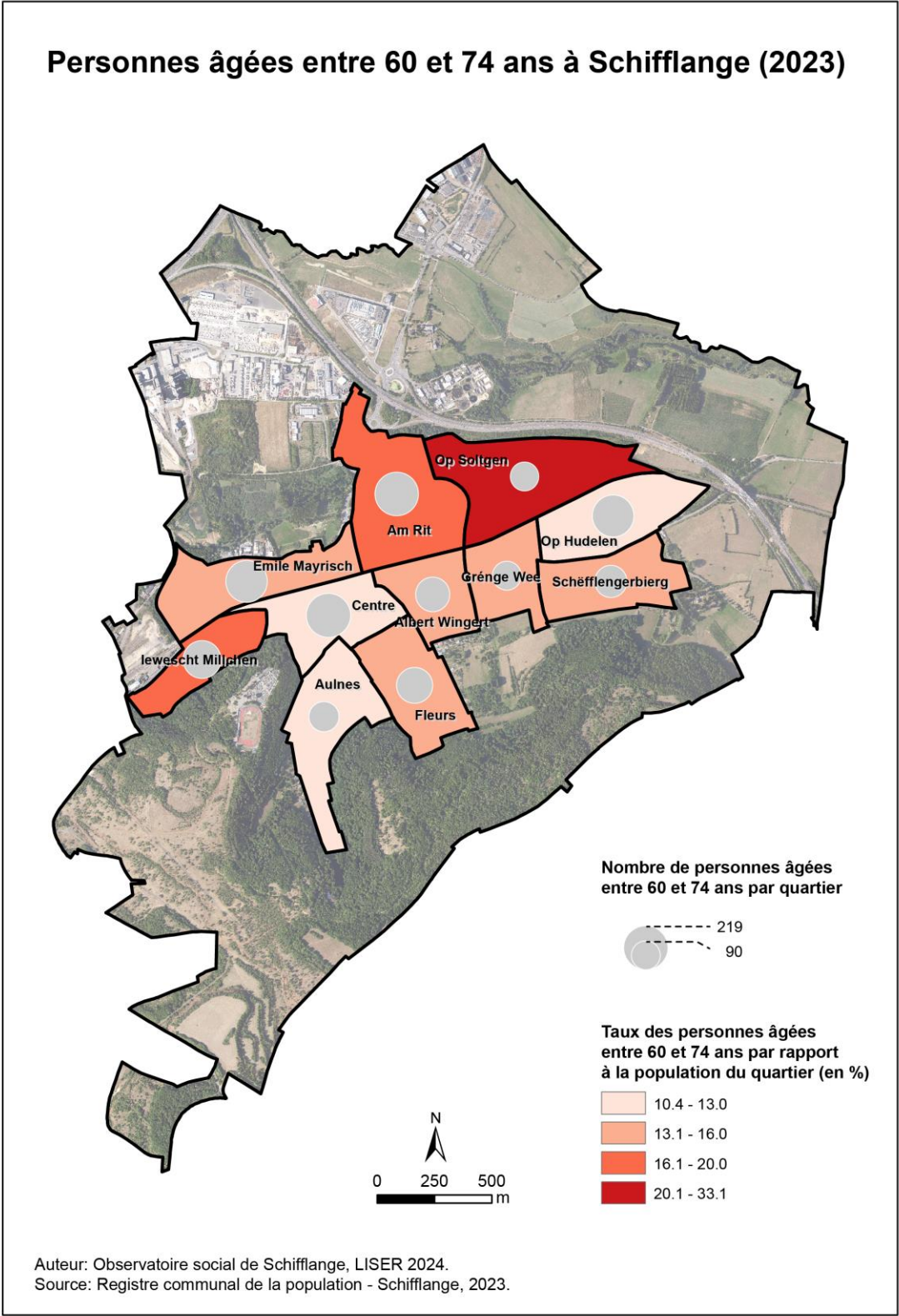
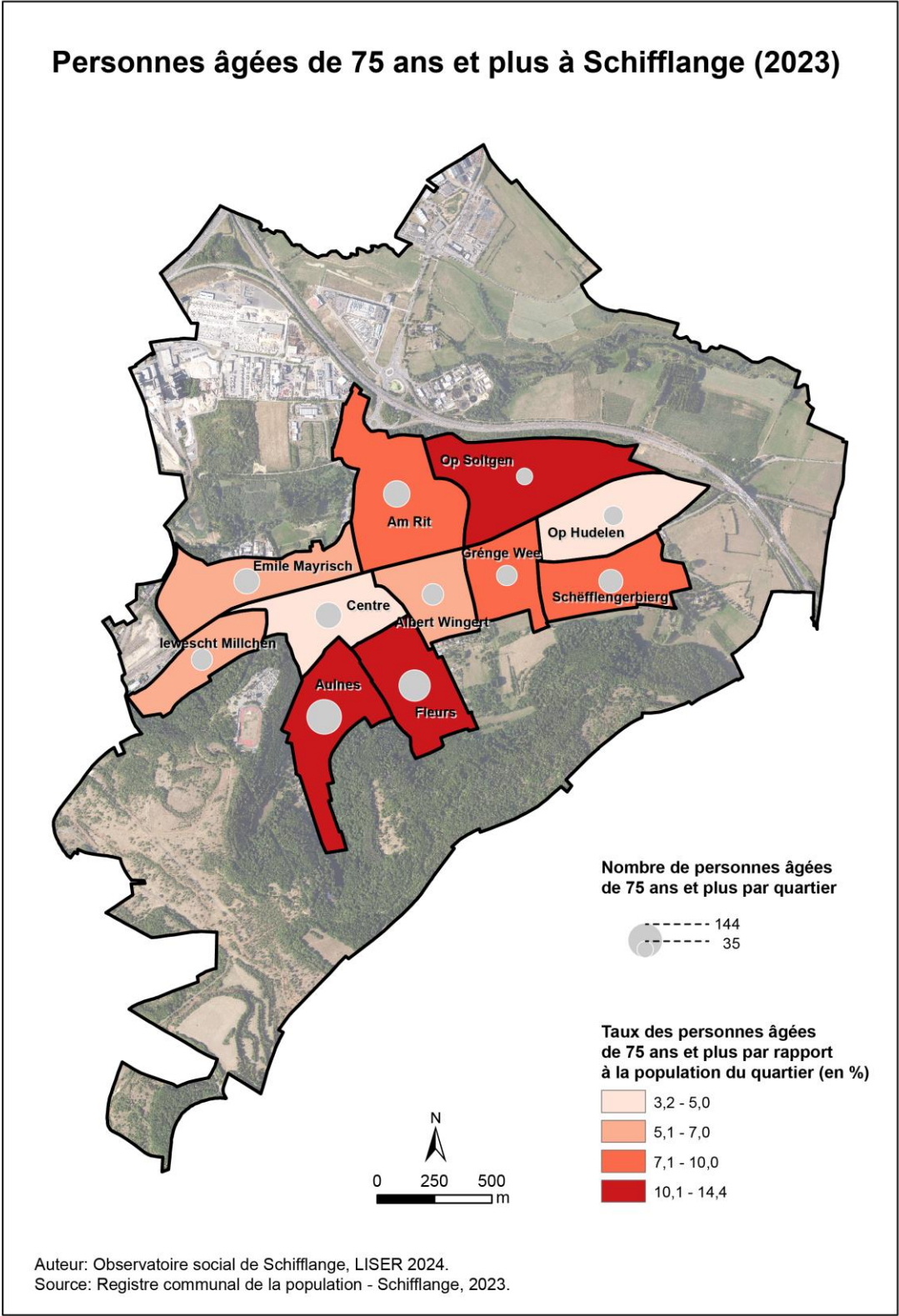
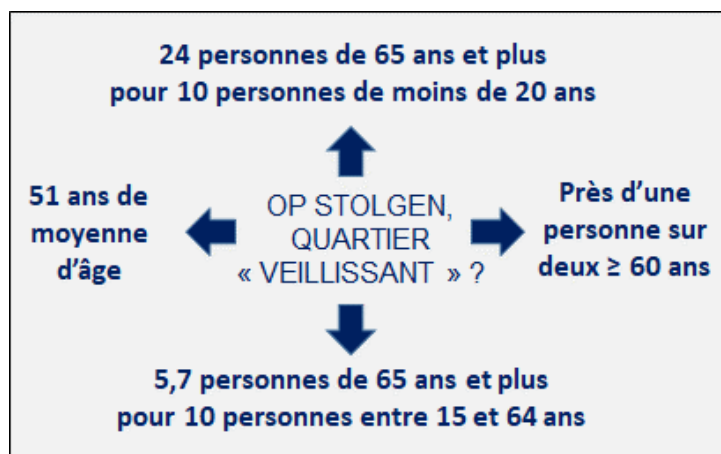


Figure 11 : Carte de la répartition de la population « seniors » (juillet 2023) : focale les personnes âgées de 75 ans et plus



Cette vue d'ensemble apporte la confirmation que **Op Soltgen est le seul quartier pouvant être qualifié de véritablement vieillissant**, en lien avec son histoire et son profil urbain (dominante de maisons individuelles construites pour la plupart dans les années 1980 et occupées depuis par une population « installée »).



Pour autant, ces chiffres doivent être mis en perspective, au regard en particulier de la population réduite du quartier (284 habitants) : en dépit du poids des 60 ans et plus, leur effectif total ne s'établit ainsi qu'à 129 individus et cette concentration localisée de personnes âgées reste peu influente sur la démographie communale.

Il faut par ailleurs tenir compte du projet de lotissement Libellule qui devrait contribuer à rajeunir Op Soltgen, dans un quartier marqué jusque-là par l'ancrage d'un noyau historique d'habitants. Le projet en cours de développement se compose de 66 maisons : en appliquant la moyenne communale du nombre de personnes par ménage qui s'élève à 2,55 personnes en 2023, le nouveau lotissement pourrait accueillir approximativement 170 nouveaux habitants. Cette nouvelle donne soulève donc des questions de cohésion à l'échelle du quartier, mais aussi de diversification des besoins.

Enfin, l'image de Op Soltgen reste celle d'un quartier historiquement perçu comme résidentiel, familial et socialement favorisé, dont le vieillissement imperceptible ne semble pas encore avoir véritablement imprimé les esprits.

En dehors du cas particulier de Op Soltgen, le croisement des indicateurs permet de **distinguer les quartiers Am Rit, Aulnes, Fleurs, Gréngé Wee et Schëfflengerbiërg, qui apparaissent confrontés à un vieillissement sensible.**

Celui-ci se traduit par :

- un âge moyen dépassant la moyenne communale de 39,8 ans, à la marge (ex. : 39,9 ans à Aulnes) ou plus significativement (ex. : 41,6 ans à Fleurs) ;
- un indice de vieillissement dépassant la moyenne communale de 0,73, à la marge (ex. : Gréngé Wee, avec 0,76) ou sensiblement (ex. : Schëfflengerbiërg, avec 0,92) ;
- une part des personnes de 50 ans et plus oscillant entre 37% et 40% de la population du quartier, et une part des personnes de 60 ans et plus comprise entre 24,5% et 27%.

Ce vieillissement déjà perceptible, qui pourrait se confirmer dans les années à venir, doit également être considéré sous l'angle du nombre de personnes concernées (c'est ainsi par exemple que pour le seul quartier Am Rit, les personnes de 60 ans et plus représentaient en juillet 2023 près de 300 individus).

Il faut également souligner la singularité du quartier Aulnes, dont le vieillissement sensible doit sans doute être relativisé du fait de la présence de la Maison de Soins Am Schmëttbësch, qui concentre plus de 10% de la population du quartier.

Ce vieillissement paraît moins prononcé en ce qui concerne les quartiers Albert Wingert, Emile Mayrisch et Lewesch Millchen.

Cela se traduit par :

- un âge moyen situé en deçà de la moyenne communale (ex. : 38,9 ans pour Emile Mayrisch) ;
- un indice de vieillissement proche de celui de la commune, voire inférieur à celui-ci (entre 0,59 et 0,63, respectivement pour Emile Mayrisch et Lewesch Millchen) ;
- une part des 60 ans et plus oscillant entre 19% et 22% de la population du quartier.

Cette appréciation est toutefois là encore à nuancer au vu des effectifs concernés, notamment dans le quartier Emile Mayrisch, qui concentre 275 personnes âgées de 60 ans et plus et 203 habitants âgés entre 50 et 59 ans.

Enfin, à l'opposé de Op Soltgen, les **quartiers Op Hudelen et Centre se distinguent par leur relative jeunesse**, avec une moyenne d'âge de 37,3 ans, 16% de personnes de 60 ans et plus et un indice de vieillissement relativement bas – en particulier en ce qui concerne le quartier Centre, avec un indice de 0,46.

2.3.2. Durée moyenne de résidence

En écho à ce qui précède, des **nuances entre quartiers sont observées en ce qui concerne la durée moyenne de résidence à Schifflange des habitants de 50 ans et plus.**

Les quartiers Am Rit, Aulnes, Fleurs, Gréngé Wee, Op Soltgen et Schëfflengerbiérg présentent une durée moyenne de résidence proche ou supérieure à 30 ans, avec un seuil haut de plus de 34 ans (Op Soltgen).

Les quartiers Albert Wingert, Centre, Emile Mayrisch et Iewescht Millchen présentent des durées inférieures (entre 22,9 et 26,5 ans), traduisant une rotation et une régénération des peuplements plus importantes.

A l'opposé, le quartier Op Hudelen, de création récente, présente une durée de résidence nettement plus réduite (14 ans environ).

Tableau 10 : Durée moyenne de résidence dans leur domicile actuel de Schifflange parmi les habitants âgés de 50 ans et plus, par quartier (juillet 2023)

Quartiers	Durée moyenne de résidence des habitants de plus de 50 ans (en nombre d'année)
Albert Wingert	26,5
Am Rit	30,1
Aulnes	29,1
Centre	20,3
Emile Mayrisch	24,6
Fleurs	33,4
Gréngé Wee	32,8
Iewescht Millchen	22,9
Op Hudelen	13,6
Op Soltgen	34,3
Schëfflengerbiérg	31,3
TOTAL	26,3

Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

2.3.3. Focale sur les 75 ans et plus : répartition spatiale et personnes vivant seules

La situation des personnes âgées de 75 ans et plus mérite une attention particulière, au vu des enjeux de proximité particuliers qu'elles soulèvent (maintien à domicile, prise en charge de la dépendance, accès aux soins, mobilités, etc.).

La répartition spatiale de cette tranche d'âge (*Figure 11*) permet de visualiser :

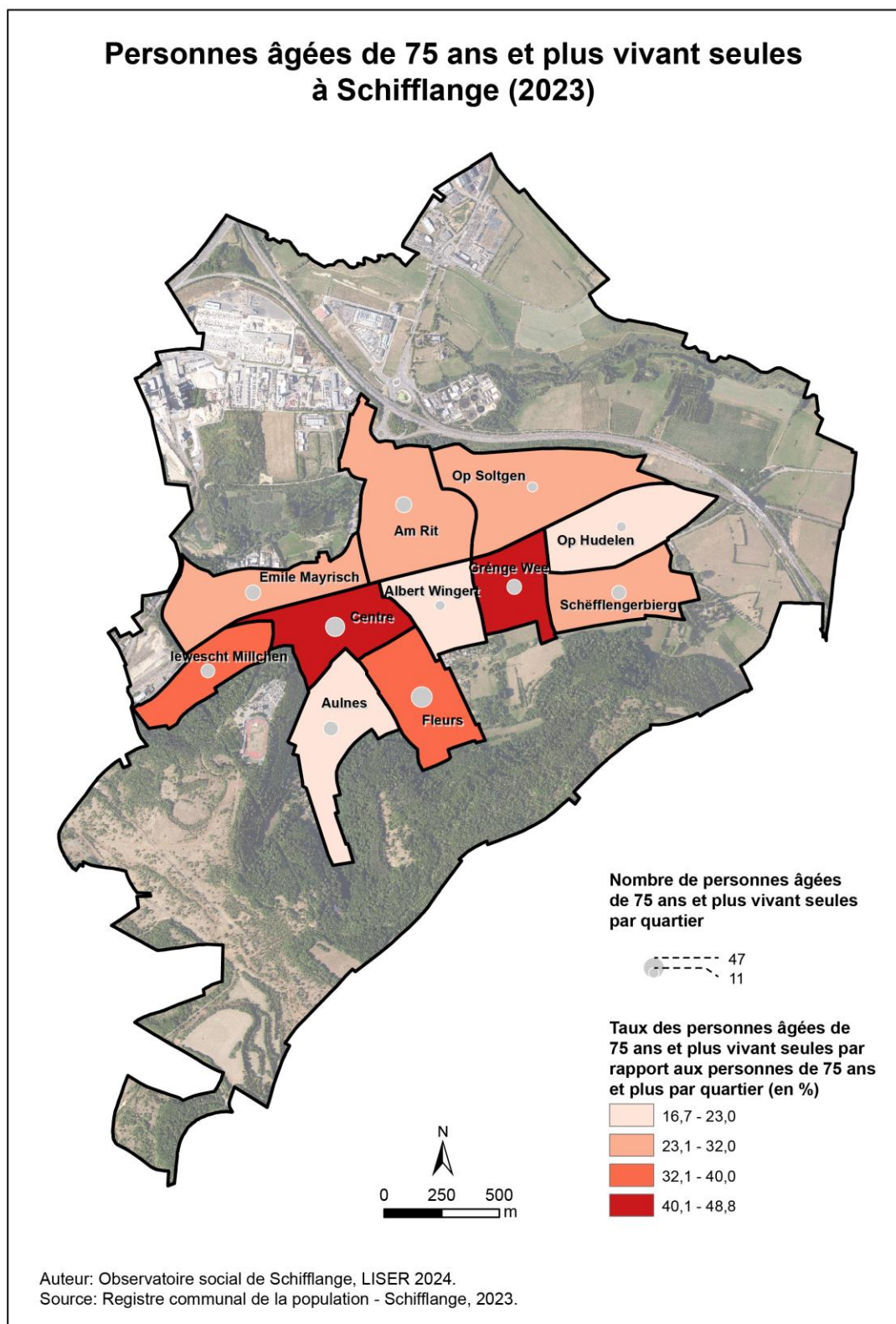
- **une première catégorie regroupant les quartiers Aulnes, Fleurs et Op Soltgen** avec respectivement autour de 14%, 11% et 12% de personnes âgées de 75 ans et plus vivant dans ces quartiers. Il est à noter que la Maison de Soins Am Schmëttbesch se situe dans le quartier Aulnes et le Centre Seniors dans le quartier Fleurs (ce dernier hébergeait à lui seul 20 personnes de 75 ans et plus en juillet 2023) ;
- **une deuxième catégorie regroupant les quartiers Am Rit, Gréng Wee et Schëfflengerbiérg**, avec une part de personnes âgées de 75 ans et plus se situant entre 8% et 9,5% ;
- **une troisième catégorie regroupant les quartiers Albert Wingert, Emile Mayrisch et Lewesch Millchen**, avec 6% environ de personnes âgées de 75 ans et plus ;
- **une quatrième catégorie recouvrant les quartiers Centre et Op Hudelen**, présentant respectivement 4,6% et 3% de personnes âgées de 75 ans et plus.

En termes de volume, une **majorité des personnes âgées de 75 ans et plus se concentre dans les 5 quartiers suivants** : Aulnes (144 individus), Fleurs (121 individus), Am Rit (86 individus), Centre (84 individus) et Emile Mayrisch (83 individus).

On soulignera également **la spécificité des quartiers Centre et Gréng Wee, au sein desquels presque une personne sur deux âgée de 75 ans et plus déclare vivre seule**. Ces deux quartiers sont suivis de près par les quartiers Fleurs et Lewesch Millchen, au sein desquels un peu moins de 40% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules (voir ci-après *Figure 12*).

Pour autant ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, compte tenu en particulier de la faiblesse des effectifs en question, pouvant donner lieu à une forte évolutivité d'une année sur l'autre.

Figure 12 : Carte des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules (juillet 2023)



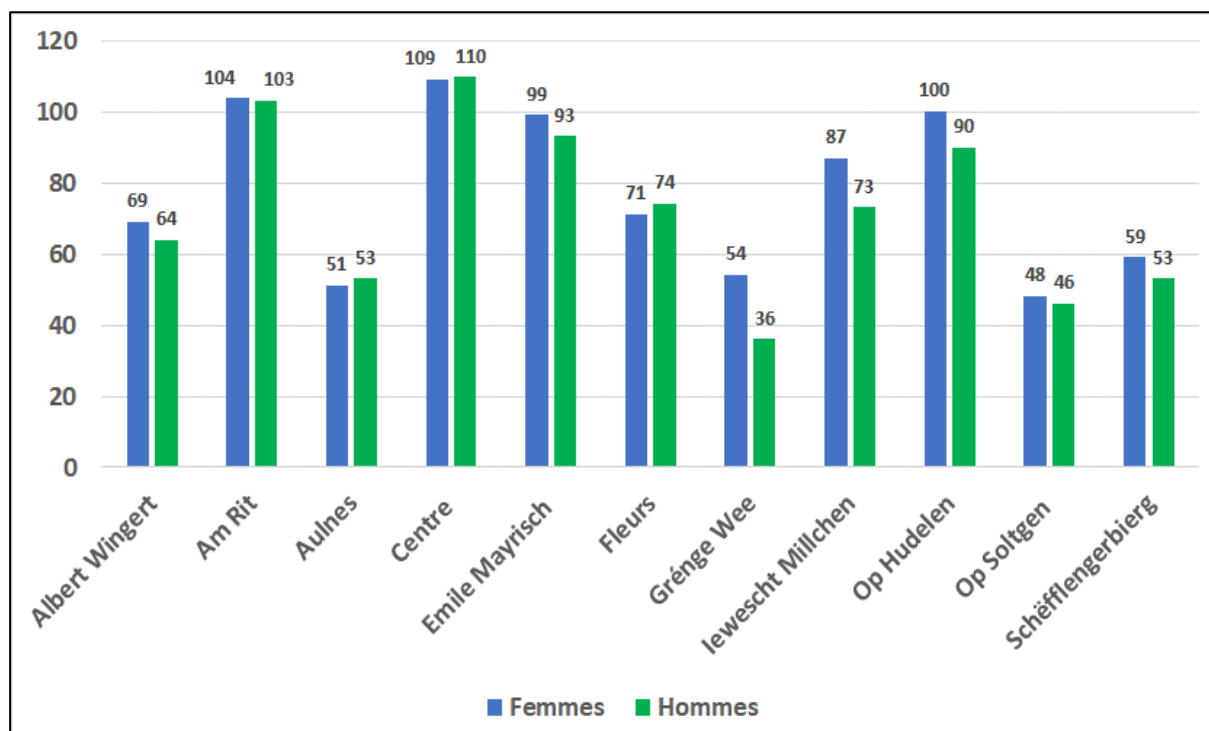
2.3.4. Répartition par genre

Concernant la répartition par genre, la **dominante sensible observée à l'échelle communale de femmes âgées entre 60 et 74 ans se traduit spatialement de manière plutôt diffuse** ; elle passe presque inaperçue à l'échelle des quartiers, sauf exception (ex. : Gréngé Wee, où on décompte 54 femmes âgées entre 60 et 74 ans contre 36 hommes, et dans une moindre mesure Iewescht Millchen ou Op Hudelen).

En revanche, la **forte dominante de femmes âgées de 75 ans et plus à l'échelle communale se reflète plus fortement au plan spatial**, en particulier dans les quartiers Aulnes (98 femmes contre 46 hommes), Centre (55 femmes contre 29 hommes), Fleurs (80 femmes contre 41 hommes), et dans une moindre mesure au sein de Gréngé Wee (33 femmes contre 22 hommes), Iewescht Millchen (34 femmes contre 22 hommes) ou Schëfflengerbiërg (42 femmes contre 28 hommes).

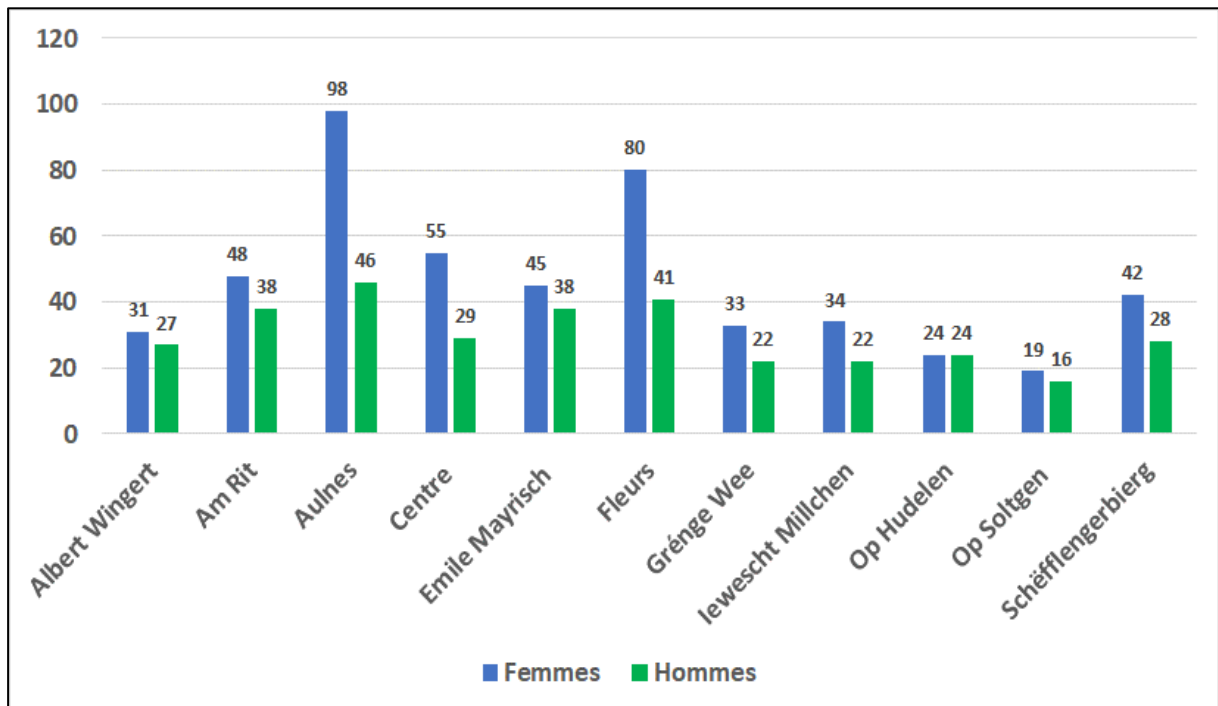
Figure 13 : Répartition par genre des 60-74 ans et des 75 ans et plus à l'échelle des quartiers (juillet 2023)

Focale sur les 60-74 ans



Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

Focale sur les 75 ans et plus



Source : Registre communal de la population – Schifflange / Traitement LISER

2.3.5. Répartition par nationalité

Concernant la répartition par nationalité, il faut d'abord souligner que, en cohérence avec son caractère vieillissant, **Op Soltgen apparaît comme le quartier le plus luxembourgeois en ce qui concerne les personnes âgées de 50 ans et plus** (162 individus, soit 92% des habitants du quartier relevant de cette tranche d'âge). Op Soltgen est talonné par Schëfflengerbiërg, où 82% des personnes âgées de 50 ans et plus sont luxembourgeois.

A l'opposé, **lewescht Millchen émerge comme le seul quartier où les ressortissants étrangers de 50 ans et plus sont majoritaires** (à hauteur de 51%). Le quartier Centre – qui présente une quasi parité entre Luxembourgeois (52%) et non Luxembourgeois (48%) – et dans une moindre mesure le quartier Emile Mayrisch – où 46% des personnes âgées de 50 ans et plus ne sont pas luxembourgeoises – font également figure d'exceptions.

La **surreprésentation des ressortissants portugais âgés de 50 et 74 ans** dans certains quartiers est également notable. Elle est constatée à **Albert Wingert** (où 26% de la population cible est portugaise, soit 69 individus), dans le **Centre** (30% de Portugais dans la population cible, soit 132 individus), à **Emile Mayrisch** (34% de Portugais dans la population cible, soit 136 individus), **lewescht Millchen** (30% de Portugais dans la population cible, soit 88 individus) ou **Op Hudelen** (24% de Portugais dans la population cible, soit 81 individus).

Même si cette surreprésentation est moins étendue et appuyée en ce qui concerne les personnes de **75 ans et plus**, il faut noter que **dans les quartiers Albert Wingert, Emile Mayrisch, lewescht Millchen, environ une personne sur cinq relève de cette tranche d'âge.**

Figure 14 : Carte de la répartition des Luxembourgeois et des étrangers âgés entre 50 et 59 ans (juillet 2023)

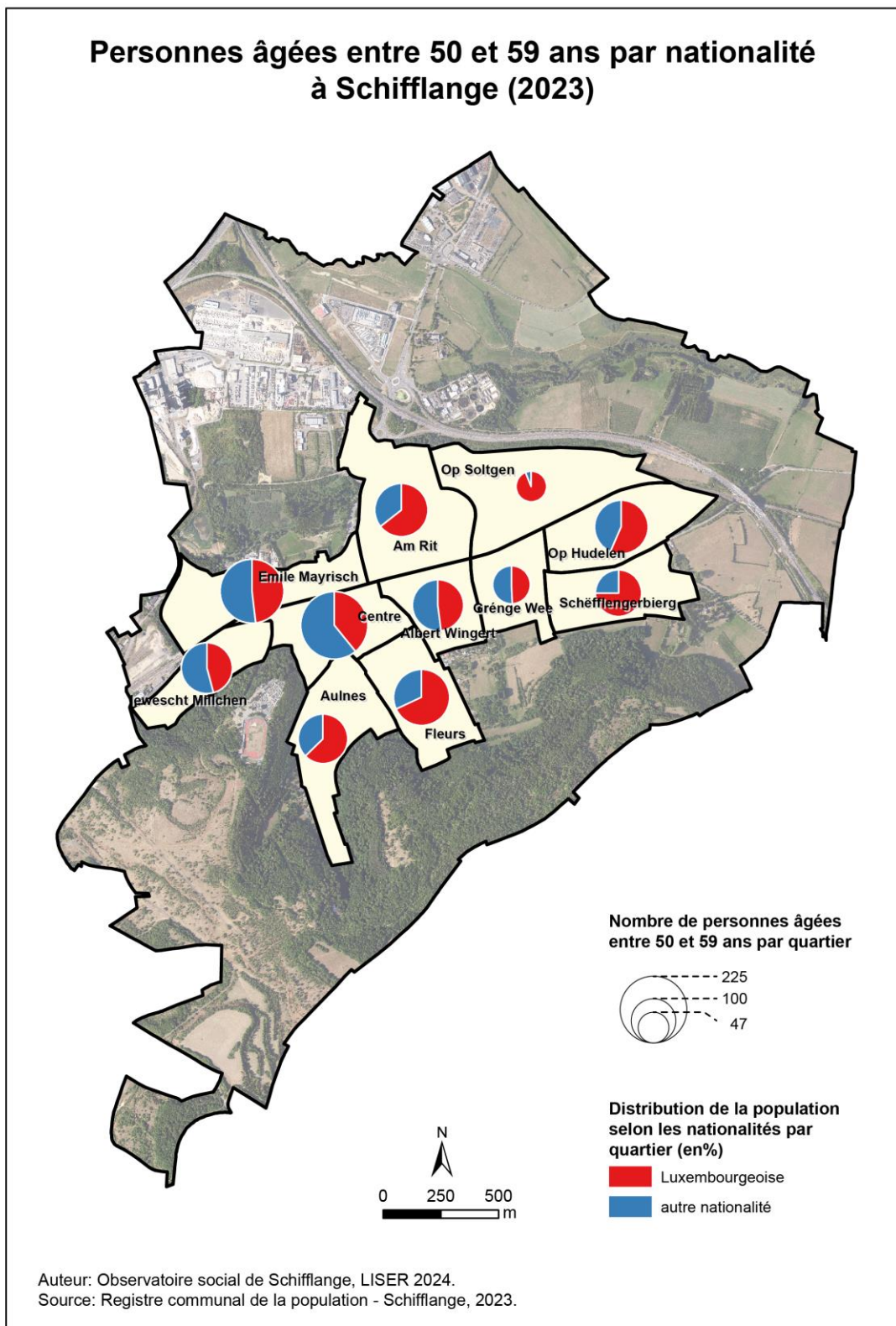


Figure 15 : Carte de la répartition des Luxembourgeois et des étrangers âgés entre 60 et 74 ans (juillet 2023)

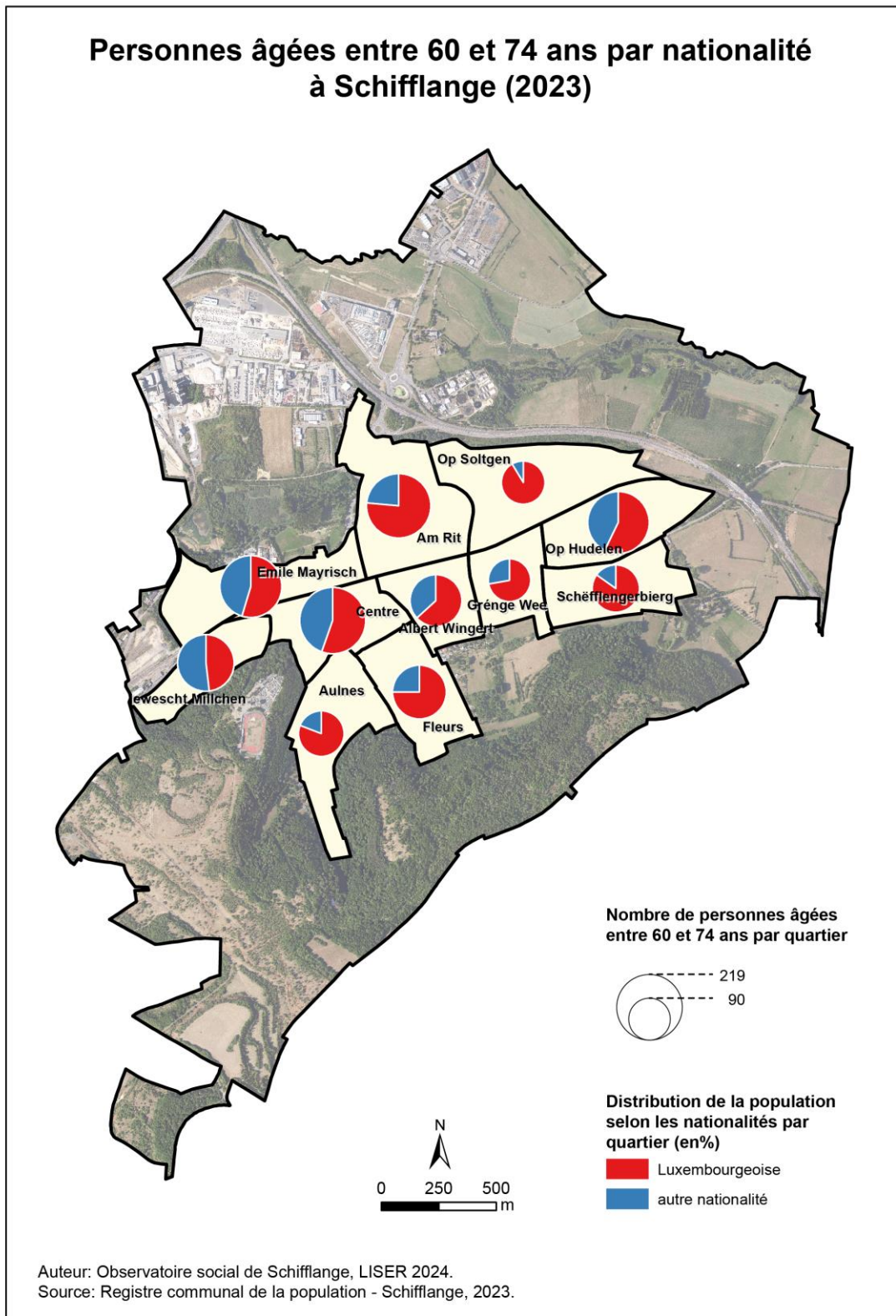
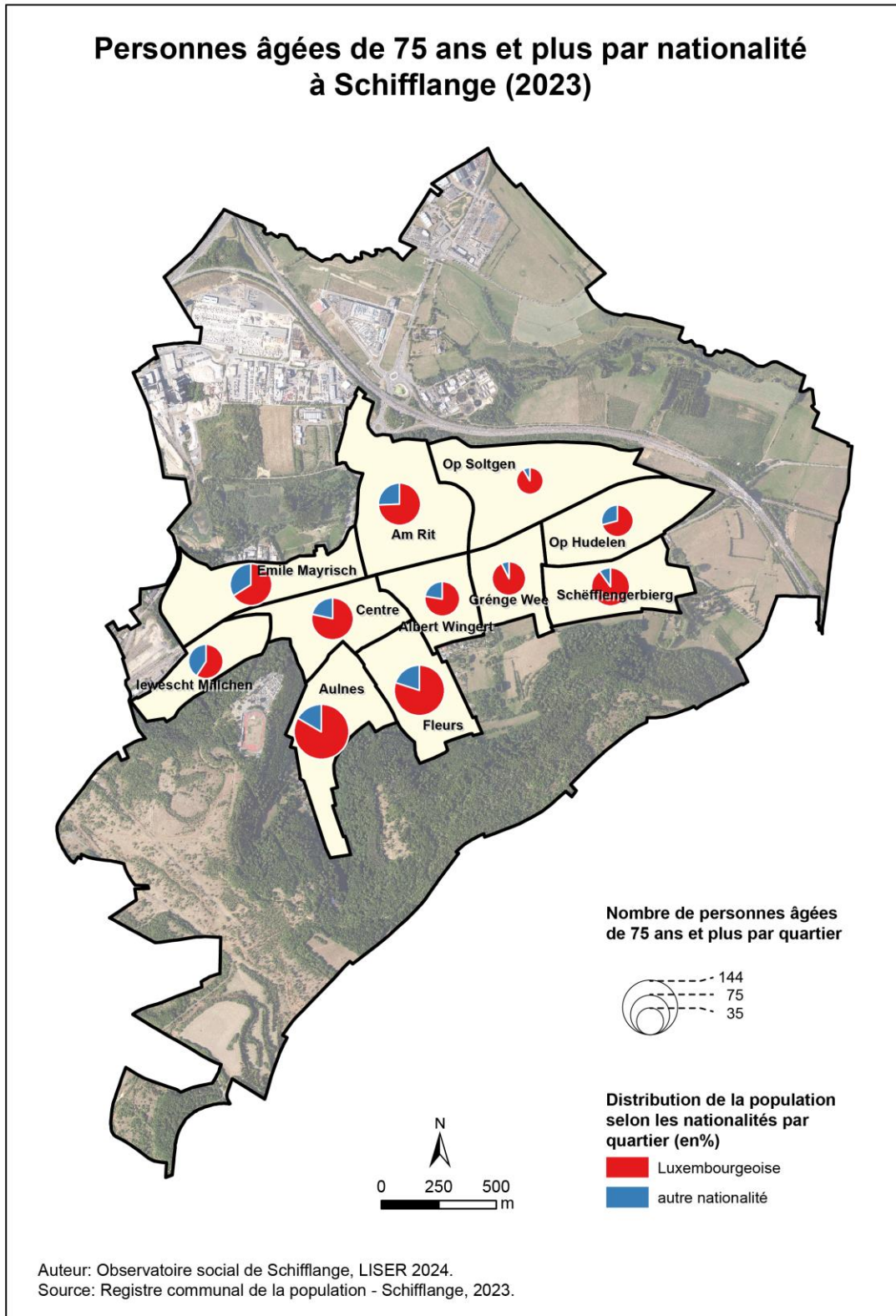


Figure 16 : Carte de la répartition des Luxembourgeois et des étrangers âgés de 75 ans et plus (juillet 2023)



3. Les seniors schifflangeois : portrait social

Ce troisième chapitre a pour objet de caractériser la **situation socio-économique des seniors**, en la mettant en perspective avec l'ensemble de la population.

Pour ce faire, les données de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) ont été mobilisées. Une demande spécifique a été adressée à cet organisme pour que les données soient fournies non seulement pour l'année 2023, mais également pour l'année 2013, afin de caractériser les dynamiques à l'œuvre sur une période de 10 ans. Les deux extractions se réfèrent à la situation au mois de janvier.

Les données de l'IGSS ne prennent en compte que les personnes qui bénéficient d'une assurance sociale au Grand-Duché de Luxembourg. Ceci implique que les fonctionnaires européens ou internationaux, qui travaillent par exemple auprès de la Commission européenne ou des ambassades, ainsi que les personnes ayant un emploi à l'étranger ne sont pas pris en compte dans le fichier.

Plusieurs familles d'indicateurs ont été exploitées pour caractériser les conditions de vie des seniors schifflangeois, en rapport :

- à leur situation professionnelle : emploi, secteurs d'activités et indemnisation au titre du chômage (paragraphe 3.1.) ;
- à leurs revenus, intégrant les aides sociales qui leur sont allouées (paragraphe 3.2.) ;

Lorsque cela a été possible, ces données ont été traitées et agrégées au niveau des quartiers, dans le strict respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des données.

Ces indicateurs sont pour la plupart illustrés, sous la forme de tableaux ou de cartes.

3.1. Activité et emploi

3.1.1. Seniors en emploi

Encart méthodologique

Le taux d'emploi correspond à la part des personnes ayant un emploi au sein d'une catégorie d'individus théoriquement en âge de travailler²⁶. Le STATEC calcule le taux d'emploi sur une population âgée de 20 à 64 ans inclus, ce que nous reprenons ici à notre compte. Le taux d'emploi à Schifflange se réfère donc au nombre de personnes en emploi au sein de la population par rapport à la population communale âgée de 20 à 64 ans.

En complément, le **nombre et la part des personnes en emploi, ont été caractérisés en tenant compte de critères tels que le sexe, l'âge ou le quartier de résidence.** Les données se réfèrent à la situation de janvier 2013 et de janvier 2023.

En janvier 2023, **le taux d'emploi à Schifflange était de 71%**, soit un chiffre quasiment identique à celui enregistré au niveau national à cette même date (70,6%).

Parmi cette population en emploi, les personnes âgées entre 30 et 49 ans occupent une place centrale : en janvier 2023, on en comptait 2 865, correspondant à près de 60% de l'ensemble des Schifflangeois en emploi et à un taux d'emploi de 85,5% au sein de cette tranche d'âge.

En janvier 2023, on recensait à Schifflange **1 143 personnes en emploi âgées entre 50 et 64 ans²⁷, correspondant à environ 23% des Schifflangeois en emploi âgés entre 20 et 64 ans. Le taux d'emploi des personnes entre 50 et 64 ans est légèrement supérieur à 53%**, ce taux recouvrant pourtant des différences notables entre classes d'âge plus détaillées (taux d'emploi de 77,2% pour les 50-54 ans, de 57,9% pour les 50-59 ans et de 22,6% pour les 60-64 ans).

Augmenter l'emploi des seniors est un défi porté par l'Union européenne²⁸, sur des fondements sociaux et macroéconomiques, l'idée étant notamment de réduire l'impact du vieillissement sur les finances publiques, en augmentant les recettes de l'assurance pension et en limitant les dépenses. Cette question paraît particulièrement sensible au

²⁶ Le taux d'emploi se différencie du taux d'activité, vu que ce dernier prend en compte, en plus des personnes en emploi, les personnes au chômage.

²⁷ Les 43 Schifflangeois en emploi âgés de 65 ans et plus recensés en janvier 2023 ne sont donc pas pris en compte ici, puisqu'en l'espèce les pourcentages se rapportent à la population en âge d'être actif, à savoir entre 20 et 64 ans.

²⁸ Dès l'an 2000, le Conseil européen s'était donné comme objectif d'atteindre en 2010 un taux d'emploi de 50% pour les personnes âgées entre 55 et 64 ans.

Luxembourg, pays qui occupait en 2022 la dernière place au sein de l'Union européenne en termes de taux d'emploi des personnes âgées entre 55 et 64 ans (46%).

Tableau 11 : Personnes en emploi en janvier 2023 et taux d'emploi en janvier 2023 et janvier 2013 à Schiffflange

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes en emploi	Taux d'emploi	Taux d'emploi
20-24 ans	287	45,7%	47,0%
25-29 ans	628	77,0%	76,2%
30-34 ans	859	87,5%	80,7%
35-39 ans	722	85,4%	81,3%
40-44 ans	682	84,0%	79,7%
45-49 ans	602	84,6%	78,9%
50-54 ans	560	77,2%	72,6%
55-59 ans	429	57,9%	42,7%
60-64 ans	154	22,6%	10,7%
Total	4923	71,0%	66,0%

Source : IGSS / Traitement LISER

Il se trouve que **le taux d'emploi des personnes âgées entre 50 et 64 ans à Schiffflange a évolué favorablement en dix ans**, au sens où ce taux était de 45% en 2013, soit 8 points de pourcentage de moins qu'en 2023.

Cette hausse du taux d'emploi des seniors s'est faite dans des proportions plus importantes que ce qui est observé pour les personnes âgées entre 20 et 64 ans ou entre 30 et 49 ans (leur taux n'a augmenté que d'environ 5 points en dix ans).

On observe par ailleurs que ce sont surtout les personnes âgées entre 55 et 59 ans, dont le taux d'emploi est passé de 42,7% en 2013 à 57,9% en 2023, et plus encore les personnes âgées entre 60 et 64 ans, dont le taux d'emploi en dix ans a plus que doublé (de 10,7% à 22,6%), qui profitent de ces évolutions.

Reste que le taux d'emploi des Schiffflangeois âgés entre 55 et 64 ans n'était en janvier 2023 que de 41%, soit un niveau inférieur à celui enregistré à l'échelle nationale, et encore loin de l'objectif européen de 50%. Ce chiffre mériterait néanmoins d'être relativisé, au sens où certaines des personnes non occupées dont il est question ici

ont probablement choisi par elles-mêmes de ne pas travailler, du fait d'une situation familiale et/ou financière qui le leur permet. Il serait donc intéressant de différencier le non-emploi « choisi » du non-emploi « subi », ce que les données disponibles ne nous permettent toutefois pas d'entreprendre.

On soulignera aussi que l'emploi des seniors **ne recouvre pas tout à fait les mêmes réalités selon que l'on soit une femme ou un homme, de nationalité luxembourgeoise ou non luxembourgeoise, ou que l'on réside dans tel quartier ou tel autre.**

Tableau 12 : Personnes en emploi par classes d'âge et par sexe en janvier 2023 à Schiffflange

Classes d'âge	Nombre de personnes en emploi		Part des femmes en emploi par rapport aux personnes en emploi au sein de la classe d'âge	Part des hommes en emploi par rapport aux personnes en emploi au sein de la classe d'âge
	Femmes	Hommes		
Moins de 20 ans	20	38	34,5%	65,5%
20-24 ans	134	153	46,7%	53,3%
25-29 ans	310	318	49,4%	50,6%
30-34 ans	409	450	47,6%	52,4%
35-39 ans	350	372	48,5%	51,5%
40-44 ans	315	367	46,2%	53,8%
45-49 ans	271	331	45,0%	55,0%
50-54 ans	283	277	50,5%	49,5%
55-59 ans	181	248	42,2%	57,8%
60-64 ans	73	81	47,4%	52,6%
65 ans et plus	16	27	37,2%	62,8%
Total	2 362	2 662	42,3%	48,4%

Source : IGSS / Traitement LISER

Les **personnes en emploi de 50 ans et plus résidant à Schiffflange sont à 53,4% des hommes**. Cette prédominance, qui a très légèrement régressé par rapport à 2013²⁹ reste donc relativement modeste, en dehors de classes d'âge spécifiques (ex. : 55-59 ans).

²⁹ En janvier 2013, 54,7% des personnes en emploi étaient des hommes.

Tableau 13 : Personnes en emploi par classes d'âge et par nationalité en janvier 2023

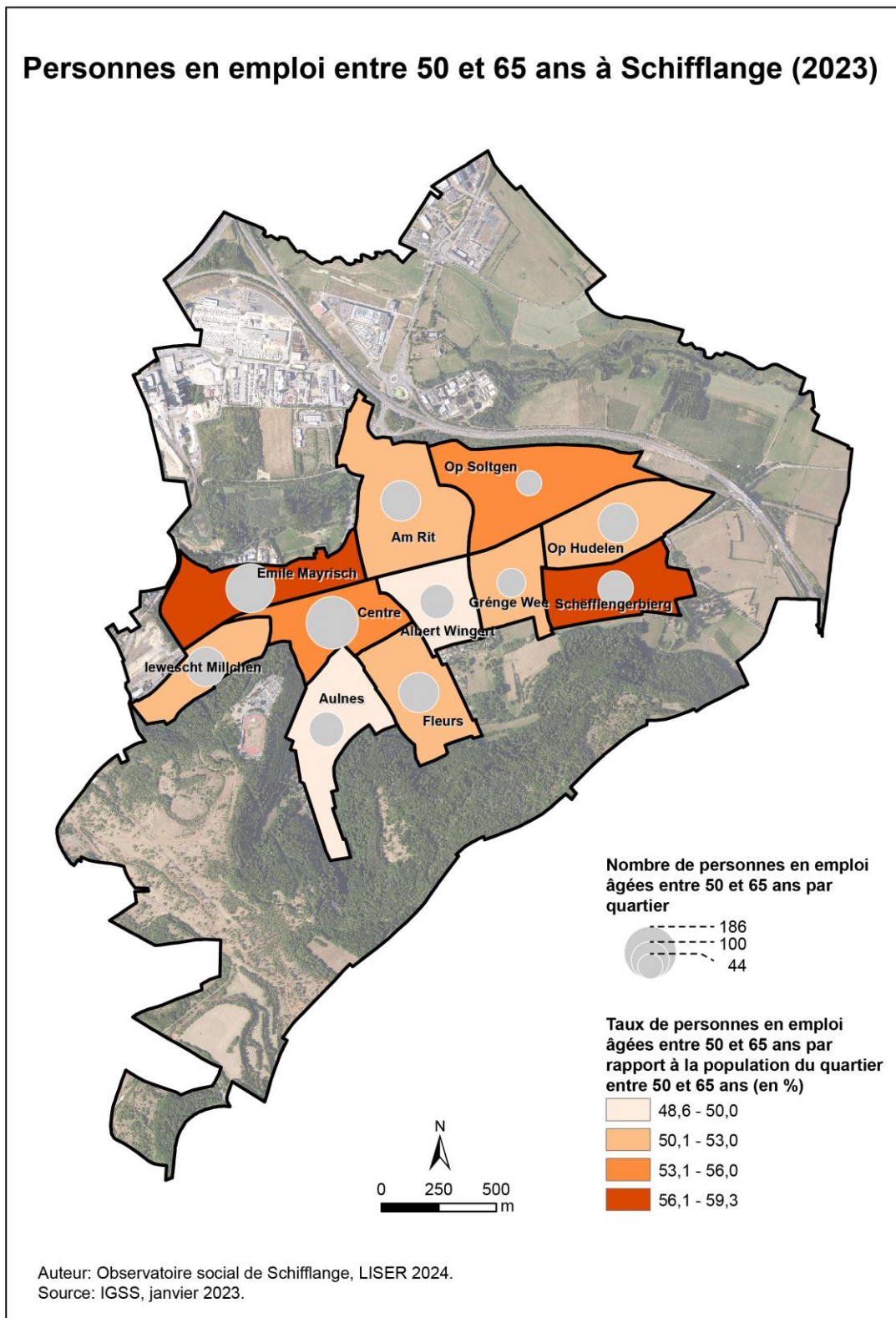
Classes d'âge	Nombre de personnes en emploi		Part des personnes luxembourgeoises en emploi par rapport aux personnes en emploi au sein de la classe d'âge	Part des personnes non luxembourgeoises en emploi par rapport aux personnes en emploi au sein de la classe d'âge
	Luxembourgeoise	Non luxembourgeoise		
Moins de 20 ans	44	14	75,9%	24,1%
20-24 ans	219	68	76,3%	23,7%
25-29 ans	408	220	65,0%	35,0%
30-34 ans	482	377	56,1%	43,9%
35-39 ans	381	341	52,8%	47,2%
40-44 ans	306	376	44,9%	55,1%
45-49 ans	283	319	47,0%	53,0%
50-54 ans	302	258	53,9%	46,1%
55-59 ans	244	185	56,9%	43,1%
60 ans et plus	99	98	50,3%	49,7%
Total	2 768	2 256	55,1%	44,9%

Source : IGSS / Traitement LISER

Si la **prédominance des ressortissants luxembourgeois parmi les personnes en emploi âgées de 50 ans et plus est encore d'actualité**, il faut souligner que celle-ci s'est largement atténuée en dix ans (de 65,4% à 54,4%).

Il faut enfin souligner que les **deux quartiers comptant le plus de personnes âgées entre 50 et 64 ans en emploi sont « Centre » et « Emile Mayrisch »**, avec respectivement 186 et 167 personnes. Concernant les quartiers au sein desquels la part des personnes en emploi âgées entre 50 et 64 ans est la plus importante par rapport aux habitants de cette classe, il faut citer le quartier Schëfflengerbiërg (59,3%), Emile Mayrisch (57,8%), Op Soltgen (55,7%) et Centre (55,5%) situés tous les quatre au-dessus de la moyenne communale de 53,3%. A l'opposé, dans les quartiers Aulnes et Albert Wingert, un petit peu moins de la moitié de la population âgée entre 50 et 64 ans est en emploi.

Figure 17 : Résidents en emploi entre 50 et 65 ans à Schifflange (janvier 2023)



3.1.2. Répartition des emplois des résidents par secteurs d'activité

Encart méthodologique

Les données relatives aux secteurs d'activité des résidents de Schifflange en emploi **proviennent de l'IGSS et se basent sur la typologie NACE** (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté européenne). Pour cela, les codes d'activité (classification par lettres de A à U) de la typologie NACE ont été mobilisés et une sélection a été réalisée parmi cette classification pour faciliter la lecture des données. Ces dernières renvoient à la situation de janvier 2013 et janvier 2023.

Il convient de préciser que ces données ne fournissent pas d'informations sur la catégorie socio-professionnelle (ouvriers, employés, cadres et professions intellectuelles, etc.) pas plus que sur le type d'emploi occupé.

Le tableau 14 ci-après fait apparaître que la **distribution des secteurs d'activités correspondant aux emplois occupés par les Schifflangeois âgés de 50 ans et plus se confond largement avec ce qui est constaté en tenant compte de l'ensemble des résidents en emploi.**

Pour autant, **le secteur de la construction apparaît significativement surreprésenté par les Schifflangeois de 50 ans et plus**, avec 142 emplois et 12% du total des emplois occupés par cette catégorie d'âge (contre un peu plus de 8,4% en ce qui concerne les moins de 50 ans et 9,2% en tenant compte de l'ensemble de la population schifflangeoise en emploi).

C'est le cas également des activités de services administratifs et de soutien, avec 102 emplois occupés par les Schifflangeois âgés de 50 ans et plus, soit 8,6% des emplois occupés par cette catégorie d'âge (contre 5,9% pour les moins de 50 ans).

Inversement, quelques secteurs paraissent légèrement sous-représentés : c'est le cas du secteur de l'information et communication et de l'administration publique. Bien que ce dernier secteur concentre la part la plus importante de Schifflangeois de 50 ans et plus avec 19,0%, ce taux reste en-dessous de celui de la population inférieure à 50 ans dans ce même secteur (22,1%).

Tableau 14 : Répartition par secteur d'activité et par âge des emplois occupés par les Schifflangeois (janvier 2023)

Code NACE	Moins de 50 ans		50 ans et plus		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
AU autre	244	6,4	68	5,7	312	6,2
BC Industries extractives et manufacturières	127	3,3	56	4,7	183	3,6
F Construction	321	8,4	142	12,0	463	9,2
G Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	342	8,9	95	8,0	437	8,7
H Transports et entreposage	205	5,3	49	4,1	254	5,1
I Hébergement et restauration	237	6,2	68	5,7	305	6,1
J Information et communication	166	4,3	29	2,4	195	3,9
K Activités financières et d'assurance	255	6,6	66	5,6	321	6,4
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	237	6,2	49	4,1	286	5,7
N Activités de services administratifs et de soutien	225	5,9	102	8,6	327	6,5
O Administration publique	848	22,1	225	19,0	1 073	21,4
Q Santé humaine et action sociale	500	13,0	143	12,1	643	12,8
T Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	46	1,2	46	3,9	92	1,8
Sans indication	86	2,2	48	4,0	134	2,7
Total	3 839	100,0	1186	100,0	5 025	100,0

Pour chaque secteur d'activité et catégorie d'âge (moins de 50 ans ou plus de 50 ans), le tableau permet de prendre connaissance du nombre d'emplois correspondant et de la part de ceux-ci par rapport à la classe d'âge.

Ainsi par exemple 142 emplois sont occupés par des habitants de Schifflange âgés de 50 ans et plus dans le secteur F (Construction) ; ces 142 emplois représentent 12,0% du total des emplois occupés par les Schifflangeois âgés de 50 ans et plus.

3.1.3. Bénéficiaires de l'indemnité de chômage

Encart méthodologique

Les bénéficiaires de l'indemnité de chômage correspondent aux **personnes à la recherche d'un emploi inscrites à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et répondant aux normes d'éligibilité** : domiciliation au Luxembourg ; âgé entre 16 et 64 ans ; obligation d'avoir été occupé 26 semaines au moins au cours des 12 mois précédant l'inscription ; exclusion des résiliations du contrat de travail d'un commun accord, des abandons injustifiés et des licenciements pour faute grave ; etc. L'indemnité de chômage est payée pendant 12 mois, avec une prolongation possible entre 6 et 12 mois selon les conditions.

Le fichier de l'IGSS (janvier 2013 / 2023) sur lequel nous nous sommes appuyés ne comprend que les chômeurs indemnisés, dont on estime qu'ils constituent un peu plus de la moitié seulement du nombre total de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM (on compte aussi dans cet ensemble, par exemple les personnes en fin de droit ou qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps pour prétendre à des indemnités).

Il n'est donc pas possible de comparer le taux de chômage calculé par l'ADEM avec les chiffres de l'IGSS, correspondant au nombre de chômeurs indemnisés rapportés à la somme des personnes en emploi et des chômeurs indemnisés. Cela est d'autant plus impactant au regard de la population étudiée, les plus de 50 ans étant particulièrement exposés au chômage de longue durée non indemnisé.

Il convient par ailleurs de souligner que, en raison du trop faible nombre d'individus concernés, certaines analyses plus fines (ex. : distribution des bénéficiaires par quartier) n'ont pas pu être réalisées ou cartographiées.

En 2023, selon le STATEC, le taux de chômage à Schifflange s'élevait à 6,57%, révélant une légère augmentation par rapport à 2022 (5,78%) sans pour autant atteindre le niveau de 2021 (7,51%). D'après ces mêmes chiffres la commune comptait en 2023 un total de 355 chômeurs (indemnisés et non indemnisés pris ensemble).

En nous appuyant sur les données de l'IGSS de janvier 2023 pour la commune de Schifflange, on recensait **200 bénéficiaires de l'indemnité de chômage**. En comparant ces deux sources différentes, on estime qu'un peu plus que la moitié des chômeurs résidant à Schifflange (56%) reçoivent effectivement une indemnité de chômage.

Parmi ceux-ci, 70 bénéficiaires étaient âgés entre 50 et 64 ans, correspondant à 5,8% des actifs³⁰ relevant de cette classe d'âge, soit une légère augmentation en dix ans (ce taux était de 4,5% en 2013).

On peut également souligner **la part significative des bénéficiaires parmi les actifs âgés entre 60 et 64 ans** (11% en 2023), en rapport à une détérioration de l'employabilité liée à l'avancement en âge.

Tableau 15 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité de chômage et part dans la population active à Schiffange par classe d'âge (janvier 2023)

Classes d'âge	Population active	Chômeurs indemnisés	Part des chômeurs indemnisés par rapport à la population active de la classe d'âge (en %)
24 ans ou moins	359	15	4,2%
25-29 ans	656	31	4,7%
30-34 ans	878	19	2,2%
35-39 ans	738	16	2,2%
40-44 ans	712	31	4,4%
45-49 ans	619	18	2,9%
50-54 ans	583	26	4,5%
55-59 ans	454	25	5,5%
60-64 ans	172	19	11,0%
Total	5 214	200	3,8%

Source : IGSS / Traitement LISER

Dans cet ensemble, on compte d'une part 28 Luxembourgeois pour 42 étrangers, et d'autre part **39 femmes pour 31 hommes**, renvoyant à un inversement du rapport entre genres en dix ans (16 femmes contre 18 hommes en 2013). Ces chiffres doivent toutefois être accueillis avec prudence, en premier lieu au regard du faible nombre d'individus concernés, mais aussi du fait qu'il est impossible de savoir si cette surreprésentation des femmes est liée à une plus forte exposition au chômage ou au fait qu'elles sont plus nombreuses à répondre aux critères d'éligibilité de l'indemnité.

³⁰ La population active correspond à l'ensemble des personnes ayant un emploi et l'ensemble des chômeurs. En absence d'informations sur le nombre de chômeurs non indemnisés dans le fichier, la population active de référence n'est formée que des personnes actives et des chômeurs indemnisés. Elle est de ce fait donc légèrement sous-estimée par rapport à la population active réelle.

Tableau 16 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité de chômage par classe d'âge, genre et nationalité (janvier 2023)

Classes d'âge	Répartition des bénéficiaires par genre		Répartition des bénéficiaires par nationalité	
	Femmes	Hommes	Luxembourgeoise	Non Luxembourgeoise
29 ans ou moins	27	19	30	16
30-39 ans	16	19	14	21
40-49 ans	20	29	12	37
50-64 ans	39	31	28	42

Source : IGSS / Traitement LISER

En raison de la faiblesse des effectifs, la répartition des bénéficiaires par quartier n'a pas pu être intégralement réalisée et restituée. Tout juste peut-on observer le **poids des quartiers Centre et Iewesch Millchen**, avec respectivement 15 et 12 bénéficiaires d'une indemnité de chômage âgés de 50 ans ou plus, soit 7,2% et 10,3% de la population active résidant dans le quartier et relevant de cette classe d'âge.

3.2. Regards sur les revenus et prestations sociales

L'objectif de cette partie est de **caractériser les revenus des seniors** (niveaux, disparités, types etc.), en les mettant en perspective avec le reste de la population schifflangeoise, et en tenant compte de critères tels que l'âge, le sexe, la nationalité ou encore le quartier de résidence.

Quatre sections structurent cette partie sur les revenus et prestations sociales. La première présente de manière générale les niveaux de revenus des seniors et les inégalités sociales afférentes. La deuxième section traite plus particulièrement des bénéficiaires de prestations sociales. La troisième section met en lumière les disparités de revenus des seniors selon le genre et/ou la nationalité. Enfin la dernière section met l'accent sur la dimension spatiale en révélant les inégalités sociales à l'échelle des quartiers.

Encart méthodologique

Les données collectées et traitées proviennent de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), en date de janvier 2013 et janvier 2023, ce qui a permis de mettre en évidence d'importantes évolutions en dix ans.

Les revenus bruts se réfèrent aux individus et non pas aux ménages, faute d'informations sur la composition des ménages vivant dans le même logement. Ces revenus correspondent aux salaires mensuels bruts, aux prestations familiales (allocations familiales), aux revenus de remplacement (congé parental, indemnité de chômage, aide au réemploi ou indemnité compensatoire, indemnité professionnelle d'attente, préretraite, pension d'invalidité, pension de vieillesse, pension de survie, pension d'orphelin, forfait d'éducation Mammerent) ainsi qu'aux aides sociales de l'Etat (REVIS, allocation de vie chère, revenu pour personnes gravement handicapées).

Les revenus pris en compte **ne tiennent donc pas compte des revenus mobiliers, fonciers ou immobiliers** : les indicateurs produits ici ne constituent qu'un des aspects d'une réalité sociale plus complexe, d'autant que les seniors sont plus susceptibles que les autres de profiter de certains avantages ou des revenus de ce type (avoirs financiers ; statut de propriétaire occupant ayant déjà remboursé les prêts immobiliers, ce qui augmente le revenu disponible après déduction des charges fixes, etc.). Pour dresser un tableau aussi réaliste que possible, les **5% des revenus les plus bas ont été exclus** (soit, en 2013, les revenus inférieurs à 626,8 euros bruts, et en 2023 les revenus inférieurs à 1056,7 euros bruts), en partant de l'hypothèse que ceux-ci concernent souvent des personnes bénéficiant de transferts sociaux mais rattachées à un ménage au sein duquel une autre personne perçoit l'essentiel des revenus.

3.2.1. Cadre général : niveaux et inégalités de revenus des seniors

Encart méthodologique

Le revenu moyen brut, correspond à la somme des revenus mensuels bruts, divisée par le nombre total d'individus dans l'entité géographique et/ou pour la classe considérée. Une moyenne a tendance à être influencée par des valeurs extrêmes, et surtout par les valeurs les plus élevées, ce d'autant plus que les 5% des revenus les plus bas ont été écartés (voir ci-dessus).

Afin de limiter l'influence des valeurs extrêmes, le second indicateur mobilisé est **le revenu médian brut**. Ce revenu médian départage les individus en deux groupes autour d'une valeur pivot, de sorte que 50% des individus touchent un revenu mensuel brut inférieur à cette valeur et que 50% des individus touchent un revenu mensuel brut supérieur à cette valeur.

Pour caractériser au mieux les inégalités de revenus à l'échelle de la commune ou des quartiers, nous nous sommes également appuyés sur :

- **le dixième décile de revenus**, correspondant aux 10% de personnes touchant les revenus mensuels bruts les plus élevés au sein de la commune ;
- **le premier quintile et le dernier quintile de revenus**, correspondant respectivement aux 20% de personnes touchant les revenus les plus bas et aux 20% de personnes touchant les revenus les plus hauts au sein de l'unité considérée (commune ou quartier). Pour les calculer, les revenus des individus ont été classés par ordre croissant puis regroupés en cinq classes d'effectifs égaux, représentant chacune 20% des individus ;
- **le rapport interquintile de revenus**, créé en divisant la somme des 20% des revenus les plus élevés (dernier quintile de revenus) par la somme des 20% de revenus les plus bas (premier quintile de revenus). Plus ce rapport est élevé, plus les revenus sont dispersés par rapport à la médiane et plus, donc, la distribution des revenus individuels au sein de l'unité considérée (commune / quartier) est inégalitaire.

En janvier 2023, 7 218 Schifflangeois percevaient un revenu³¹. En tenant compte de ces 7 218 résidents, le revenu moyen mensuel s'établissait à 4 487 euros bruts et le revenu médian mensuel à 3 955 euros bruts, soit des niveaux sensiblement supérieurs à ceux de la commune voisine d'Esch-sur-Alzette³².

Il apparaît que **les personnes âgées de 50 ans et plus touchent des revenus légèrement inférieurs à cette moyenne communale** avec un revenu moyen de 4 313 euros bruts (soit - 3,9% par rapport à la moyenne communale) et un revenu médian de 3 810 euros (soit - 3,7% par rapport à la médiane communale). Ce constat peut notamment s'expliquer par le poids des retraités dans cet ensemble, ou par les autres sources de revenus non prises en compte ici.

Pour autant, il faut souligner le **contraste avec la situation de janvier 2013, où les revenus des personnes de 50 ans et plus étaient sensiblement supérieurs aux moyennes et médianes communales**, respectivement de + 3,9% et de + 6,4% ; et cela dans un contexte où la part des personnes de 50 ans et plus touchant un revenu n'ont pas varié en dix ans.

Dans le même temps, les revenus des personnes âgées de moins de 50 ans ont connu une trajectoire inverse : inférieurs aux moyennes et médianes communales en janvier 2013 (respectivement de - 3% et de - 5,5%), ils sont légèrement supérieurs à celles-ci en janvier 2023 (+3% environ pour les deux indicateurs).

72

Faut-il voir dans ce constat général les prémices d'une fragilisation des personnes âgées de 50 ans ou plus à Schifflange ? Ce glissement sur dix ans a-t-il été compensé par des revenus non comptabilisés dans le cadre de cette analyse (actifs financiers, loyers, etc.) ?

Si nous n'avons pas de réponses définitives à ces questions, l'analyse des revenus par tranche d'âge permet d'éclairer ces tendances avec plus de finesse.

L'analyse des revenus moyens et médians par tranche d'âge fait apparaître des inégalités importantes au sein de la population des seniors.

³¹ Il convient de garder à l'esprit que 380 personnes, correspondant aux 5% des résidents touchant les revenus les plus bas, ne sont pas comptabilisés ici, comme expliqué dans l'encart méthodologique.

³². En janvier 2023, le revenu mensuel brut moyen enregistré à Esch-sur-Alzette s'élevait à 4 043 euros, et le revenu mensuel brut médian était de 3 410 euros.

Tableau 17 : Revenus bruts moyens et médians des individus en euros par classes d'âge à Schiffflange en janvier 2023 (et janvier 2013 pour le positionnement par rapport au revenu moyen)

Classes d'âge	Nombre de personnes 2023	Revenu moyen 2023		Revenu médian 2023		Revenu moyen 2013
		Montant en euros	Positionnement par rapport au revenu moyen communal	Montant en euros	Positionnement par rapport au revenu médian communal	Positionnement par rapport au revenu moyen communal
Moins de 50 ans	3 966	4 630	3,2%	4 070	2,9%	-3,1%
50 ans et plus	3 252	4 313	-3,9%	3 810	-3,7%	3,8%
65 ans et plus	1 446	4 148	-7,6%	3 974	0,5%	-4,7%
50-64 ans	1 806	4 446	-0,9%	3 626	-8,3%	11,8%
65-79 ans	1 035	4 169	-7,1%	3 974	0,5%	-7,4%
80 ans et plus	411	4 093	-8,8%	3 986	0,8%	1,0%

Source : IGSS / Traitement LISER

Premier constat, les **personnes âgées de 65 ans et plus présentent un revenu brut moyen significativement inférieur à la moyenne communale** (-7,6%, voire près de -9% pour les personnes âgées de 80 ans et plus, soit un écart de 394 euros bruts mensuels). Ce plus faible revenu moyen semble toutefois surtout traduire une moindre influence des revenus les plus hauts, sachant de surcroît que **le revenu médian des 65 ans et plus se confond avec la médiane communale**. Cela renvoie à une plus grande homogénéité sociale de cette classe d'âge par rapport à d'autres et tend à écarter l'idée d'un véritable décrochage, en dépit néanmoins d'un léger glissement en dix ans (en janvier 2013, à Schiffflange, le revenu moyen des personnes de 65 ans était inférieur de 4,7% à la moyenne communale, tandis que leur revenu médian était supérieur de 5,6% à la médiane communale).

La classe des personnes entre 50 et 64 ans présente un profil inversé et relativement sensible : si son revenu moyen se confond à peu de choses près avec la moyenne communale, il semble néanmoins s'être déprécié en dix ans : en janvier 2013, le revenu moyen des personnes âgées de 50 à 64 ans était de 12% supérieur à la moyenne communale. A cela s'ajoute le fait que, en janvier 2023, le revenu médian des 50-64 ans est significativement inférieur au revenu médian communal (-8,3%). **Ce décalage entre revenu moyen et revenu médian laisse entrevoir des inégalités importantes au sein de cette classe d'âge.**

Cette hypothèse est confirmée par l'analyse du dernier décile de revenus par tranche d'âge : parmi les 10% de revenus les plus élevés perçus par les Schiffangeois, on trouve proportionnellement une part importante de personnes âgées entre 50 et 59 ans, soit autour de 13% à 14% des personnes touchant un revenu au sein de cette classe d'âge, ce qui ne se vérifie pas pour les autres classes seniors, présentant des taux environ deux fois inférieurs.

Tableau 18 : Répartition par classes d'âge des 10% de revenus bruts les plus élevés de la commune en janvier 2013 et 2023*

Classes d'âge	Année 2023			Année 2013
	Nombre de personnes parmi les 10% de revenus les plus élevés de la commune	Nombre total de personnes touchant un revenu	Pourcentage des personnes touchant un revenu dans le top 10%	Pourcentage des personnes touchant un revenu dans le top 10%
Moins de 30 ans	21	976	2,2%	2,8%
30-34 ans	92	896	10,3%	8,3%
35-39 ans	92	757	12,2%	9%
40-44 ans	110	713	15,4%	13,7%
45-49 ans	120	624	19,2%	18,2%
50-54 ans	87	612	14,2%	19,6%
55-59 ans	83	637	13%	17,7%
60-64 ans	40	557	7,2%	9,5%
65-69 ans	25	415	6%	6,9%
70 ans et plus	53	1 031	5,1%	3,1%
Total	723	7 218	10%	10%

** Les 10% des revenus bruts les plus élevés commencent à 7 420 €*

Source : IGSS / Traitement LISER

En dehors des personnes entre 50 et 59 ans, ce sont surtout les personnes âgées entre 35 et 49 ans qui sont fortement représentées dans ce dernier décile : en janvier 2023, celui-ci concentrait en particulier près de 20% des personnes de 45-49 ans touchant un revenu.

Par rapport à 2013, la représentation des personnes âgées entre 30 et 49 ans et de 70 ans et plus dans ce dernier décile apparaît en hausse, contrairement aux personnes de 50 à 69 ans. La classe des 50-59 ans apparaît en particulier significativement moins bien représentée qu'il y a dix ans (près de 20% des 50-54 ans et près de 18% des 55-59 ans appartenait au dernier décile en janvier 2013), traduisant dans une certaine

mesure un « déclassement » qui ne semble pas s'être accompagné d'une véritable correction des disparités au sein de cette classe d'âge, comme l'atteste l'analyse de la répartition des premiers et derniers quintiles de revenus.

Tableau 19 : Répartition par classes d'âge à Schiffflange du premier et du dernier quintile des revenus bruts des individus en janvier 2023

Classes d'âge	Premier quintile*		Dernier quintile*	
	Nombre de personnes touchant un revenu situé dans le premier quintile	Part des personnes touchant un revenu situé dans le premier quintile	Nombre de personnes touchant un revenu situé dans le dernier quintile	Part des personnes touchant un revenu situé dans le dernier quintile
Moins de 30 ans	265	27,2%	94	9,6%
30-34 ans	99	11,0%	209	23,3%
35-39 ans	80	10,6%	199	26,3%
40-44 ans	90	12,6%	197	27,6%
45-49 ans	93	14,9%	177	28,4%
50-54 ans	136	22,0%	138	22,5%
55-59 ans	154	24,2%	135	21,2%
60-64 ans	182	32,7%	89	16,0%
65-69 ans	142	34,2%	58	14,0%
70-74 ans	86	24,0%	69	19,3%
75-79 ans	55	21,0%	49	18,7%
80-85 ans	40	19,2%	15	7,2%
85 ans et plus	21	10,3%	14	6,9%
Total	1 443	20,0%	1 443	20,0%

Source : IGSS / Traitement LISER

Le tableau 19 fait apparaître une **surreprésentation des personnes âgées de 50 ans et plus touchant un revenu situé dans le premier quintile** : plus d'un quart d'entre eux, soit 816 personnes, se situent dans la catégorie des 20% de revenus les plus bas perçus par les résidents schiffflangeois. En même temps, les personnes âgées de 50 ans et plus sont sous-représentées dans le dernier quintile (17,4%, soit 567 personnes), à savoir parmi les 20% de Schiffflangeois percevant les revenus les plus hauts.

Pour autant, à l'image de ce qui est constaté à l'échelle communale³³, on soulignera que **le rapport interquintile centré sur les Schifflangeois de 50 ans et plus a très légèrement baissé en dix ans** (il est passé de 4,58 en 2013 à 4,45 en janvier 2023), suggérant un écart qui se réduit à la marge entre les 20% de revenus les plus hauts et les 20% de revenus les plus bas. Le rapport de 4,58 signifie que les personnes ayant un revenu important, c'est-à-dire celles appartenant au dernier quintile, avaient un revenu en moyenne 4,58 fois plus élevés que les personnes du premier quintile. Un tel écart entre les revenus moyens du premier et dernier quintile reste donc très important à Schifflange.

Au-delà, le tableau 19 confirme le **profil singulier et relativement inégalitaire de la tranche des 50-59 ans**, apparaissant légèrement surreprésentée aussi bien dans le premier quintile que dans le dernier quintile de revenus. Il permet également de mettre en évidence une **certaine fragilité attachée aux personnes âgées entre 60 et 69 ans**, un tiers d'entre elles figurant dans le premier quintile de revenus.

³³ A Schifflange, le rapport interquintile est de 4,2 en janvier 2023 : les 20% des personnes avec les revenus les plus élevés perçoivent en moyenne un revenu 4,2 fois supérieur aux 20% des personnes percevant les revenus les plus faibles. Ce rapport était de 4,55 en 2013.

3.2.2. Typologie des personnes de 50 ans et plus bénéficiaires de la protection sociale

Encart méthodologique

Les individus peuvent avoir des **sources de revenus différentes qui peuvent se cumuler ou s'exclure**. A côté des revenus du travail, en particulier les salaires, se rajoutent différentes **prestations sociales**. A l'échelle européenne³⁴ les besoins suivants relatifs à la protection sociale sont pris en compte : maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale³⁵. Divers acteurs interviennent dans le cadre de cette protection sociale : les institutions de sécurité sociale, l'Etat, les communes, les sociétés de secours mutuels ou les organisations caritatives.

Le but de ce chapitre est de dresser un **bilan synthétique de différents revenus issus de la protection sociale des personnes de 50 ans et plus**, en janvier 2013 et janvier 2023, avec l'idée de visualiser combien d'entre elles sont concernées. Il ne s'agit pas ici d'être exhaustif, mais plutôt de porter l'attention sur certaines prestations particulièrement pertinentes pour la population seniors analysée et accessibles à travers les informations de l'IGSS.

Sont ainsi détaillés les **revenus de remplacement** suivants : la préretraite, la pension d'invalidité, la pension de vieillesse et la pension de survie, sachant que l'indemnité chômage est traitée au paragraphe 3.1.3.

Un focus est également réalisé sur les **aides sociales** suivantes : le REVIS, l'allocation de vie chère et le revenu pour personnes gravement handicapées.

Enfin, les prestations de l'assurance dépendance ont également été analysées.

Les différentes prestations sociales analysées sont présentées ci-dessous.

Le **chômage indemnisé** est attribué aux personnes en recherche d'emploi, inscrites à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et répondant aux normes d'éligibilité. L'âge maximal de toucher une indemnisation de chômage est de 64 ans.

La **pension d'invalidité** correspond à une prestation temporaire ou permanente visant les personnes de moins de 65 ans empêchées de travailler, du fait de leur perte de capacité. Pour en bénéficier, il faut en principe avoir été affilié(e) à l'assurance pension au moins 12 mois au cours des 3 années précédant l'invalidité constatée. Cette prestation se transforme en pension de vieillesse à 65 ans.

La **préretraite** est une mesure sociale qui permet au salarié de réduire progressivement son degré d'occupation tout en libérant une place dans l'entreprise.

³⁴ Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)

³⁵ Inspection générale de la sécurité sociale (2022), *La Sécurité sociale – 2022. Rapport général*, accessible en ligne : <https://igss.gouvernement.lu/fr/publications/rg/2022.html>

Il s'agit d'un instrument de lutte contre le chômage ; il peut être accordé à compter de 57 ans et ne peut pas excéder trois ans. La préretraite ne doit pas être confondue avec la pension de vieillesse anticipée.

La **pension de vieillesse** est versée à l'âge légal de 65 ans. Pour y prétendre, il faut se prévaloir au minimum de 120 mois de périodes d'assurance (obligatoire, continuée, facultative ou périodes d'achat rétroactif). La pension de vieillesse peut être accordée par anticipation, sous certaines conditions, à partir de 57 ans.

La **pension de survie** est réservée sous conditions aux conjoints, partenaires, parents et alliés ou enfants survivant d'un bénéficiaire d'une pension de vieillesse ou d'invalidité, ou d'un assuré actif. Cette prestation non automatique doit résulter d'une demande volontaire. Elle peut être cumulée avec la pension de vieillesse.

Le **revenu d'inclusion sociale** (REVIS, ex revenu minimum garanti – RMG) constitue l'un des principaux outils de lutte contre la pauvreté en soutien aux personnes ne pouvant subvenir à leurs besoins par d'autres moyens, qui peut être associé à des mesures d'activation sociale et professionnelle. Plusieurs critères d'éligibilité doivent être satisfaits (résidence au Luxembourg ; avoir au moins 25 ans ; critère de ressources ; etc.). Le montant du REVIS dépend de la situation du ménage (nombre d'enfants ; famille monoparentale ; etc.).

L'**allocation de vie chère** est une aide étatique fournie par le Fonds National de Solidarité (FNS) aux ménages à revenu modeste, sous certaines conditions. Son montant est déterminé au regard de la communauté domestique du demandeur (de 1 652 euros pour une personne seule à 3 304 euros pour un foyer de 5 personnes et plus en 2023 et en 2024).

Le **revenu pour personnes gravement handicapées** est ouvert aux résidents de 18 ans au moins, présentant avant avoir atteint l'âge de 65 ans une diminution de capacité de travail de 30% a minima, couplée à un état de santé incompatible avec l'activité professionnelle. Ce revenu émane du FNS et son montant est calé sur celui du REVIS.

L'**assurance dépendance** vise à couvrir tout ou partie des frais générés par des besoins importants et réguliers d'assistance dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Toute personne affiliée à l'assurance maladie y a droit, sans restriction d'âge.

Pour chacune de ces prestations, **l'unité de référence est l'individu bénéficiaire, à l'exception du REVIS et de l'allocation de vie chère, pour lesquelles on considère l'ensemble des individus faisant partie de la communauté domestique touchant la prestation.**

3.2.2.1. Caractérisation des prestations sociales

Le tableau 20 ci-dessous présente une sélection de différentes prestations sociales par classe d'âge. Pour donner une vision complète, les chômage (traité au paragraphe 3.1.3.), ainsi que les revenus des personnes actives occupées (salaires) ont été rajoutés. Le tableau permet notamment de faire ressortir certains revenus touchés plus spécifiquement par les seniors.

Tableau 20 : Prestations sociales touchées par les Schiffangeois par classes d'âge, en janvier 2023

	Moins de 50 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans et plus
Indemnité de chômage	130	26	25	19					
Pension d'invalidité	28	39	89	113					
REVIS	276	29	23	25	17	14	11	10	
Revenu pour personnes gravement handicapées	25	36							
Allocation de vie chère	1 490	108	77	70	46	24	30	0	0
Assurance dépendance	32	10	14	11	16	24	26	47	116
Pré-retraite			21						
Pension de vieillesse			76	284	411	337	231	163	117
Pension de survie	23		27	47	58	74	77	99	116
Revenus des actifs occupés	3 838	560	429	197					

Le tableau indique, par classe d'âge, le nombre d'individus touchant un type de prestation sociale donnée (ou « en bénéficiant », du fait de leur communauté domestique, pour l'allocation de vie chère et le REVIS). Ainsi par exemple, 89 personnes âgées entre 55 et 59 ans perçoivent une pension d'invalidité et 70 personnes âgées entre 60 et 64 ans appartiennent à une communauté domestique percevant l'allocation de vie chère.

Chaque individu est donc comptabilisé autant de fois que le nombre de revenus qu'il perçoit.

Les zones grisées du tableau signifient que la classe d'âge concernée n'est pas éligible à la prestation ou au revenu en question. Des astérisques (*) ont été intégrés lorsque le RGPD ne nous a pas permis de faire apparaître les chiffres. Pour les mêmes raisons et lorsque cela paraissait pertinent, des regroupements élargis sont proposés (personnes âgées de 60 ans ; personnes âgées entre 55 et 64 ans ; etc.)

En janvier 2023, on comptait ainsi 1 619 bénéficiaires de la pension de vieillesse, 498 bénéficiaires de la pension de survie âgés de 55 ans et plus, 230 personnes qui percevant à la fois la pension de vieillesse et la pension de survie, 241 bénéficiaires de la pension d'invalidité âgés entre 50 et 64 ans ou encore 264 bénéficiaires de l'assurance dépendance âgés de 50 ans et plus.

A contrario, les prestations telles que l'indemnité de chômage, le REVIS et l'allocation de vie chère apparaissent marginales dans les revenus des seniors, comparativement à la population âgée de moins de 50 ans. Cela peut s'expliquer en premier lieu par le fait que l'indemnité de chômage n'est versée que jusqu'à 64 ans inclus et que, pour le REVIS et l'allocation de vie chère, l'ensemble des personnes habitant dans la communauté domestique sont comptées, y compris les enfants.

Entre 2013 et 2023, le poids de la plupart des types de prestations sociales est resté relativement stable. Pour autant, certains ont vu leur part évoluer sensiblement. C'est le cas en particulier de l'allocation de vie chère et de la pension de vieillesse.

Les tableaux 21 à 27 permettent de mieux apprécier l'influence de l'âge sur les types de prestations sociales perçues et de mettre en évidence les évolutions entre 2013 et 2023³⁶.

³⁶ Pour l'indemnisation de chômage et les revenus des actifs occupés, se reporter au paragraphe 3.1. Concernant les revenus des actifs occupés, ils concernent aujourd'hui 1 186 personnes âgées de 50 ans et plus percevant un revenu, soit 30,7% d'entre eux contre 24,3% en 2013.

→ **La pension d'invalidité**

Tableau 21 : Nombre et part de personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes bénéficiant de la pension d'invalidité	Part des personnes bénéficiant de la pension d'invalidité par rapport à la population totale de la classe d'âge	Part des personnes bénéficiant de la pension d'invalidité par rapport à la population totale de la classe d'âge
Moins de 50 ans	28	0,4%	0,7%
50-54 ans	39	5,4%	6,1%
55-59 ans	89	12%	13,6%
60-64 ans	113	16%	18,6%
Total 1 (en tenant compte de l'ensemble de la population)	269	2,4%	2,6%
Total 2 (en tenant compte uniquement des 50-64 ans)	241	11,2%	12,1%

Source : IGSS / Traitement LISER

Une carte (Figure 27) a été réalisée afin d'observer ce phénomène à l'échelle des quartiers et d'analyser la répartition spatiale des bénéficiaires, leur nombre et la part relative par rapport à la population du quartier.

Environ 11% de personnes âgées de 50 ans et plus touchaient une pension d'invalidité en janvier 2023, ce taux allant jusqu'à 16% pour les personnes entre 60 et 64 ans. Logiquement, ces niveaux sont très supérieurs à ceux enregistrés pour les personnes âgées de moins de 50 ans, dont une part infime touche la pension d'invalidité.

→ **Le revenu d'inclusion sociale (REVIS)**

Tableau 22 : Nombre et part de personnes, habitant dans une communauté domestique, bénéficiaires du RMG (janvier 2013) et du REVIS (janvier 2023) par classe d'âge

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant du REVIS	Part des personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant du REVIS par rapport à la population de la classe d'âge	Part des personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant du RMG par rapport à la population de la classe d'âge
Moins de 50 ans	276	3,8%	5,1%
50-54 ans	29	4%	3%
55-59 ans	23	3,1%	3,1%
60-64 ans	25	3,7%	5,3%
65-69 ans	17	3,5%	4%
70-74 ans	14	3,3%	2,8%
75-79 ans	11	3,4%	3,8%
80 ans et plus	10	2,1%	3%
Total 1 (en tenant compte de l'ensemble de la population)	405	3,7%	4,6%
Total 2 (en tenant compte uniquement les 55 ans et plus)	129	3,3%	3,5%

Source : IGSS / Traitement LISER

La part des bénéficiaires du RMG (2013) ou du REVIS (2023) est restée relativement limitée et stable entre 2013 et 2023. En janvier 2023, 129 personnes âgées de 50 ans et plus touchaient le REVIS, (représentant un peu plus de 3% des Schifflangeois de 50 ans et plus), avec une distribution relativement équilibrée entre les tranches d'âge.

→ **Le revenu pour personnes gravement handicapées**

Tableau 23 : Nombre et part des personnes touchant un revenu pour personnes gravement handicapées par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes bénéficiant d'un revenu pour personnes gravement handicapées	Part des personnes bénéficiant d'un revenu pour personnes gravement handicapées par rapport à la population de la classe d'âge	Part des personnes bénéficiant d'un revenu pour personnes gravement handicapées par rapport à la population de la classe d'âge
Moins de 50 ans	25	0,3%	0,4%
Plus de 50 ans	36	0,9%	0,5%

Source : IGSS / Traitement LISER

En janvier 2023, 36 personnes de 50 ans et plus touchaient ce revenu, qui reste donc exceptionnel au sens où il concerne moins de 1% de la population de cette classe d'âge (tout comme en 2013).

→ **L'allocation de vie chère**

Tableau 24 : Nombre et part de personnes relevant d'une communauté domestique touchant l'allocation de vie chère par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère	Part des personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère par rapport à la population de la classe d'âge	Part des personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère par rapport à la population de la classe d'âge
Moins de 50 ans	1 490	20,7%	19,7%
50-64 ans	255	11,9%	7,9%
65 ans et plus	100	5,8%	2,6%
Total 1 (en tenant compte de l'ensemble de la population)	1 845	16,7%	14,8%
Total 2 (en tenant compte uniquement les 50 ans et plus)	355	9,2%	5,4%

Source : IGSS / Traitement LISER

La part des personnes de 50 ans et plus appartenant à une communauté bénéficiant de l'allocation de vie chère a presque doublé en dix ans, pour atteindre en janvier 2023 un taux de plus de 9%, correspondant à 355 individus (dont 255 âgés entre 50 et 64 ans).

Comme les enfants sont inclus dans les personnes faisant partie des communautés domestiques bénéficiant d'une allocation de vie chère, le nombre de personnes de moins de 50 ans concernées est particulièrement élevé, avec plus d'un Schiffangeois sur cinq qui en bénéficiait via sa communauté domestique.

→ **L'assurance dépendance**

Tableau 25 : Nombre et part de personnes bénéficiant de l'assurance dépendance (en nature ou espèces) par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes bénéficiant de l'assurance dépendance	Part des personnes bénéficiant de l'assurance dépendance par rapport à la population totale de la classe d'âge	Part des personnes bénéficiant de l'assurance dépendance par rapport à la population totale de la classe d'âge
Moins de 50 ans	32	0,4%	0,5%
50-64 ans	35	1,6%	0,9%
65-69 ans	16	3,3%	2,9%
70-74 ans	24	5,6%	2,8%
75-79 ans	26	8,1%	12,7%
80-84 ans	47	19%	23,2%
85 ans et plus	116	48,7%	48,8%
Total 1 (en tenant compte de l'ensemble de la population)	296	2,7%	2,7%
Total 2 (en tenant compte uniquement les 50 ans et plus)	264	6,8%	7,1%

Source : IGSS / Traitement LISER

En janvier 2023, près de 90% des Schifflangeois percevant l'assurance dépendance étaient âgés de 50 ans ou plus, ce qui correspond à 264 personnes pour un taux proche de 7% en rapport à l'ensemble des résidents relevant de cette classe d'âge.

Sans surprise, ce sont les personnes âgées de 80 ans et plus qui sont les plus concernées, avec 163 individus – dont 116 sont âgées de 85 ans et plus, soit près de la moitié des Schifflangeois relevant de cette classe d'âge.

→ **La pension de vieillesse**

Tableau 26 : Nombre et part de personnes bénéficiant d'une pension de vieillesse par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes bénéficiant de l'assurance vieillesse	Part des personnes bénéficiant de l'assurance vieillesse par rapport à la population totale de la classe d'âge	Part des personnes bénéficiant de l'assurance vieillesse par rapport à la population totale de la classe d'âge
Moins de 55 ans	0	0%	0%
55-59 ans	76	10,3%	10,5%
60-64 ans	284	41,6%	41,7%
65-69 ans	411	84,9%	70,7%
70-74 ans	337	78,9%	64,6%
75-79 ans	231	71,7%	51,3%
80-84 ans	163	65,7%	55,1%
85 ans et plus	117	49,2%	45,1%
Total 1 (en tenant compte de l'ensemble de la population)	1 619	14,6%	12,5%
Total 2 (en tenant compte uniquement les 55 ans et plus)	1 619	52%	46%

Source : IGSS / Traitement LISER

La pension de vieillesse est un revenu prépondérant pour les Schiffangeois âgés de 55 ans et plus : elle concernait 1 619 individus en janvier 2023, soit 52% d'entre eux, contre 46% dix ans plus tôt.

Des taux de perception très importants sont enregistrés pour certaines classes d'âge. C'est le cas en particulier pour les personnes âgées entre 65 et 69 ans (85% d'entre elles touchaient en janvier 2023 la pension de vieillesse) et les personnes âgées entre 70 et 74 ans, avec un taux de perception de 79%.

→ **La pension de survie**

Tableau 27 : Nombre et part de personnes bénéficiant d'une pension de survie par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013

Classes d'âge	2023		2013
	Nombre de personnes bénéficiant de la pension de survie	Part des personnes bénéficiant de la pension de survie par rapport à la population totale de la classe d'âge	Part des personnes bénéficiant de la pension de survie par rapport à la population totale de la classe d'âge
Moins de 55 ans	23	0,3%	0,6%
55-59 ans	27	3,6%	4,2%
60-64 ans	47	6,9%	9,2%
65-69 ans	58	12%	10,7%
70-74 ans	74	17,3%	22,5%
75-79 ans	77	23,9%	28,7%
80-84 ans	99	39,9%	30,4%
85 ans et plus	116	48,7%	52,5%
Total 1 (en tenant compte de l'ensemble de la population)	521	4,7%	5,4%
Total 2 (en tenant compte uniquement les 55 ans et plus)	498	15,8%	18%

Source : IGSS / Traitement LISER

En janvier 2023, 498 résidents de 55 ans et plus touchaient la pension de survie, soit près de 16% de cette population.

Le nombre et la part des pensionnaires de survie s'accroissent au fil de l'âge : les personnes âgées entre 80 et 84 ans, voire de 85 ans et plus, sont les plus concernées, avec respectivement des taux de perception proches de 40% et 50%, en lien avec le poids du veuvage à ces âges avancés.

3.2.2.2. Des niveaux de revenus différenciés selon les types de statut

Le tableau 28 vise à caractériser à titre indicatif les revenus moyens et médians perçus par les individus en fonction de leur classe d'âge et selon différents types de statut. Il faut souligner que les revenus présentés dans le tableau ci-dessous ne correspondent pas aux montants moyens et médians perçus par type d'indemnité, mais qu'il s'agit du revenu total perçu par les individus (voir encadré ci-dessous).

Tableau 28 : Revenus totaux bruts moyens et médians des individus par type de statut et par classe d'âge en janvier 2023

	49 ans et moins		50 ans et plus		Total	
	Revenu moyen (en euros)	Revenu médian (en euros)	Revenu moyen (en euros)	Revenu médian (en euros)	Revenu moyen (en euros)	Revenu médian (en euros)
Bénéficiaire d'une indemnité de chômage	2 486	2 277	2 506	2 250	2 493	2 275
Bénéficiaire d'une pension d'invalidité	2 963	2 980	2 786	2 319	2 805	2 385
Bénéficiaire du revenu pour personnes gravement handicapées	2 085	1 700	2 008	1 985	2 040	1 829
Bénéficiaire d'une pension de vieillesse			4 323	4 209	4 323	4 209
Actifs occupés	4 806	4 257	5 086	4 026	4 871	4 219

Les chiffres présentés ci-dessus correspondent aux revenus moyens et médians des individus entendus globalement, c'est-à-dire en considérant l'ensemble des revenus qu'ils perçoivent. Ainsi par exemple, un individu âgé de 50 ans et plus bénéficiaire d'une pension de vieillesse perçoit un revenu mensuel médian de 4 323 euros bruts. Cette somme inclut donc la pension de vieillesse, mais peut également inclure, en fonction des situations individuelles, d'autres types de revenus, comme la pension de survie, l'allocation de vie chère ou d'autres types de prestations sociales. Les chiffres présentés ci-dessus ne correspondent donc en aucun cas aux revenus moyens et médians rattachés à chacun de ces types de statut pris isolément.

Source : IGSS / Traitement LISER

En gardant à l'esprit les limites des valeurs produites (voir encadré ci-dessus), on peut observer selon les différents statuts des personnes âgées de 50 ans et plus, que ce sont les personnes actives occupées qui ont le revenu total le plus élevé (5 086 euros), suivi des personnes qui bénéficient d'une pension de vieillesse (4 323 euros).

Au bas de l'échelle se trouvent les personnes gravement handicapées, les bénéficiaires âgés de 50 ans et plus de cette aide sociale touchant un revenu moyen de 2 008 euros bruts.

3.2.3. Niveaux et disparités de revenus des seniors selon le genre et/ou la nationalité

→ Perception de revenus par les seniors selon le genre et/ou la nationalité

Comme mentionné dans les encarts méthodologiques (partie 3.2. ; partie 3.2.1.), les 5% des revenus les plus bas ont été écartés en partant de l'hypothèse que ceux-ci concernent souvent des personnes bénéficiant de transferts sociaux mais rattachées à un ménage au sein duquel une autre personne perçoit l'essentiel des revenus. Ces personnes ne sont donc pas prises en compte dans les chiffres présentés ci-dessous.

Parmi les 7 218 Schifflangeois, tous âges confondus, percevant un revenu en janvier 2023³⁷, on comptait :

- 48% de femmes (en janvier 2013, les femmes ne représentaient que 45,8% des personnes touchant un revenu) ;
- 60% de Luxembourgeois (contre 64% en 2013).

En janvier 2023, 1 533 femmes âgées de 50 ans et plus touchaient un revenu, soit 21,5% des résidents touchant un revenu, contre 19,6% en 2013.

Cette évolution semble avoir surtout profité aux femmes de 50 ans et plus non luxembourgeoises : 508 d'entre elles touchaient un revenu en janvier 2023, soit 7% des résidents touchant un revenu, contre 4,8% en 2013.

Pour autant, **leur poids reste marginal par rapport aux femmes luxembourgeoises de 50 ans et plus** : en janvier 2023, 1 045 d'entre elles touchaient un revenu, soit environ 14,5% des résidents touchant un revenu, cette part étant stable depuis 2013.

Cette part croissante des non Luxembourgeois parmi les résidents touchant un revenu se vérifie également pour les hommes : ils représentaient en 2013 6% des résidents percevant un revenu à Schifflange, contre 8% en janvier 2023, soit 571 personnes. **Dans ce même intervalle, le poids des hommes luxembourgeois âgés de 50 ans et plus parmi la population percevant un revenu à Schifflange a régressé**, passant de 19% en 2013 contre 15,5% en 2023.

→ **Niveaux de revenus des seniors par genre et/ou nationalité**

En janvier 2023, **les femmes de 50 ans et plus touchaient un revenu moyen de 3 636 euros, inférieur de 19% à la moyenne schifflangeoise (4 487 euros), et un revenu médian de 3 162 euros, inférieur de 20% à la médiane schifflangeoise (3 955 euros).** En dix ans, ces différentiels n'ont pas évolué.

En valeurs relatives, **ce sont bien les hommes âgés de 50 ans et plus qui ont perdu du terrain en dix ans :**

- en 2013, leur revenu moyen dépassait de 22% la moyenne communale alors qu'en 2023 ce dépassement n'était plus que de 10% ;
- en 2013, leur revenu médian dépassait de 23% la moyenne communale alors qu'en 2023 ce dépassement n'était plus que de 13%.

Tableau 29 : Revenus bruts moyens et médians des individus en euros par classe d'âge et par sexe en janvier 2023

Classes d'âge	Nombre de femmes	Revenu moyen des femmes (en euros)	Revenu médian des femmes (en euros)	Nombre d'hommes	Revenu moyen des hommes (en euros)	Revenu médian des hommes (en euros)
20-24 ans	133	3 156	3 029	147	2 972	2 865
25-29 ans	335	4 071	3 884	324	3 988	3 709
30-34 ans	428	4 921	4 466	468	4 817	4 466
35-39 ans	377	4 777	4 302	380	4 931	4 468
40-44 ans	330	4 694	3 998	383	5 257	4 632
45-49 ans	286	4 752	3 616	338	5 402	4 693
50-54 ans	310	4 119	3 251	302	5 167	4 381
55-59 ans	267	3 819	3 146	370	5 267	4 190
60-64 ans	254	3 410	2 766	303	4 479	3 809
65-69 ans	199	3 143	2 538	216	4 571	4 379
70-74 ans	157	3 523	2 986	201	5 004	4 837
75-79 ans	120	3 566	3 508	142	5 039	4 767
80-84 ans	117	3 395	3 613	91	4 752	4 779
85 ans et plus	129	3 718	3 594	74	5 041	4 760

Source : IGSS / Traitement LISER

Le tableau 29 permet de confirmer les **fortes disparités de revenus parmi les résidents seniors en fonction du genre auxquels ils appartiennent.** C'est ainsi que

le revenu moyen le plus élevé touché par les femmes seniors (4 119 euros bruts pour les 50-54 ans) reste largement inférieur au revenu moyen le plus faible touché par les hommes seniors (4 479 euros bruts pour les 60-64 ans). Ce qui peut s'expliquer de différentes manières : moindre période moyenne de cotisation d'où des niveaux de pension de vieillesse plus faible ; montants inférieurs des pensions de survie par rapport aux pensions de vieillesse ; etc.

Le critère de la nationalité influe aussi fortement sur les niveaux des revenus.

En considérant les 7 218 Schifflangeois touchant un revenu, les Luxembourgeois percevaient en janvier 2023 un revenu moyen de 4 905 euros bruts, de l'ordre de 9% supérieur à la moyenne communale, et un revenu médian mensuel de 4 550 euros, de l'ordre de 15% supérieur à la médiane communale. A cette même date, les non Luxembourgeois présentaient des revenus moyens et médians inférieurs aux niveaux communaux, respectivement de 14% et de 18%.

Concernant spécifiquement les personnes âgées de 50 ans et plus, on soulignera en particulier qu'en janvier 2023 les femmes non luxembourgeoises touchaient un revenu plus d'un tiers inférieur à la moyenne communale, tandis que les hommes (non luxembourgeois) touchaient un revenu environ 19% inférieur à la moyenne communale.

Le différentiel entre les revenus des seniors luxembourgeois et les revenus des seniors non luxembourgeois est donc important, voire très important pour certaines classes d'âge (ex. : différentiel de 1 938 euros bruts en ce qui concerne le revenu moyen des personnes âgées de 75 à 79 ans selon qu'on soit luxembourgeois ou non ; différentiel de 1 899 euros bruts en ce qui concerne le revenu médian des personnes âgées de 50 à 54 ans).

Tableau 30 : Revenus bruts moyens et médians des individus en euros par classe d'âge et par nationalité en janvier 2023

Classes d'âge	Nombre de personnes luxembourgeoises	Revenu moyen des personnes luxembourgeoises (eu euros)	Revenu médian des personnes luxembourgeoises (eu euros)	Nombre de personnes non luxembourgeoises (eu euros)	Revenu moyen des personnes non luxembourgeoises (eu euros)	Revenu médian des personnes non luxembourgeoises (eu euros)	Différentiel de revenu moyen (Luxembourgeois/ non Luxembourgeois) (eu euros)	Différentiel de revenu médian (Luxembourgeois/ non Luxembourgeois) (eu euros)
20-24 ans	215	3152	2917	65	2754	2812	398	104
25-29 ans	424	4284	4178	235	3571	3099	713	1079
30-34 ans	497	5120	4877	399	4550	3707	570	1170
35-39 ans	400	5482	5279	357	4152	3566	1330	1713
40-44 ans	318	5703	5545	395	4427	3652	1276	1893
45-49 ans	289	6010	5561	335	4322	3676	1688	1884
50-54 ans	331	5458	4947	281	3669	3233	1789	1714
55-59 ans	374	5315	4813	263	3729	2915	1585	1899
60-64 ans	353	4681	4359	204	2799	2516	1882	1843
65-69 ans	291	4393	4128	124	2698	2309	1695	1819
70-74 ans	272	4760	4708	86	3073	3035	1687	1673
75-79 ans	210	4749	4520	52	2811	2725	1938	1795
80-84 ans	172	4161	4256	36	3163	3439	998	817
85 ans et plus	170	4399	4158	33	3176	3398	1223	760

Source : IGSS / Traitement LISER

→ **Types de revenus et prestations sociales perçus par les seniors par genre et/ou nationalité**

Certains types de revenus et prestations sociales apparaissent influencés **par le critère du genre**. C'est le cas en particulier de la **pension de survie**, dont les bénéficiaires de 60 ans et plus étaient, en janvier 2023, à 90% des femmes.

La **pension de vieillesse** apparaît davantage masculine, les hommes représentant en janvier 2023 près de 59% des pensionnaires schifflangeois (ce taux allant jusqu'à 72%, pour la classe des 55-59 ans). Pour autant, en lien à un rééquilibrage à l'œuvre entre les femmes et les hommes en termes de taux d'emploi et de nombre de cotisants, on constate un écart qui se resserre en ce qui concerne les bénéficiaires de la pension de vieillesse : en 2013, les hommes représentaient 71,6% du total des bénéficiaires, soit plus de 12 points de pourcentage en plus par rapport à 2023.

Certains types de revenus apparaissent influencés par le **critère de la nationalité**.

La **pension de survie** concentre en grande majorité de ressortissants luxembourgeois (de 71% à 83% en fonction des classes d'âges, à partir de 60 ans) de même que la **pension de vieillesse** (plus des trois quarts des bénéficiaires de la pension de vieillesse sont luxembourgeois).

Même si l'assurance dépendance, l'allocation de vie chère et le REVIS ne peuvent pas être comparés à la pension de survie et la pension de vieillesse, puisque la première est une aide sociale d'appoint se rajoutant au revenu d'une personne dépendante, et que les deux autres ont pour référence la communauté domestique d'appartenance et non pas les individus bénéficiaires, on peut néanmoins souligner que :

- **les bénéficiaires de l'assurance dépendance sont aux deux-tiers environ des femmes et majoritairement des Luxembourgeois** (76% de bénéficiaires âgés entre 70 et 79 ans ; 79% des bénéficiaires âgés de 80 ans et plus) ;
- **l'allocation de vie chère concerne principalement les non Luxembourgeois** : parmi les personnes de 50 ans et plus habitant dans une communauté domestique en bénéficiant, on en comptait 355 en janvier 2023, soit près de 60% du total des membres des communautés domestiques allocataires de cette tranche d'âge ;
- la **distribution par nationalité du REVIS apparaît plus équilibrée, avec une légère surreprésentation des non Luxembourgeois** : en janvier 2023, ceux-ci représentaient près de 54% des Schifflangeois âgés de 50 ans et plus habitant dans une communauté domestique bénéficiant du REVIS. Pour autant, cette surreprésentation est moins appuyée qu'en 2013 (60% des bénéficiaires du REVIS n'étaient pas Luxembourgeois) et sans commune mesure avec ce qui est observé pour les personnes âgées de moins de 50 ans : c'est ainsi en particulier que, en janvier 2023, 68,5% des Schifflangeois habitant dans une communauté domestique bénéficiant du REVIS âgés entre 40 et 49 ans n'étaient pas Luxembourgeois.

3.2.4. Niveaux et disparités de revenus et prestations sociales des seniors selon les quartiers

→ Disparités de revenus par quartier

Le tableau 31 et les cartes ci-après (figures 18 et 19) rendent compte des inégalités de revenus moyens et médians entre les quartiers.

Tableau 31 : Revenus bruts moyens et médians des individus âgés de 50 ans et plus en euros par quartier en janvier 2023

Quartier	Nombre de personnes de 50 ans et plus	Revenu moyen des personnes de 50 ans et plus (en euros)	Rapport (en %) entre le revenu moyen des personnes de 50 ans et plus du quartier et le revenu moyen communal	Revenu médian des personnes de 50 ans et plus (en euros)
Albert Wingert	256	3 894	86,8%	3 383
Am Rit	354	4 217	94,0%	3 880
Aulnes	299	4 603	102,6%	4 112
Centre	435	3 894	86,8%	3 381
Emile Mayrisch	411	3 910	87,1%	3 523
Fleurs	351	4 750	105,9%	4 170
Gréngé Wee	181	4 502	100,3%	4 256
Iewescht Millchen	285	3 535	78,8%	3 176
Op Hudelen	300	4 379	97,6%	3 927
Op Soltgen	140	5 763	128,4%	4 846
Schëfflengerbiërg	240	5 209	116,1%	4 684

Source : IGSS / Traitement LISER

Avec 5 763 euros de revenu moyen et 4 846 euros de revenu médian, **le quartier Op Soltgen, en cohérence avec son profil plutôt privilégié et luxembourgeois, ressort comme le quartier le plus aisé en ce qui concerne le revenu des seniors, avec dans son sillage le quartier Schëfflengerbiërg.**

A l’opposé, avec 3 535 euros de revenu moyen et 3 176 euros de revenu médian, **Iewescht Millchen ferme la marche, avec à ses côtés les quartiers Albert Wingert, Centre et Emile Mayrisch** (le revenu moyen des personnes de 50 ans et plus se situant autour de 3 900 euros ; le revenu médian oscillant entre 3 381 et 3 523 euros). **Dans ces quatre quartiers, la situation des seniors semble s’être dégradée en**

dix ans : en 2013, le revenu moyen y était inférieur de 6% à 13% à la moyenne communale, alors qu'en 2023 cette différence, a minima de - 13%, va jusqu'à - 21% à lewescht Millchen.

A un autre niveau, deux autres quartiers ont vu la situation de leurs résidents âgés de 50 ans et plus se dégrader entre 2013 et 2023, si l'on considère l'évolution relative du revenu moyen : Am Rit (de + 13% à -6% par rapport à la moyenne communale) et Op Hudelen (de +11% à -2% par rapport à la moyenne communale).

Tableau 32 : Revenus bruts moyens et médians des individus âgés de 50 ans et plus en euros par quartier en janvier 2013

Quartier	Nombre de personnes de 50 ans et plus	Revenu moyen des personnes de 50 ans et plus (en euros)	Rapport (en %) entre le revenu moyen des personnes de 50 ans et plus du quartier et le revenu moyen communal	Revenu médian des personnes de 50 ans et plus (en euros)
Albert Wingert	195	3 185	92,3%	2 879
Am Rit	293	3 888	112,6%	3 470
Aulnes	291	3 470	100,5%	3 304
Centre	359	3 207	92,9%	2 951
Emile Mayrisch	264	3 249	94,1%	2 995
Fleurs	291	3 941	114,2%	3 603
Gréngé Wee	151	3 494	101,2%	3 262
lewescht Millchen	205	3 005	87,0%	2 904
Op Hudelen	63	3 818	110,6%	3 482
Op Soltgen	126	4 661	135,0%	4 135
Schëfflengerbiérg	167	3 185	125,7%	2 879

Source : IGSS / Traitement LISER

Figure 18 : Carte des revenus moyens bruts des personnes âgées de 50 ans et plus (janvier 2023)

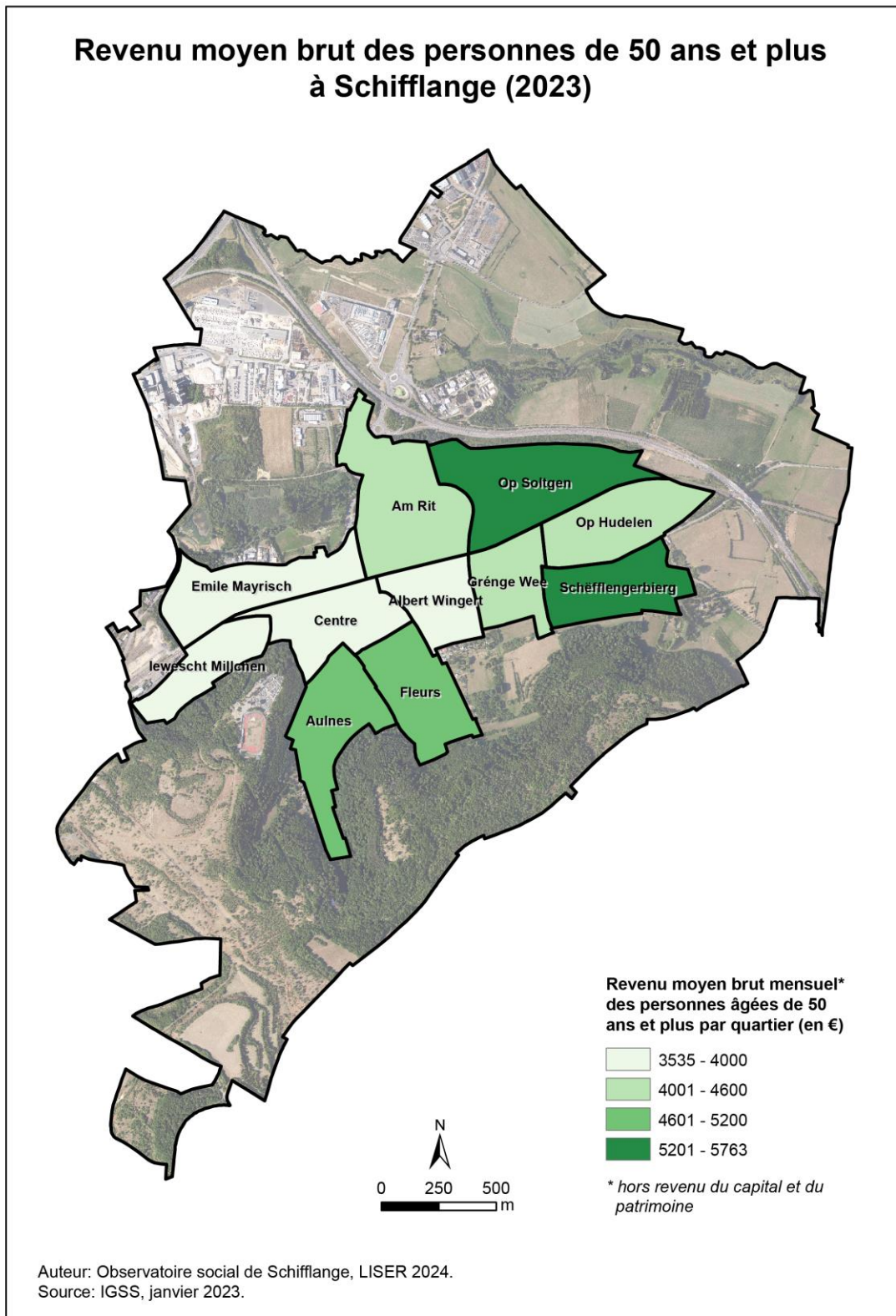
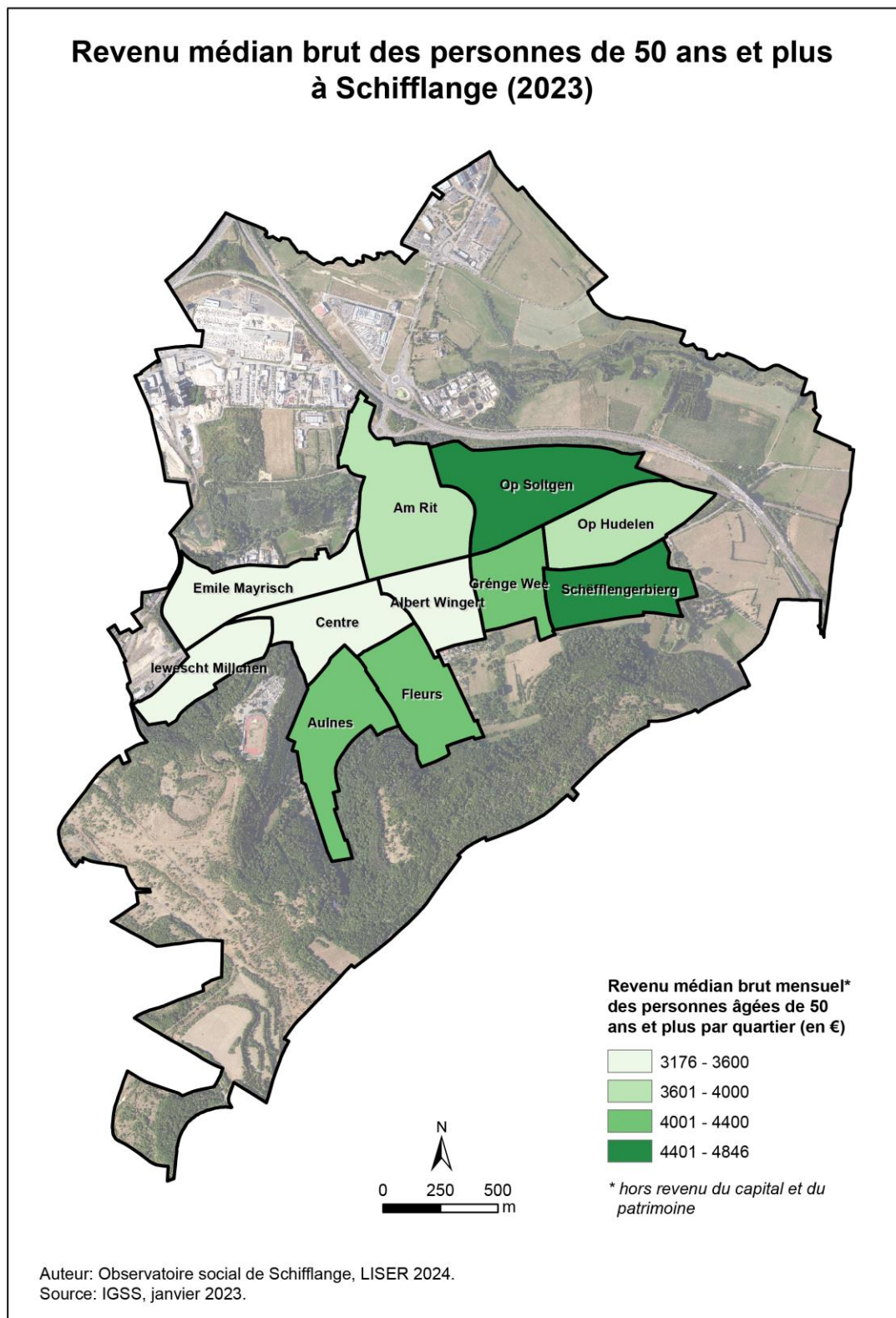


Figure 19 : Carte des revenus médians bruts des personnes âgées de 50 ans et plus (janvier 2023)



Il est possible d'offrir une autre perspective sur la distribution des revenus à Schifflange en s'intéressant aux quartiers de résidence des personnes disposant des revenus soit les moins élevés, soit les plus élevés (tableau 33). L'analyse du rapport interquintile de revenus vise à approfondir la comparaison entre les quartiers et compléter la caractérisation des inégalités au sein même des quartiers (tableau 34).

Tableau 33 : Répartition du premier et du dernier quintile des revenus bruts* des individus (après rejet des 5% les plus bas) par quartier en janvier 2023

Quartier	Premier quintile*			Dernier quintile*		
	Nombre de personnes de 50 ans ou plus touchant un revenu situé dans le 1er quintile	Part des personnes de 50 ans ou plus touchant un revenu situé dans le 1er quintile	Part des personnes tous âges confondus touchant un revenu situé dans le 1er quintile	Nombre de personnes de 50 ans ou plus touchant un revenu situé dans le dernier quintile	Part des personnes de 50 ans ou plus touchant un revenu situé dans le dernier quintile	Part des personnes tous âges confondus touchant un revenu situé dans le dernier quintile
Albert Wingert	87	34,0%	27,2%	36	14,1%	16,1%
Am Rit	96	27,1%	24,2%	60	16,9%	17,7%
Aulnes	53	17,7%	17,3%	65	21,7%	24,6%
Centre	122	28,0%	23,8%	46	10,6%	13,7%
Emile Mayrisch	113	27,5%	21,2%	43	10,5%	14,7%
Flours	83	23,6%	20,0%	86	24,5%	27,6%
Grénge Wee	44	24,3%	18,5%	39	21,5%	19,7%
Iewescht Millchen	85	29,8%	23,3%	19	6,7%	10,6%
Op Hudelen	66	22,0%	11,2%	53	17,7%	26,6%
Op Soltgen	23	16,4%	15,7%	50	35,7%	37,2%
Schëfflengerbiérg	44	18,3%	15,0%	70	29,2%	27,2%
Total	816	25,1%	20,0%	567	17,4%	20,0%
*La limite du premier quintile est de 2 564 € ; le dernier quintile commence à 5 997 €						

Source : IGSS / Traitement LISER

Tableau 34 : Rapport interquintile des revenus bruts des personnes âgées de 50 ans et plus par quartier en janvier 2013 et en janvier 2023

Quartier	Rapport interquintile de la population de 50 ans et plus bénéficiant d'un revenu en janvier 2013	Rapport interquintile de la population de 50 ans et plus bénéficiant d'un revenu en janvier 2023
Albert Wingert	3,84	4,38
Am Rit	5,23	4,32
Aulnes	3,89	4,49
Centre	4,35	4,08
Emile Mayrisch	4,24	3,85
Fleurs	4,64	4,76
Gréngé Wee	4,88	4,58
lewescht Millchen	3,93	3,36
Op Hudelen	3,84	4,21
Op Soltgen	5,77	5,34
Schëfflengerbiërg	4,37	5,39
Total	4,58	4,45

Source : IGSS / Traitement LISER

Un quart des Schifflangeois de 50 ans et plus touchant un revenu, soit 816 personnes, se situent dans le premier quintile, c'est-à-dire parmi les 20% de revenus les plus bas enregistrés à l'échelle de la commune.

Cette surreprésentation parmi les revenus les plus bas est accentuée dans certains quartiers. C'est le cas en particulier à **Albert Wingert**, où 34,0% des personnes de 50 ans et plus touchant un revenu se situent dans le premier quintile (contre 27,2% à l'échelle du quartier tous âges confondus), ainsi que dans les quartiers **lewescht Millchen** (29,8% contre 23,3% tous âges confondus), **Centre** (28,0% contre 23,8%), **Emile Mayrisch** (27,5% contre 21,2%) et **Am Rit** (27,1% contre 24,2%).

A l'opposé, Op Soltgen, Aulnes et Schëfflengerbiërg se situent en-deçà du seuil de 20% de personnes de 50 ans et plus intégrées au premier quintile, avec, pour les deux premiers quartiers cités, des taux voisins de ceux enregistrés à l'échelle du quartier (16,4% des résidents d'Op Soltgen de 50 ans et plus touchant un revenu se situent dans ce premier quintile contre 15,7% à l'échelle du quartier, tous âges

confondus ; 17,7% des résidents d'Aulnes de 50 ans et plus touchant un revenu se situent dans ce premier quintile contre 17,3% à l'échelle du quartier).

Symétriquement, dans un contexte où les Schifflangeois de 50 ans et plus sont sous-représentés parmi les 20% de revenus les plus hauts de la commune (cela concerne 17,4% d'entre eux, soit 567 personnes), **Op Soltgen et Schöfflengerbiere se distinguent par la forte représentation de leurs résidents de 50 ans et plus dans le dernier quintile**, avec des taux respectifs de 35,7% et 29,2%, soit des niveaux correspondant peu ou prou à ceux du quartier, tous âges confondus.

Il faut préciser que, dans un contexte communal où l'écart entre les 20% de revenus les plus hauts et les 20% de revenus les plus bas de la population de 50 ans et plus a légèrement baissé en dix ans³⁸, **les rapports interquintiles enregistrés en janvier 2023 à Op Soltgen (5,34) et Schöfflengerbiere (5,39) restent élevés**. Cela suggère d'importantes disparités, avec toutefois des trajectoires inversées : si les inégalités entre les revenus les plus hauts et les revenus plus bas se sont significativement creusées en dix ans à Schöfflengerbiere (où le rapport interquintile était de 4,37 en 2013), ce n'est pas le cas à Op Soltgen (rapport interquintile de 5,77 en 2013).

A l'opposé, les quartiers Am Rit et Albert Wingert, mais aussi et surtout **lewescht Millchen, Centre et Emile Mayrisch, avec respectivement 6,7% 10,5% et 10,6% de résidents de 50 ans et plus touchant des revenus situés dans le dernier quintile**, apparaissent fortement sous-représentés parmi les 20% de revenus les plus élevés.

Dans ces quartiers, les niveaux de revenus apparaissent plus homogènes, comme le traduisent en particulier les rapports interquintiles de lewescht Millchen (3,36) et d'Emile Mayrisch (3,85), qui ont d'ailleurs significativement baissé en dix ans (ce rapport était en 2013 de 3,93 à lewescht Millchen et de 4,24 à Emile Mayrisch). Cette baisse est également observée à Am Rit (où le rapport interquintile est passé de 5,32 à 4,32 en dix ans), ce qui n'est en revanche pas le cas à Albert Wingert, où l'écart entre les revenus les plus hauts et les revenus les plus bas s'est creusé en dix ans (rapport interquintile de 3,84 en 2013 et de 4,38 en 2023).

Enfin, soulignons la **singularité de Op Hudelen, dont le profil apparaît contrasté et peu favorable aux personnes de 50 ans et plus touchant un revenu** : 22% d'entre elles se situent dans le premier quintile, contre seulement un peu plus de 11% en considérant l'ensemble des résidents du quartier touchant un revenu ; inversement, moins de 18% d'entre elles sont intégrées au dernier quintile de revenus, contre 26,6% en considérant l'ensemble des résidents du quartier.

³⁸ Comme mentionné précédemment, ce rapport interquintile est passé à Schifflange de 4,58 à 4,45 entre janvier 2013 et janvier 2023, suggérant un écart qui se réduit à la marge entre les 20% de revenus les plus hauts et les 20% de revenus les plus bas. En janvier 2023, les revenus les plus élevés touchés par 20% des résidents de 50 ans et plus étaient donc en moyenne 4,45 fois supérieurs aux revenus les moins élevés touchés par 20% des résidents de 50 ans et plus.

Figure 20 : Carte de la répartition du premier quintile de revenus bruts (janvier 2023)

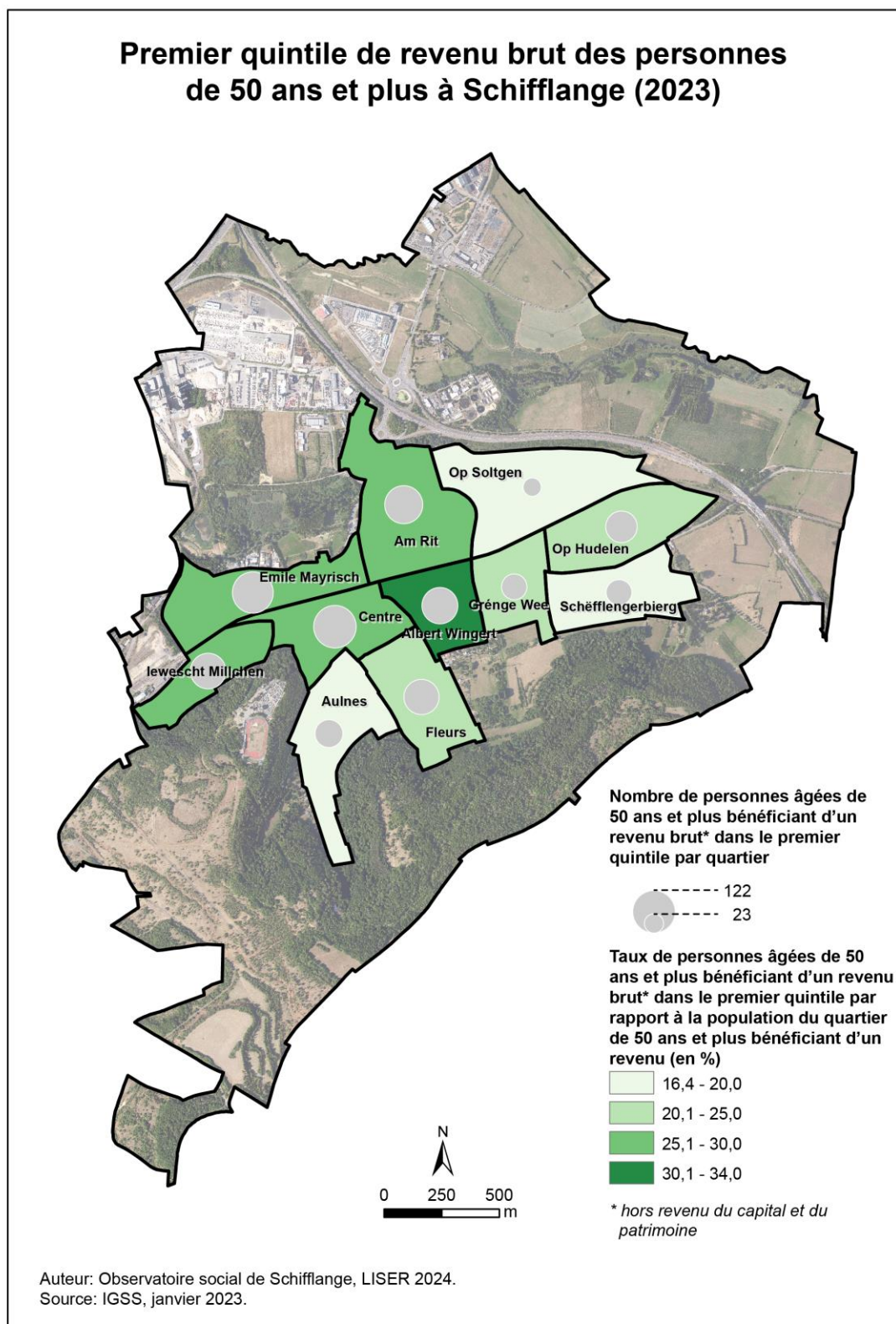


Figure 21 : Carte de la répartition du dernier quintile de revenus bruts (janvier 2023)

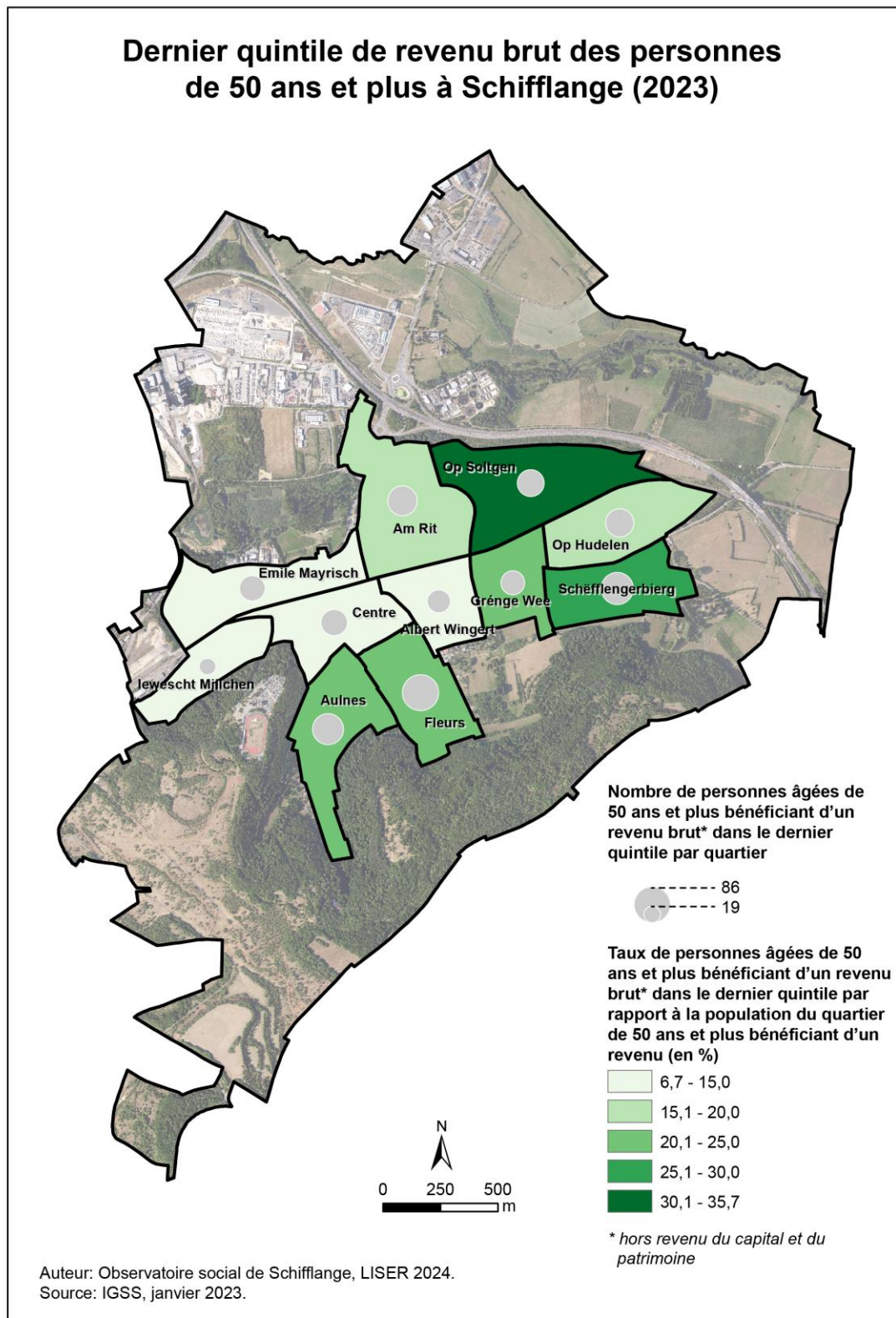
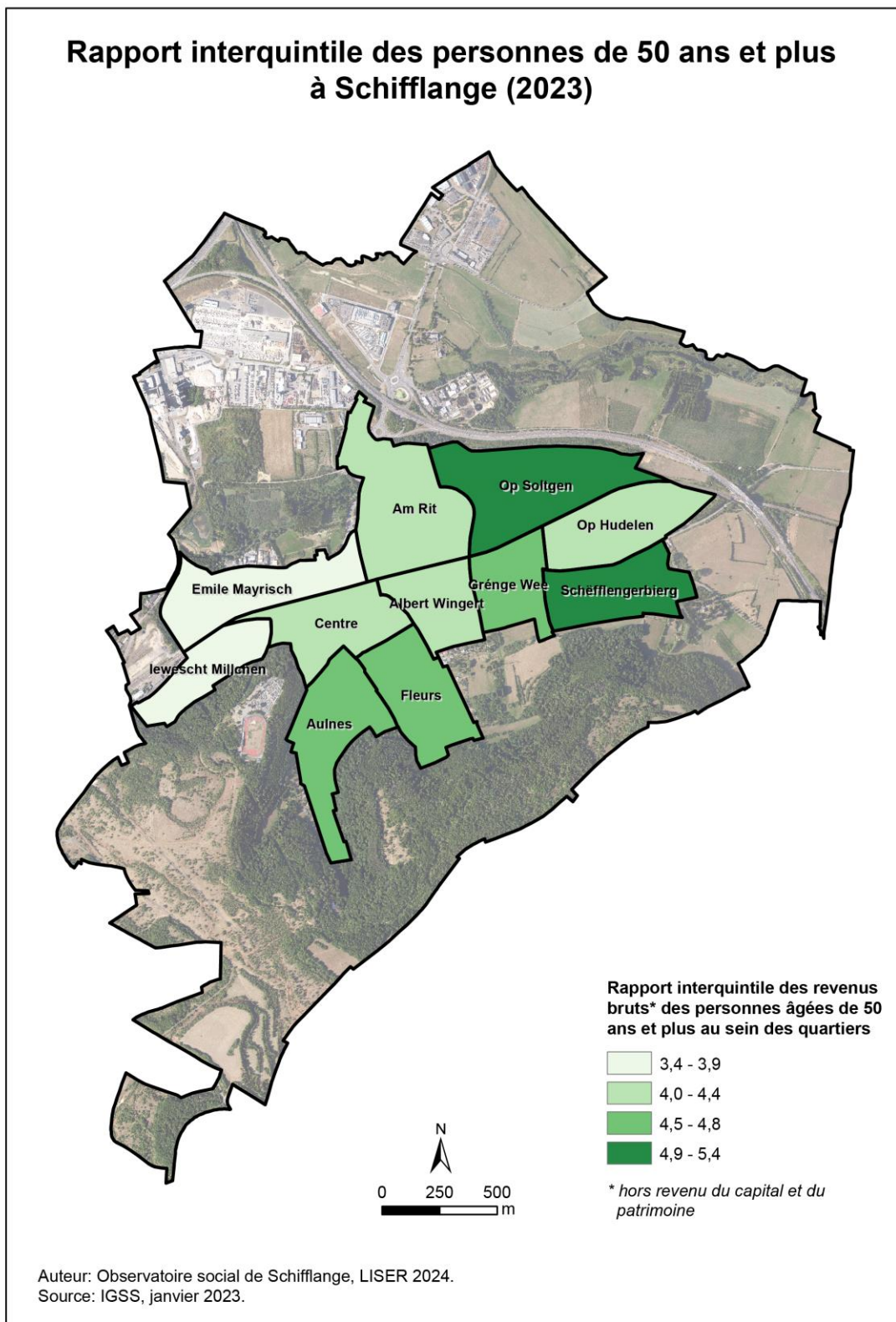


Figure 22 : Carte des rapports interquintiles des revenus bruts des personnes âgées de 50 ans et plus (janvier 2023)



→ Disparités de prestations sociales par quartier

Quelques spécificités par type de prestations sociales perçues en fonction des quartiers méritent d'être relevées (comme déjà mentionné plus haut, une personne peut cumuler plusieurs prestations différentes).

C'est le cas en particulier de **l'allocation de vie chère, qui apparaît prépondérante pour les personnes de 50 ans et plus dans les quartiers Lewescht Millchen, Centre, Albert Wingert et Am Rit**. Ces quatre quartiers, pré-identifiés dans les développements précédents parmi les quartiers les plus fragiles socialement, présentent une part de résidents âgés de 50 ans et plus habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère allant de 11,7% (Am Rit) à 17,0% (Lewescht Millchen).

Ces taux restent néanmoins très inférieurs à ce qui est observé pour les personnes de moins de 50 ans (ex. : 32,4% des résidents de Lewescht Millchen de cette classe d'âge habitaient en janvier 2023 dans une communauté domestique touchant l'allocation de vie chère).

Parmi les autres singularités, on peut également citer :

- **le quartier Lewescht Millchen, qui compte autant de personnes de moins de 50 ans que de plus de 50 ans habitant dans une communauté domestique bénéficiant du REVIS** (22 bénéficiaires de chaque côté). Il faut en outre souligner que la part des bénéficiaires de plus de 50 ans (6,7%) correspond à plus du double de la part enregistrée à l'échelle de la commune pour les plus de 50 ans (3,3%) ;
- **le quartier Aulnes, où en janvier 2023 on comptait 94 bénéficiaires de l'assurance dépendance, soit près de 10% de l'ensemble de la population du quartier**, en lien à la présence de la Maison de soins ;
- **le quartier Op Soltgen, au sein duquel un tiers des habitants bénéficient d'une pension de vieillesse**. A l'opposé, moins de 10% des habitants du quartier Centre touchent une pension de vieillesse ;
- **les quartiers où la part des personnes de 65 ans et plus bénéficiant d'une pension de survie est particulièrement importante** : c'est le cas de Aulnes (68 personnes, soit un taux de 35,1% en tenant compte de l'ensemble des 65 ans et plus du quartier), de Gréng Wee (taux de 31,4%), de Fleurs (taux de 29,6%), du quartier Centre (taux de 29,3%) et de Lewescht Millchen (taux de 28%). A l'opposé Op Soltgen ne compte que 12 personnes bénéficiant de la pension de survie de 65 ans et plus, soit un taux de 13,3%.

Tableau 35 : Personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère pas classes d'âge et par quartier en janvier 2023

Quartiers	Nombre de personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère		Part des moins que 50 ans habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère par rapport aux moins que 50 ans habitant dans le quartier	Part des 50 ans et plus habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère par rapport aux 50 ans et plus habitant dans le quartier
	Moins de 50 ans	50 ans et plus		
Albert Wingert	158	40	27,6%	13%
Am Rit	144	50	22,6%	11,7%
Aulnes	94	20	15,4%	5,4%
Centre	389	84	31,4%	16,1%
Emile Mayrisch	155	33	16,7%	7%
Fleurs	128	30	19,6%	7,2%
Grénge Wee	83	10	23,1%	4,8%
Iewescht Millchen	191	56	32,4%	17%
Op Hudelen	80	19	7,3%	5,3%
Op Soltgen	*	*	*	*
Schëfflengerbiërg	68	12	16,2%	4,3%

** Un astérisque a été apposé pour les valeurs inférieures à 10 personnes afin de pouvoir garantir la protection des données*

Figure 23 : Carte des bénéficiaires de l'allocation de vie chère âgés de 50 ans et plus (janvier 2023)

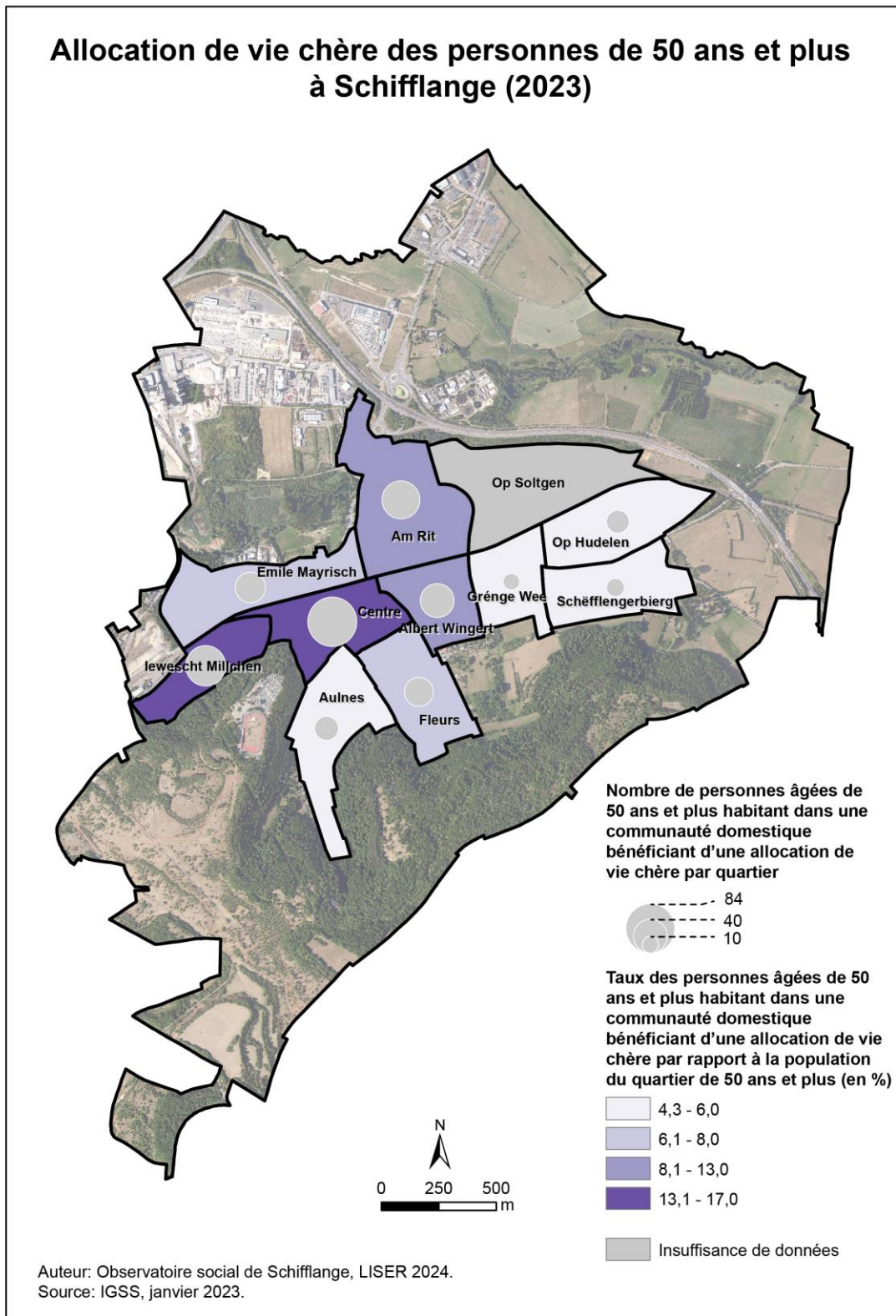


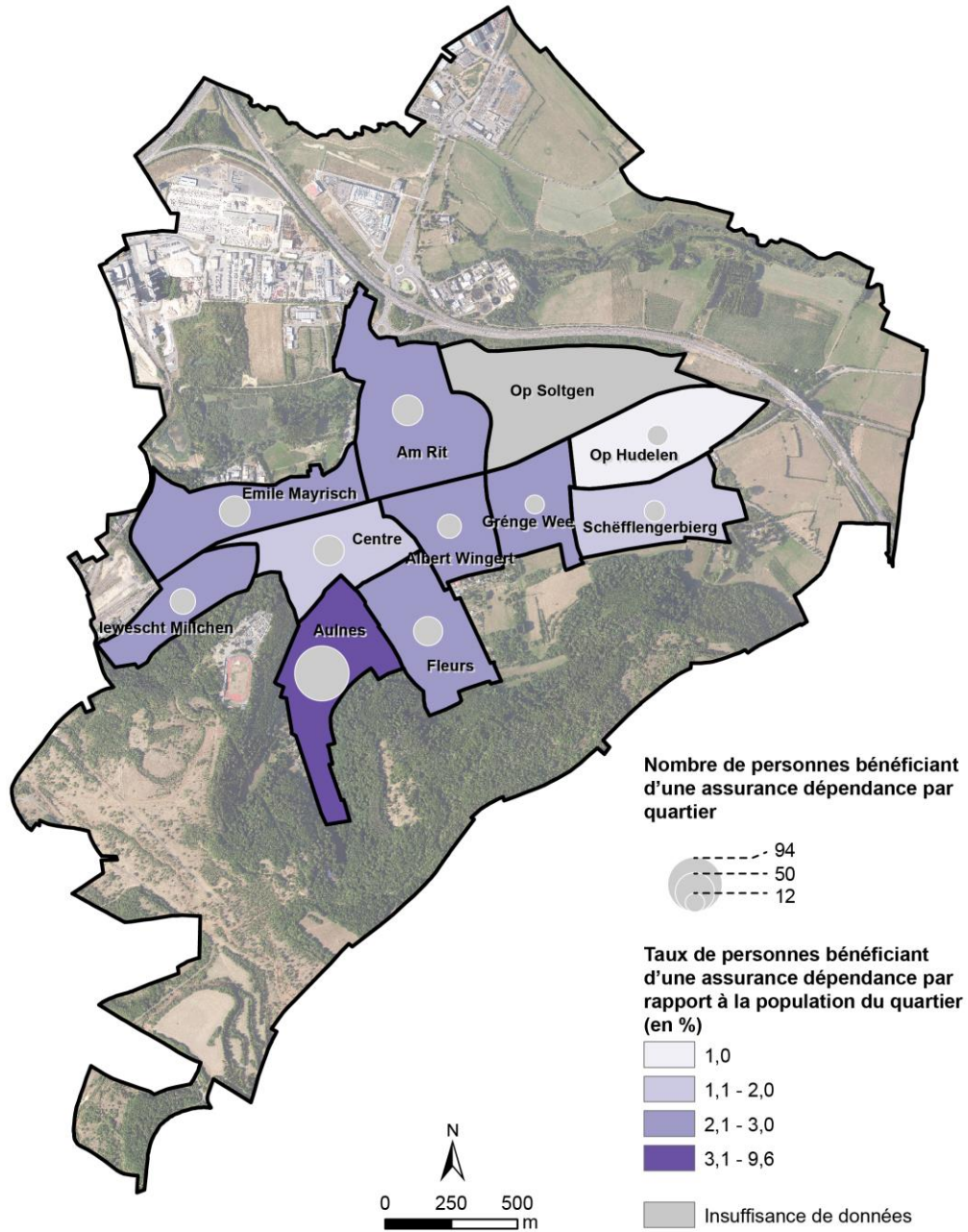
Tableau 36 : Personnes bénéficiant d'une pension de vieillesse en janvier 2023 par quartier et par classe d'âge

Quartiers	Nombre de bénéficiaires d'une pension de vieillesse	Part des bénéficiaires d'une pension de vieillesse par rapport à la population du quartier	Nombre de bénéficiaires de 65 ans et plus d'une pension de vieillesse	Part des bénéficiaires de 65 ans et plus d'une pension de vieillesse par rapport à la population du quartier
Albert Wingert	131	14,9%	103	75,2%
Am Rit	199	18,7%	165	78,2%
Aulnes	148	15,1%	118	60,8%
Centre	169	9,6%	124	66%
Emile Mayrisch	189	13,5%	151	82,5%
Fleurs	176	16,4%	136	66,0%
Grénge Wee	97	17,1%	75	73,5%
Iewesch Millchen	123	13,4%	95	76%
Op Hudelen	166	11,4%	119	81,5%
Op Soltgen	94	33,7%	71	78,9%
Schëfflengerbiérg	127	18,1%	102	74,5%
Total	1 619	14,6%	1 259	73,2%

Source : IGSS / Traitement LISER

Figure 24 : Assurance dépendance : carte des assurés (janvier 2023)

Assurance dépendance à Schiffflange (2023)



Auteur: Observatoire social de Schiffflange, LISER 2024.
 Source: IGSS, janvier 2023.

Figure 25 : Pension de vieillesse : carte des pensionnaires âgés de 65 ans et plus (janvier 2023)

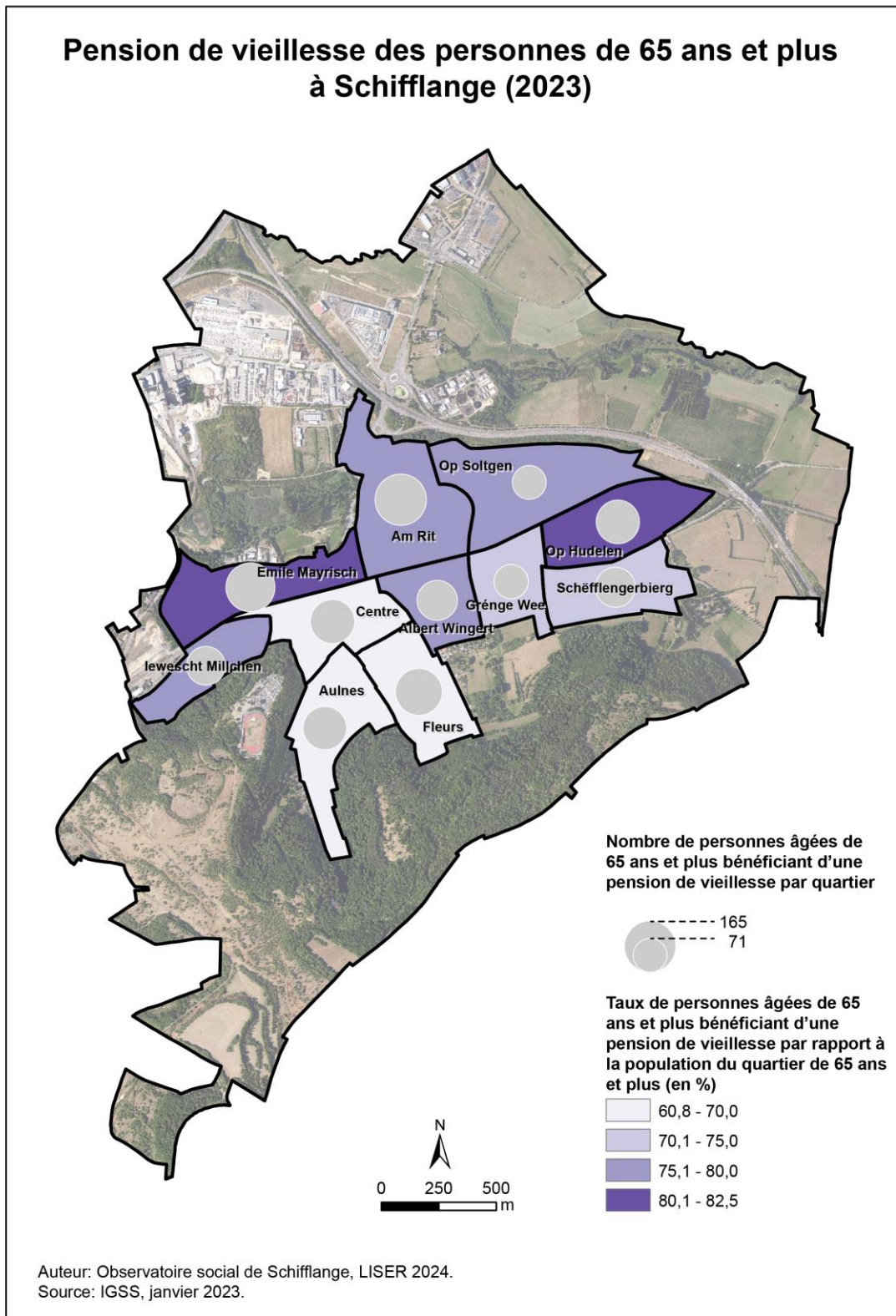


Figure 26 : Pension de survie : carte des pensionnaires âgés de 65 ans et plus (janvier 2023)

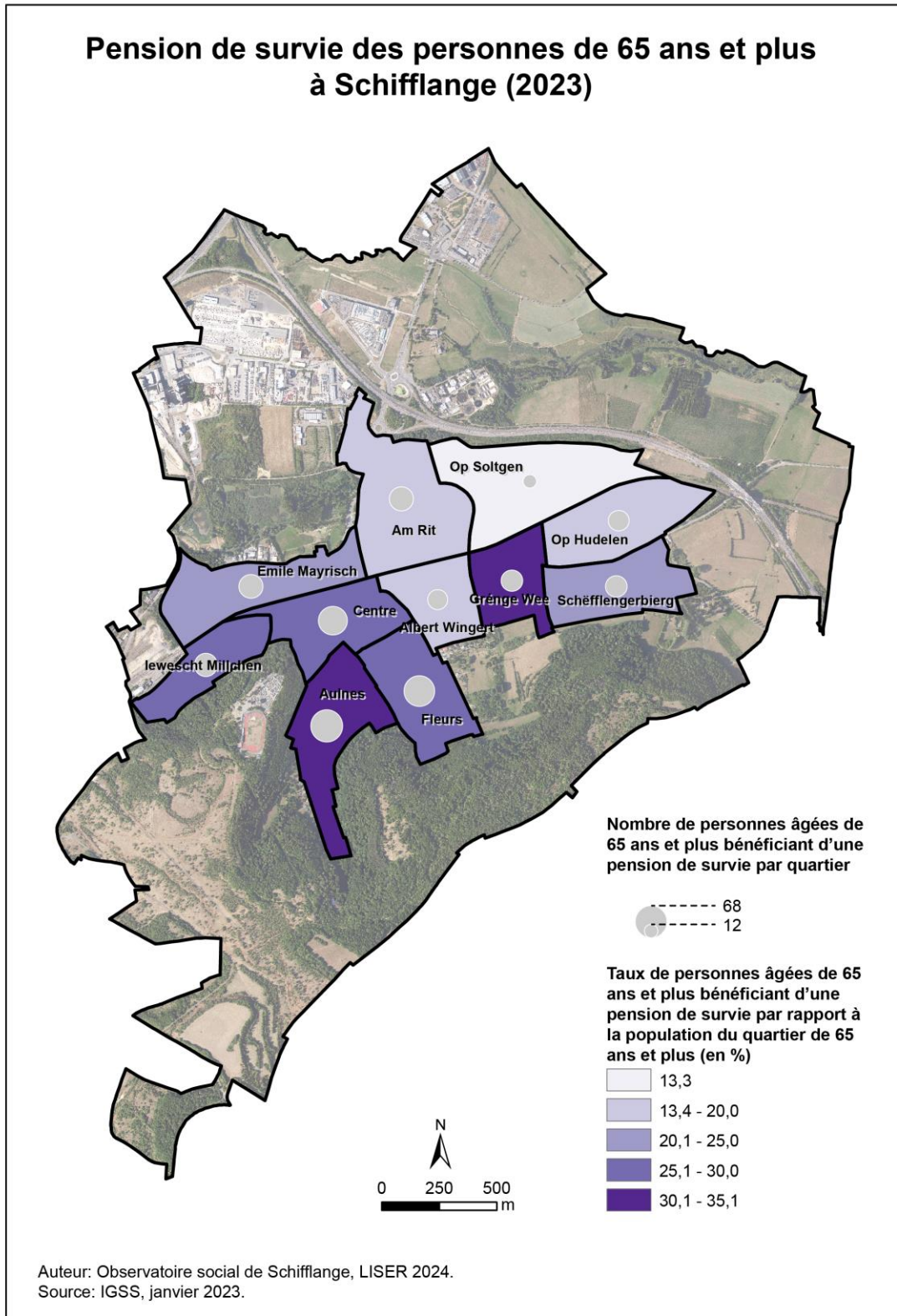
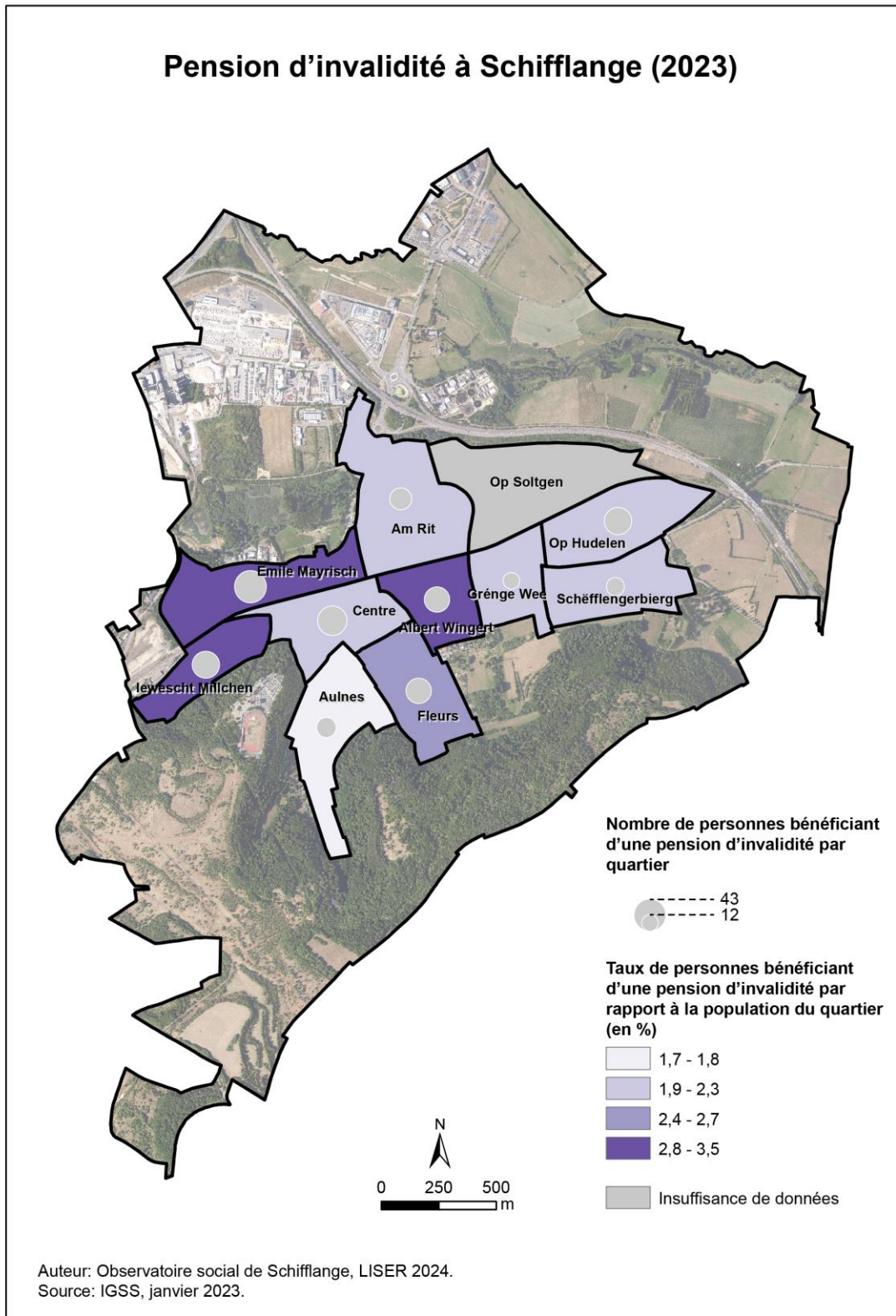


Figure 27 : Pension d'invalidité : carte des pensionnaires (janvier 2023)



4. Bien vieillir à Schifflange : approche globale et focale sur quelques enjeux locaux

Au-delà d'une simple « photographie », le chapitre 4 présente un regard global et dynamique sur la question du Bien vieillir à Schifflange. Ce regard s'inscrit dans un contexte national et local impactant, qu'il convient de rappeler.

Sont successivement présentés :

- **une synthèse de la politique nationale « Personnes âgées »**, dont les orientations et mesures doivent être connues et prises en compte par les communes (4.1.) ;
- **un rappel du contexte communal** dans lequel s'ancre la question du vieillissement et des seniors, intégrant des développements sur l'avancement en l'état du projet « Bien vieillir » à Schifflange (4.2.) ;
- **quelques focales thématiques** permettant de passer en revue les offres communales ;
- **des éléments de synthèse et de conclusion**, livrant une première appréciation des besoins et mettant en évidence quelques grands défis, enjeux et questionnements qui pourront être approfondis ultérieurement par la Municipalité (4.3.).

4.1. Une politique nationale « Personnes âgées » multidimensionnelle, articulée autour de quelques piliers structurants

Aux côtés du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, en charge notamment de l'assurance pension (vieillesse, invalidité et survie), ainsi que de l'assurance dépendance, la politique gouvernementale en faveur des personnes âgées est principalement définie et mise en œuvre par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA).

Entre 2018 et 2023, cette politique a été fortement inspirée par le **concept de « vieillissement actif »**. Elle s'est également appuyée sur les piliers classiques que sont **l'hébergement « seniors »**, le **maintien à domicile**, **l'information et guidance**, ainsi que sur un volet émergent tourné vers le **soutien aux communes**³⁹.

Il est à noter l'**adoption récente de la loi portant « sur la qualité des services pour personnes âgées »**⁴⁰, qui remodèle le cadre légal du secteur⁴¹.

Plaçant au centre des préoccupations la notion de bien-être, cette nouvelle loi vise le **renforcement de la qualité des infrastructures, des prestations et des services** en faveur des personnes âgées, à travers notamment :

- la définition de critères de qualité et l'élaboration d'un « projet d'établissement » qui doit préciser la population cible, l'offre de service, la politique tarifaire, les modalités de gestion des réclamations, etc. ;
- la montée en qualification du personnel ;
- l'amélioration des procédures d'hygiène et sanitaires.

La loi se dote de moyens pour s'assurer de la mise en œuvre de ces règles et « bonnes pratiques », sachant que les prestataires gardent une marge de manœuvre pour définir la meilleure manière d'atteindre les objectifs réglementaires.

³⁹ Signalons qu'un nouveau Plan d'action National « Bien vieillir » devrait prochainement remplacer la stratégie en cours « Active Ageing » ainsi que le « Plan Gériatrique » actuel.

⁴⁰ Initialement déposé en février 2020, le projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées a été voté à la Chambre des Députés le 20 juillet 2023. Auparavant, le secteur des services pour personnes âgées était régi par la loi du 8 septembre 1998, réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi ASFT).

⁴¹ Le secteur des services pour personnes âgées comprend notamment les structures d'hébergement permanent où sont accueillies les personnes dépendantes (ex. Maisons de Soins et CIPA), les services d'aides et de soins à domicile, les foyers de jour, les Clubs Activ Plus, ou encore les prestations de type repas sur roues ou téléalarme.

Le **renforcement de la transparence des services** aux personnes âgées est également visé par la loi, ainsi que la dimension « **médiation et éthique** »⁴².

La loi sur la qualité des services pour personnes âgées se donne également pour objectif **d'optimiser le dialogue institutionnel**. Elle dote ainsi l'actuel Conseil supérieur des personnes âgées d'une base légale⁴³ et instaure la Commission permanente pour le secteur des personnes âgées, réunissant les acteurs clés du secteur dans une logique transversale.

4.1.1. Le « vieillissement actif », maillon central de la politique gouvernementale

Le concept de « vieillissement actif » se donne pour objectif de **contribuer à entretenir l'autonomie personnelle**, par le maintien/renforcement des aptitudes physiques ou mentales et d'un bon état de santé. Il s'agit aussi de **prévenir et maîtriser le phénomène d'isolement**, en encourageant toutes formes d'interactions. **L'épanouissement personnel** est également visé, en ciblant dans un premier temps une transition progressive et apaisée vers la retraite, et éviter ainsi le « vide » qui risque de s'installer.

Cette stratégie « Active Ageing » est indissociable d'une tendance lourde de priorité accordée au maintien à domicile : l'objectif est donc de l'inscrire dans la durée, tout en neutralisant ses effets négatifs (repli sur soi, monotonie de la vie domestique, etc.).

Pour ce faire, différents leviers peuvent être mobilisés : promotion du sport, de la culture et des loisirs et facilitation de leur accès ; formation tout au long de la vie ; démultiplication des possibilités d'échanges et de rencontres, etc.

Des ambitions relativement récentes, telles que le renforcement de l'intégration des non Luxembourgeois(e)s aux offres « active ageing » ou la promotion des échanges intergénérationnels, commencent également à émerger parmi les priorités gouvernementales.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par le soutien à des structures ou associations, tels les Clubs « Activ Plus », le réseau « GERO – Kompetenzzenter fir den Alter » ou encore les foyers de jours.

⁴² Le confortement du volet « médiation et éthique » sera assuré notamment par la création d'un Service national d'information et de médiation. La mise en place de Comités d'éthique au sein des services pour personnes âgées (hébergement, aides et soins à domicile, foyers de jour...) participera aussi de cet objectif, en appuyant les usagers ou le personnel sur des questions éthiques ou de respect des droits fondamentaux.

⁴³ Le Conseil supérieur des personnes âgées est un organe consultatif composé de 13 membres délégués par des organisations de personnes âgées – ou agissant en leur faveur. Il appuie le MFSVA dans l'identification des enjeux et la définition de ses politiques.

LES CLUBS « AKTIV PLUS »

- Les Clubs « Aktiv Plus » (ex. « Clubs Seniors ») ont été consacrés sous cette appellation par la **loi du 23 août 2023 « portant sur la qualité des services pour personnes âgées »**
- Des structures créées pour les premières il y a plus de 25 ans, dédiées à la **promotion et à l'accompagnement du vieillissement actif** et ouvertes aux **publics pleinement autonomes et valides**
- L'absence de restriction d'âge pour accéder aux Clubs, **mais en pratique une priorité accordée aux personnes âgées de 50-60 ans et plus**
- En 2022, on comptait **21 Clubs pour 79 communes impliquées**, soit une bonne couverture nationale
- **12 structures gestionnaires** (Foyers Seniors a.s.b.l. ; Croix-Rouge ; Elisabeth, etc.) soumises à agrément et signataires d'une convention avec le MIFA
- **Un financement principal du MFSVA** (financement des salaires jusqu'à 87% ; participation aux frais de fonctionnement), un cofinancement à la marge des communes, parfois doublé d'aides matérielles (ex. : mise à disposition de locaux) et une part résiduelle d'autofinancement
- **Des singularités rattachées à chaque Club** : date de création ; offres ; publics cibles ; modes de fonctionnement ; approches inclusives ; modalités d'implication des communes, etc.
- **Une adhésion volontaire facultative et une logique de prestations « à la carte »**, la clientèle pouvant fréquenter plusieurs clubs à la fois
- **Une mise en réseau / coordination / promotion des Clubs** pilotée par un coordonnateur du MFSVA

4.1.2. L'hébergement dédié aux personnes âgées

L'objectif est ici de promouvoir et développer des solutions résidentielles multiformes tenant compte des désirs de chacun et de son degré d'autonomie : établissements plus ou moins médicalisés, logements plus ou moins adaptés, offres différenciées de lieux de vie et d'animation.

Les politiques gouvernementales concourent à financer ces infrastructures et les opérations de contrôle qui y sont effectuées.

Selon le MIFA (*Rapport d'activités 2022*), on recensait en 2022 à l'échelle nationale :

- **22 Maisons de Soins** – gérées par 14 gestionnaires pour une capacité d'accueil totale de 2 587 lits – donnant lieu à plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins par résident pris en charge par l'assurance dépendance ;
- **31 centres intégrés pour personnes âgées (CIPA)**, assurant un service global d'aide et de soins ainsi qu'un accueil gérontologique continu, en s'appuyant sur 6 structures gestionnaires pour une capacité totale d'accueil de 4 042 lits ;
- **14 résidences proposant des logements encadrés pour personnes âgées**, gérées par 9 gestionnaires pour une capacité d'accueil totale de 954 lits. Ces résidences assurent une permanence d'assistance et/ou de soins a minima (5 jours par semaine / 8 heures par jour) et n'accueillent pas les personnes nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires au titre de l'assurance dépendance.

Malgré les aides du Fonds National de Solidarité au titre de la complémentaire « Accueil gérontologique » (réservée aux séjours à durée indéterminée), **l'accessibilité à ces offres d'hébergement semble parfois difficile au vu des coûts engendrés.**

La saturation de ces établissements, générant des temps d'attente importants avant de pouvoir s'y installer, constitue également un frein à l'accès. Ce phénomène semble néanmoins à nuancer en fonction du type d'établissement. Par ailleurs, de nombreux projets récents ont vu le jour (nouvelles constructions, transformations-extensions, mises aux normes, etc.), notamment en Région Sud : ils pourraient contribuer à détendre la situation, voire à renforcer la concurrence.

On soulignera également que le maintien à domicile, le régime d'assurance-dépendance ou encore les offres « active ageing » ont conduit à retarder l'admission en CIPA ou Maison de Soins⁴⁴. D'où un **accroissement sensible de l'âge et de l'état de dépendance au moment du placement en établissement spécialisé**, celui-ci se faisant de plus en plus dans l'urgence.

⁴⁴ Au moment de la demande d'admission dans une maison de soins ou un CIPA, l'âge moyen se situe autour de 83 ans, selon les chiffres communiqués en 2022 par l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. La durée moyenne de séjour oscille entre 3,5 et 4 ans.

L'ensemble de ces observations, combinées au retour d'expérience du Covid-19⁴⁵ et à une volonté de monter en gamme des prestations, **ont conduit le gouvernement à se doter d'un nouveau cadre juridique**, intégré dans la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées :

- règles de transparence et renforcement des informations concernant ces établissements (conditions tarifaires ; registre des structures d'hébergement...)
- renforcement et harmonisation des critères de qualité portant sur le cadre d'accueil gérontologique : hébergement, restauration, aide et soins, animation et vie sociale, compétences linguistiques du personnel, etc.
- mise en place dans chaque établissement d'un comité d'éthique, chargé d'appuyer les résidents ou le personnel sur les questions éthiques ou de droits fondamentaux.

Cette nouvelle loi prévoit également **la fusion entre CIPA et maisons de soins**, qui deviennent des « structures d'hébergement pour personnes âgées ». Cela s'explique par le fait que la différence entre les deux types de structures était de moins en moins visible, du fait notamment de l'âge très avancé d'admission en CIPA, accueillant comme les maisons de soins de nombreux cas de dépendance lourde.

La suppression du seuil d'âge de 65 ans pour accéder aux structures d'hébergement est également à noter. Cette évolution devrait avoir en pratique une faible incidence, compte tenu de l'âge avancé d'admission ; elle n'est cependant pas anodine, au sens où elle semble implicitement consacrer la notion de « vieillissement différencié », ainsi que l'idée que c'est à chaque personne de trouver le « bon » moment pour « sauter le pas ». Peut-être cette évolution pourrait-elle également à terme faciliter les admissions de personnes à besoins spécifiques plus jeunes.

⁴⁵ En dépit d'une surmortalité jugée plus faible au Luxembourg que dans la moyenne des autres pays de l'OCDE, la pandémie semble avoir impacté de façon disproportionnée les personnes âgées et socialement fragiles. Une surmortalité anormale des populations âgées de 80 ans et plus hébergées dans des structures spécialisées a en particulier été constaté (Source : *Evaluation des réponses au Covid-19 du Luxembourg : tirer les enseignements de la crise pour accroître la résilience*, 2022), ce qui a conduit à un remodelage en profondeur du projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées. Cela étant, ces observations doivent être mises en perspective avec la moyenne d'âge particulièrement élevée des publics accueillis dans ce type de structures au Luxembourg ainsi qu'avec les méthodes différenciées, en fonction des pays, de comptabilisation de la surmortalité directement liée au Covid-19. De même, la limitation durant la pandémie des transferts de patients depuis les structures d'hébergement vers les hôpitaux, afin de prévenir leur engorgement, constitue une autre clé possible d'interprétation.

4.1.3. La politique de maintien, d'aides et de soins à domicile

Le maintien à domicile est un des fils conducteurs historiques de la politique nationale. Il se matérialise notamment par :

- **un maillage de 43 centres psycho-gériatriques pour personnes âgées** (ou « foyers de jour »), répartis entre 13 gestionnaires. Ces centres proposent une assistance multiforme aux personnes âgées et/ou affectées de troubles psycho-gériatriques : aides et soins spécialisés comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance, accompagnement socio-familial ou institutionnel, consultations psycho-socio-gérontologiques, loisirs, etc. ;
- les **services à domicile d'aides** (tâches domestiques, garde, accompagnement administratif et social, etc.) **ou de soins**, répartis entre 16 structures ;
- **les services ciblés** : l'assistance Téléalarme (appel de secours 24h/24) assurée par 3 gestionnaires ; le service Repas sur roues, assuré par 53 services agréés ;
- **les dispositifs de soutien aux aidants** ;
- **les aides techniques** (lits ou véhicules adaptés, fauteuils roulants, etc.) **ou à l'adaptation des logements** (adaptation des salles d'eau, des portes, etc.) octroyées dans le cadre de l'assurance dépendance.

On soulignera aussi l'importance de la politique de « **tarification sociale** », dont peuvent notamment bénéficier les personnes non éligibles à l'assurance-dépendance pour financer leurs frais d'aides et de soins.

119

4.1.4. Le volet « écoute, information, conseil et orientation »

Ce volet, tourné vers les seniors, leur entourage ou le grand public, intègre par exemple :

- **des services téléphoniques**, généraux (Senioren-Telefon ; Helpline assurance dépendance « générale ») ou ciblés (ex. : Helpline Alzheimer ; Helpline assurance dépendance « aides techniques ») ;
- **des sites internet** délivrant une information générale⁴⁶ ou plus ciblée⁴⁷.

La nouvelle loi sur la qualité des services pour personnes âgées a créé un nouveau Service national d'information et de médiation dans le domaine des services pour personnes âgées. Une de ses missions consistera à prévenir les conflits entre les résidents et/ou usagers des services et les gestionnaires.

⁴⁶ Ex. : http://www.luxsenior.lu/online/www/nav_content/FRE/index.html.

⁴⁷ Ex. : www.demence.lu, dédié aux maladies démentielles.

4.1.5. Le volet « communes amies des seniors » porté par le MFSVA

Le **soutien aux Clubs Aktiv Plus** apparaît comme la pierre angulaire des politiques du MFSVA en direction des communes dans le domaine du vieillissement.

En dehors de cela, on note :

- la formalisation d'un guide, actualisé en 2021, « pour la mise en œuvre d'un plan communal pour les personnes âgées⁴⁸, conçu comme un outil de sensibilisation et de premier accompagnement ;
- le lancement d'un appel à projets biannuel, prioritairement ciblé sur le vieillissement actif et le dialogue intergénérationnel/interculturel, adressé aux commissions communales du troisième âge (ou de toute autre commission compétente) ;
- l'organisation annuelle du Forum pour le troisième âge (« Forum fir den 3. Alter – Eeler Leit an eise Gemengen ») sous la responsabilité du Conseil supérieur des personnes âgées, en collaboration avec la division des personnes âgées du MFSVA et le Syvicol. Ce Forum est tourné vers l'objectif de réunir les commissions communales pour susciter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Ce volet d'appui aux communes, dont les déclinaisons concrètes restent à ce jour relativement ciblées, pourrait être amené à s'étoffer dans les années à venir.

⁴⁸ *Seniorenfreundliche Gemeinden – « communes amies des seniors », Guide pour la mise en œuvre d'un plan communal pour les personnes âgées – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région / Syvicol / Conseil supérieur des personnes âgées, 2012.*

4.2. Un contexte communal influent

4.2.1. Un profil communal singulier à prendre en compte

La problématique du vieillissement et du « grand âge » est indissociable d'un contexte communal à prendre en compte pour comprendre les enjeux locaux et nourrir la réflexion sur le « Bien vieillir à Schifflange ».

Quelques spécificités schifflangeoises, s'inscrivant dans d'importantes mutations, sont donc rappelées ici.

Le premier marqueur de Schifflange concerne sa **forte attractivité résidentielle et son dynamisme démographique**. Sur la période 2001-2023, ce sont plus de 3 500 habitants supplémentaires que la commune a accueilli, résultant principalement de flux migratoires favorables. Dans la dernière décennie, cette croissance démographique apparaît sensiblement supérieure à la moyenne régionale.

Ce développement « accéléré » s'est notamment traduit par **des évolutions** :

- **du profil des habitants** : afflux de familles avec enfants, pour certains en bas âge, qui a eu pour effet de limiter le vieillissement de la population ; croissance et diversification de la population étrangère – entre 2011 et 2022, le nombre de non Luxembourgeois est passé de 3 318 à 4 549 personnes, représentant désormais environ 40% de la population communale, et une centaine de nationalités sont désormais représentées à Schifflange ;
- **de la morphologie urbaine** : réaménagement en cours du centre-ville ; création de nouveaux quartiers (ex. : Op Hudelen) ou transformation-extension de quartiers historiques (ex. : futur lotissement « Libellule » à Op Soltgen, qui modifiera la physionomie du quartier et sa sociologie) ; etc. ;
- **de l'offre d'équipements et de services**, pour répondre à l'augmentation et à la diversification des besoins (modernisation ou création de nouvelles infrastructures sportives, accueil de la petite enfance, etc.)

Ce développement s'opère **dans un contexte géographique et foncier plutôt contraint** : superficie communale relativement modeste et densité de population plutôt élevée⁴⁹ ; commune « coupée » en deux par la voie de chemin de fer, malgré le renforcement progressif des connexions entre les deux parties de la localité (ex. : suppression des passages à niveaux et mise en place de passerelles) ; traversée de l'autoroute A13 dans un grand secteur Nord-Ouest, longeant par endroit les quartiers Op Soltgen et Op Hudelen ; présence d'espaces en friche « gelés » à reconquérir ;

⁴⁹ A l'échelle du pays, Schifflange (1 346 hab./km²) est la commune la plus densément peuplée derrière Esch-sur-Alzette, Luxembourg-Ville et Pétange.

présence d'une couronne boisée autour du cœur aggloméré avec au Sud la réserve naturelle Brucherbierg-Lallengerbierg, ainsi qu'au Nord la vallée de l'Alzette, intégrant notamment les zones de protection naturelle Am Brill et Dumontshaff, ces environnements contribuant à l'attractivité de la commune ; etc.

Ce contexte réduit de fait les potentialités d'urbanisation par extension, dont le potentiel apparaît aujourd'hui plutôt limité. Le développement futur de Schifflange s'appuiera donc en partie sur des grands projets de recyclage foncier – dont l'aménagement de la friche industrielle Metzschmelz (61 ha)⁵⁰ –, ainsi que sur des opérations de densification ou de renouvellement urbain.

Soulignons également certaines singularités d'aménagement, tenant en particulier aux **déséquilibres entre l'Ouest de la ville** – qui concentre l'essentiel de l'offre urbaine, diffusée depuis la gare et le centre-ville – **et le secteur Est**, limité dans ce qu'il propose aux habitants et aux visiteurs (commerces, équipements, services).

L'aménagement de la Metzschmelz devrait conforter ce centre de gravité « Ouest », au vu des offres de centralité ou de proximité qui y seront développées (tram, commerce de proximité...). Les connexions et perméabilités devraient par ailleurs se renforcer avec la commune d'Esch-sur Alzette, à partir de ce nouveau quartier.

En se projetant dans le futur, ce contexte peut amener à s'interroger sur les conditions d'accès à des offres qui pourraient être perçues comme de plus en plus « éloignées » par certains habitants. Symétriquement, les besoins de (grande) proximité qui pourraient se renforcer dans le secteur Est, en lien notamment au vieillissement de la population, mériteraient également d'être réfléchis.

4.2.2. Le « Bien Vieillir à Schifflange » : des contours encore incertains... pour un projet communal appelé à s'affirmer

Pour accompagner le développement rapide de Schifflange, la Municipalité semble s'être prioritairement mobilisée pour **répondre quantitativement à une demande croissante sur certains segments jugés urgents**, tels que l'accueil des familles et les services correspondants.

Entre 2017 et 2023, au-delà de l'aménagement du centre-ville, la Commune a ainsi renforcé ses équipements dans les domaines scolaire et périscolaire (rénovation et agrandissement des écoles ; réorganisation des infrastructures ; etc.), de la petite enfance (augmentation des capacités d'accueil des maisons-relais en particulier) ou du sport (création de nouveaux gymnases, etc.) Certains de ces chantiers se poursuivront dans le cadre de la nouvelle mandature 2023-2029.

⁵⁰ La partie schifflangeoise de l'emprise ne représente que 10% de l'emprise totale du site, le reste relevant de Esch-sur-Alzette.

Dans ce contexte, **quelques politiques municipales réservées aux seniors** sont à souligner : logements dédiés ; évènementiels et festivités ; animations sportives ; soutien aux associations intervenant dans le domaine du vieillissement, etc. Par ailleurs, d'autres politiques, tournées vers l'ensemble des Schifflangeois, profitent en pratique très largement aux seniors (ex. : service « Ruff-Bus » de transport à la demande).

Pour autant, **ces initiatives ne s'appuient pas sur une véritable « planification seniors »**, dont la mise en œuvre relèverait de chaque politique communale (logement, urbanisme, sport/culture, etc.), **ou sur des ressources dédiées**. Cela dans un contexte où la Commission des seniors paraît elle-même confrontée à un défi de redynamisation (enjeu de renouvellement de ses membres ; réactivation de son rôle de réflexion et de force de proposition).

Pour mémoire, cette Commission avait dès 2014 lancé une enquête « Seniors », suivi d'une mise en débat des enjeux du vieillissement. Ce « Senioreforum » semble toutefois avoir débouché sur peu d'actions concrètes et être resté sans suite en termes de processus participatif.

Il se trouve que **la commune de Schifflange peut compter sur un réseau de professionnels spécialisés** dans le domaine du vieillissement. Ces professionnels proposent des interventions diverses et sont reconnus pour la plupart au-delà des frontières communales.

On peut citer ici :

- les structures d'aides et de soins à domicile
- le Club Haus Beim Kiosk, chargé de promouvoir et d'accompagner le vieillissement actif ;
- le Centre d'initiative et de gestion local (CIGL), proposant notamment des services d'aide à la personne ainsi que des services de proximité pour les personnes âgées ;
- la Maison de Soins Am Schmëttbësch, conçue comme une offre d'hébergement médicalisée pour les personnes en situation de dépendance (lourde) ;
- le Foyer de jour Beim Buer, proposant une assistance multiforme en appui au maintien à domicile.

LE SENIORENFORUM DE 2016

- *Un forum participatif ayant réuni une quarantaine de Schifflangeois de 60 ans ou plus, organisé au Club Haus Beim Kiosk et animé par 4motion asbl*
- *Un brainstorming ayant permis à chaque personne de livrer sa perception des acquis, des points critiques, mais aussi de ses craintes et attentes, sur la base de son ressenti et de son expertise d'usage.*
- *Sur cette base, l'engagement d'un débat autour de quatre thèmes (maison de retraite et logement assisté ; soutien et assistance à domicile ; transport et mobilité ; sécurité et propreté) ayant fait émerger quelques enjeux partagés*
- *La formalisation de préconisations d'actions de court, moyen et long terme...qui ne semblent toutefois pas été mises en œuvre, sauf exception (ex. : passage souterrain de la gare)*

On peut ajouter à cette liste l'Office Social de Schiffflange qui, dans le cadre de ces missions courantes, accompagne les seniors au même titre que toute autre personne. Ces structures sont détaillées au paragraphe 4.3. et cartographiées en *Figure 28*.

La présence locale de ces acteurs constitue à l'évidence un atout pour Schiffflange, mais aussi un potentiel qui pourrait être pleinement valorisé dans le cadre d'un projet communal « Bien Vieillir » structuré et coordonné.

Ce projet « Bien Vieillir à Schiffflange », qui reste donc à compléter, pourra **s'appuyer sur la « Déclaration du collège échevinal 2023-2029 »**, qui porte notamment l'ambition d'élaborer un Plan communal « Seniors » opérationnel, adossé à une analyse des offres et des besoins. Parmi les pistes mentionnées dans la Déclaration échevinale figurent par exemple la mise en place d'un « Coordonnateur seniors », l'application systématique des principes d'urbanisme « inclusif », ou encore l'approfondissement de la réflexion au sujet des logements adaptés aux seniors ou « assistés ».

4.3. Panorama des offres locales et regards thématiques

Encart méthodologique

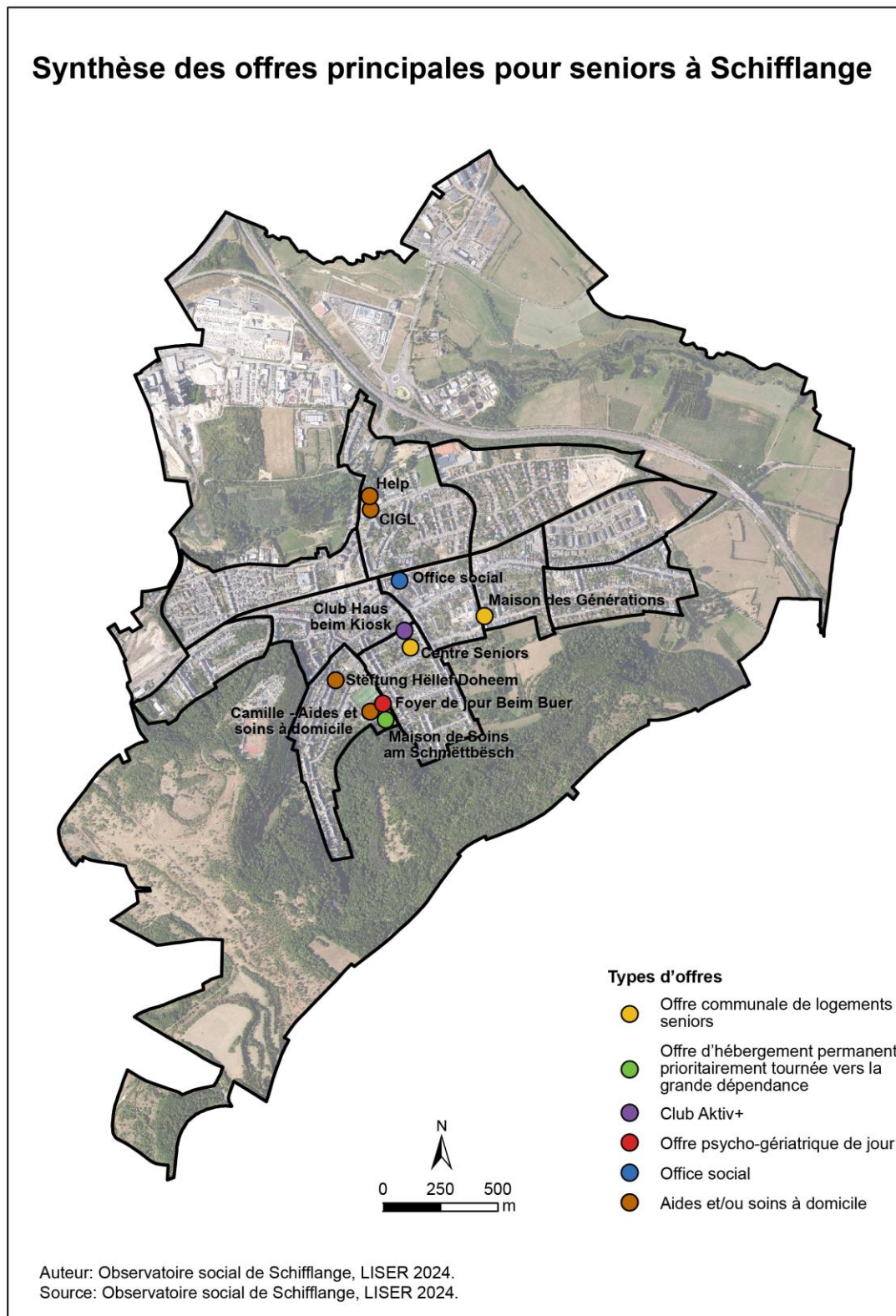
Le contexte étant posé, il s'agit à l'échelle de Schiffflange de porter un regard sur les entrées thématiques suivantes : le maintien à domicile et l'assistance au quotidien ; l'hébergement seniors ; l'accès aux droits et aux services essentiels ; le « bien vieillir ».

Pour chacun de ces regards, sont proposés sans prétention d'exhaustivité :

- quelques éléments de contexte ;
- le recensement des offres existantes et des projets éventuels, en les mettant en perspective autant que possible avec les besoins perçus ;
- la mise en avant de quelques enjeux ou questionnements, sur lesquels la Commune pourra s'appuyer pour poursuivre la réflexion.

Pour une meilleure compréhension, une carte de synthèse des offres « seniors » de Schiffflange est présentée au préalable (*Figure 28*).

Figure 28 : Carte de synthèse des principales offres « seniors » à Schiffflange



4.3.1. Vivre à domicile et bénéficiaire d'une assistance au quotidien

Le maintien à domicile implique de s'appuyer sur une certaine autonomie, adossée à un logement « adapté » et des services ciblés, dispensés au lieu de résidence ou à l'extérieur.

4.3.1.1. L'adaptation physique des logements

Le maintien à domicile suppose d'abord d'évoluer dans un environnement résidentiel adapté : accessibilité depuis l'extérieur ; fluidité des circulations horizontales ou verticales au sein des parties communes et du logement ; dimensionnement et adaptations techniques des intérieurs (salle d'eau ; chambre à coucher, etc.).

Compte tenu de la part des maisons individuelles, qui représentent à Schiffflange près de 50% des logements, ainsi que de l'importance du parc ancien (près de 60% des logements schiffflangeois ont été construits avant 1990 et quelque 70% avant 2000)⁵¹, **on devine que l'adaptation de l'immobilier résidentiel aux exigences de l'âge et de la dépendance est une question importante à Schiffflange.**

Comme mentionné au paragraphe 4.3.1., **des aides techniques étatiques peuvent être demandées**, dans le cadre en particulier de l'assurance dépendance. Au cours de la présente démarche, nous n'avons toutefois pas obtenu d'informations relatives aux aides octroyées aux Schiffflangeois (évolutions du nombre d'attributaires, volumes financiers, etc.). Il n'est donc pas possible d'apprécier la portée de ce dispositif à Schiffflange, sachant qu'aucune action communale spécifique n'est recensée en relais de la politique gouvernementale (ex. : information-sensibilisation ciblée ; repérage des secteurs ou logements à enjeux et des besoins ; etc.).

Il convient par ailleurs de rappeler le **contexte d'entrée en vigueur récente de la nouvelle loi « Accessibilité »**⁵². Cette loi vise à supprimer ou limiter les barrières à l'accessibilité physique des publics « empêchés » (mobilité réduite, handicap visuel, etc.), notamment dans les nouveaux bâtiments d'habitation collectifs⁵³.

Les nouveaux bâtiments d'habitation collectifs sont désormais tenus de respecter des exigences minimales d'accessibilité (circulations extérieures, signalétique, parties communes, accès aux bâtiments et aux logements, circulations à l'intérieur des

⁵¹ L'ensemble des chiffres relatifs au parc communal de logements sont issus du Registre des Bâtiments et des Logement du STATEC (année 2021)

⁵² « Loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs », adoptée le 7 janvier 2022 pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Elle remplace la loi du 29 mars 2001 « portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ».

⁵³ Entendus comme « les bâtiments comportant au moins cinq unités distinctes, dont au moins trois logements, qui sont réparties, même partiellement, sur au moins trois niveaux et qui sont desservies par des parties communes ». En dehors des « nouvelles constructions » au sens strict, ces exigences d'accessibilité sont également applicables aux « créations par changement d'affectation ».

logements (ex. : dimensions des passages, portes et couloirs)), ainsi qu'un seuil de places de stationnement adaptées.

D'autre part, 10% de logements devront être intégralement accessibles aux personnes à mobilité réduite en application de standards d'aménagement plus élevés, avec l'ambition de transformer progressivement le parc résidentiel.

Reste que cette nouvelle loi exclut de son champ d'application les bâtiments d'habitation collectifs existants, dont l'adaptation dépendra de la volonté des propriétaires, en dehors de toute pression réglementaire.

4.3.1.2. L'assistance à domicile : aide, soins et services de proximité

→ **Les services d'aides et/ou de soins à domicile**

Les services d'aides et de soins jouent un rôle central dans la politique de maintien à domicile, en lien en particulier aux prestations prises en charge par l'assurance dépendance ou l'assurance maladie.

En fonction des besoins de chacun, ces services sont mobilisés pour assister les personnes âgées dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie (hygiène corporelle, élimination, nutrition, habillement, mobilité), assurer des gardes, accomplir des tâches domestiques (ménage, achats, jardinage, bricolage, etc.), ou encore proposer un premier accompagnement aux démarches administratives.

Ces services sont également sollicités pour les rendez-vous médicaux, les actes thérapeutiques, postopératoires, palliatifs ou infirmiers, la gestion et l'administration de médicaments, ou pour assurer le lien avec les médecins ou d'autres services spécialisés.

Plus largement, les services d'aides et/ou de soins veillent au bien-être physique et psychique de la patientèle par leur présence et leur écoute.

En dehors des petites structures, il existe **16 grands réseaux d'aides et de soins à domicile** au Luxembourg. **Trois d'entre eux disposent d'une antenne à Schifflange** (Help Croix-Rouge, Fondation Stëftung Hëllef Doheem, Camille), ce qui peut être considéré comme un atout pour les habitants, en termes de proximité et de réactivité.

Une focale sur l'antenne schifflangeoise de Help est présentée ci-après.

L'antenne schifflangeoise de Help a été créée il y a 23 ans.

Elle dispose d'un effectif de **38 équivalents temps pleins** (aides-soignant(e)s ; infirmiers.ères ; personnel de ménage), renforcé au besoin par le pool thérapeutique pluridisciplinaire de la Croix-Rouge (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychologues, etc.) et les équipes des soins continus, palliatifs ou complexes.

La commune de Schifflange concentre la moitié de sa patientèle, soit environ 70 individus, sachant que le périmètre d'intervention de l'antenne couvre également le quartier voisin de Lallange (Esch-sur-Alzette).

Les prestations courantes de Help Schifflange couvrent en particulier les actes infirmiers et les soins spécialisés, la gestion des médicaments (achat, administration, coordination...) et l'assistance aux actes essentiels de la vie. Certaines interventions n'entrent toutefois dans aucune des cases de l'assurance dépendance, du fait d'une grande diversité de besoins mais aussi d'un manque de disponibilité de l'environnement familial.

Dans le cadre d'un parcours journalier cohérent, **les passerelles avec d'autres prises en charge sont courantes** (ex. : foyer de jour de Schifflange ou de Dudelange). Help Schifflange entretient également des liens privilégiés avec le CIGL⁵⁴, ainsi qu'avec l'Office Social (interpellations et renvois mutuels de publics).

Les interactions avec le Club Haus Beim Kiosk apparaissent moins évidentes, compte tenu des décalages entre les clientèles respectives (état de santé et degré de dépendance). Pour autant, des échanges ciblés existent, et des perspectives de

HELP CROIX-ROUGE EN QUELQUES MOTS

- *Un réseau réunissant à ce jour **trois partenaires** : la Croix-Rouge luxembourgeoise, Syrdall Heem asbl, l'Hôpital intercommunal de Steinfort*
- *Une présence sur **divers segments du vieillissement et de la dépendance** : aides et soins à domicile ; centres de jours et logements encadrés ; activités et loisirs (clubs seniors, excursions, séjours) ; appui aux aidants (écoute, conseils et répit), ce volet connaissant actuellement une montée en puissance ; téléalarme*
- ***La Santé figure parmi les quatre grands pôles de la Stratégie 2030 de la Croix-Rouge** (avec le Social, la Jeunesse et l'Humanitaire) incluant un volet « Doheem versuergt » (Aide et Soins) mis en œuvre par environ 1 300 salariés*
- ***Un maillage de 22 antennes** intégrant une présence importante en Région Sud (Bettembourg, Schifflange, Esch-sur-Alzette, etc.)*
- *Sur le segment Aide et Soins, **des femmes représentant deux-tiers de la patientèle** pour une moyenne d'âge de **78 ans** ; des **hommes représentant un tiers de la patientèle** pour une moyenne d'âge de **67 ans***

⁵⁴ Pour des précisions sur la proximité entre ces deux structures, se reporter au paragraphe « Le Centre d'initiative et de gestion local (CIGL) de Schifflange ».

coopération sur la prévention santé pourraient prochainement se dessiner dans le cadre du dispositif Help Plus.

L'antenne de Schifflange est la première, au sein du réseau Help Croix-Rouge, à proposer le **dispositif « Help Senior Plus »**.

Ce service, proposé gratuitement aux Schifflangeois de plus de 60 ans, intègre principalement un volet « conseil et suivi personnalisé », ponctuel ou régulier. L'objectif consiste à repérer le plus tôt possible les besoins d'une personne, de la sensibiliser et de l'accompagner vers toute assistance utile. Il s'agit donc d'une sorte de porte d'entrée aux services d'aides et de soins, avec comme finalité d'inscrire le maintien à domicile dans la durée.

Complémentairement, le dispositif prévoit des temps collectifs d'information et d'animation organisés à Schifflange, sur les thèmes de la santé et de la prévention (ex. : canicule, diabète, Covid-19...). Il est prévu que ces ateliers ou conférences s'appuient sur d'autres acteurs sociaux ; ce qui pourrait permettre à terme de renforcer les interactions locales ainsi que le partenariat affiché avec la Commune dans le cadre du dispositif Help Senior Plus⁵⁵.

Concernant, enfin, la nouvelle loi « portant sur la qualité des services aux personnes âgées », l'impact majeur identifié devrait concerner la montée en qualification attendue du personnel en ce qui concerne la maîtrise du Luxembourgeois, dans un contexte de métiers en tension. Un plan d'actions est en cours de définition pour relever ce défi.

⁵⁵ <https://schifflange.lu/2023/10/23/service-help-senior-plus/>

→ **Le Centre d'initiative et de gestion local (CIGL) de Schiffflange**

Un des objectifs du CIGL Schiffflange est de **contribuer au maintien à domicile des seniors**.

Différentes prestations ponctuelles ou régulières sont proposées aux personnes âgées⁵⁶ à des tarifs avantageux, dans les domaines :

- **de l'aide à la personne et de l'aide ménagère** : nettoyage, lessive et repassage, courses, appui aux rendez-vous médicaux ou bancaires, accompagnement aux démarches administratives ou aux activités récréatives, etc. ;
- **des services de proximité** : entretien du jardin, petites réparations, travaux saisonniers.

Depuis 2024, cette offre a été enrichie par un service Couture structuré, intégrant des prestations à domicile (prise de mesure, livraison des vêtements, etc.).

Au-delà de simples prestations, le CIGL Schiffflange apparaît comme **un acteur « de terrain et du quotidien »** apportant des réponses à des besoins sociaux divers, dans le cadre d'une relation souvent inscrite dans la durée.

En novembre 2023, le CIGL Schiffflange comptait **260 clients, avec un âge moyen entre 60 et 70 ans**. Un accroissement significatif de la demande de services est actuellement constaté, ce qui à terme pourrait conduire le CIGL à renforcer ses effectifs.

LE CIGL SCHIFFFLANGE EN QUELQUES MOTS

- **Une a.s.b.l. relevant de l'économie sociale et solidaire**, créée en 1997
- Une structure **conventionnée avec le Ministère du Travail** et principalement financée par celui-ci
- Une structure **présidée par le Bourgmestre de Schiffflange**, la Commune octroyant par ailleurs un financement complémentaire
- **L'ambition de conforter la cohésion sociale** en s'appuyant sur deux leviers : la réinsertion professionnelle de « bénéficiaires » en recherche d'emploi, à travers un contrat de travail de 5 à 24 mois et un encadrement professionnel et social ; la création de services et d'emplois en réponse à des besoins non satisfaits
- **Diverses missions d'intérêt général**
 - L'Aide à la personne et les Services de proximité, prioritairement au bénéfice des personnes âgées, dépendantes ou convalescentes
 - Le service Recyclage, proposant sur demande un service de collecte sélective des déchets (papier, verre, encombrants)
 - Le service Environnement : aménagement, entretien ou restauration des espaces publics, des parcs et aires de jeux, des espaces verts et sentiers
 - Service Proximité – Bricolage et Jardinage
- En novembre 2023, le CIGL comptait **40 employés**, dont 10 sous CDI

⁵⁶ Depuis janvier 2023, le seuil d'éligibilité historique de 60 ans pour prétendre aux prestations « Aide à la personne » et « Services de proximité » n'est plus d'actualité ; ce qui en pratique ne semble pas modifier la donne, au sens où, pour ce type d'interventions, le cœur de cible et la clientèle du CIGL Schiffflange restent les personnes de 60 ans et plus.

Il faut souligner la **relation étroite que le CIGL entretient avec l'antenne Help Croix-Rouge**. Cela est dû à la cohabitation des deux structures sur un même site (quartier Am Rit), à un ancrage local ancien, mais aussi à des passerelles « naturelles » entre les offres et clientèles respectives – schématiquement, le recours au CIGL précède les prestations d'aide et les soins à domicile, d'où des publics globalement plus jeunes et autonomes.

Ces deux structures paraissent complémentaires : l'une, le CIGL, est un acteur social qui gère des situations parfois extrêmes et passe le relais lorsque ses limites de capacités ou de compétences sont atteintes (ex. : prestations de soins ; dépendance avancée⁵⁷) ; l'autre, Help Croix-Rouge, est un prestataire de service au spectre plus large, financé à l'acte, renvoyant sa patientèle au CIGL lorsque la situation s'y prête (ex. : considérations tarifaires).

Des interventions concertées, pour les cas les plus complexes, sont ponctuellement mises en œuvre.

→ **Le téléalarme**

Le téléalarme (ou « appel assistance externe ») consiste, via un abonnement et un émetteur d'alarme, à assurer 24h/24 et 7j/7 une permanence en vue de dispenser une aide ou des secours d'urgence adaptés à la situation (mobilisation d'un médecin, d'un prestataire d'aide et de soins, d'un parent ou d'un voisin, etc.).

Ce service est géré à Schiffflange par la Fondation Hëllef Doheem et le réseau Help (service « Help 24 »⁵⁸). La Commune participe financièrement à l'installation du dispositif à domicile.

Le téléalarme devrait prendre de l'envergure dans les années à venir dans une logique élargie de téléassistance et de services associés (télémédecine en particulier).

⁵⁷ Sur ce point, il est à noter que le CIGL mène actuellement une réflexion sur le point de savoir s'il ne pourrait pas intégrer un auxiliaire de vie ou un infirmier pour gagner en autonomie sur des cas spécifiques et surtout former le personnel aux « bons gestes » (ex. : gestion des clients touchés par la maladie d'Alzheimer à un stade encore relativement précoce).

⁵⁸ Selon nos informations, environ 70 à 80 habitants de Schiffflange sont actuellement abonnés au service Help 24.

→ ***Le service repas sur roues***

Le service repas sur roues vise à ce que les personnes âgées qui ne peuvent/veulent plus cuisiner ou faire la vaisselle puissent se faire livrer à domicile un déjeuner équilibré. Les Administrations communales sont chargées d'organiser ou coordonner ce service, qui est mis en œuvre par un prestataire agréé.

A Schifflange, on comptait seulement 7 bénéficiaires du service repas sur roues en 2021⁵⁹. Différentes raisons peuvent expliquer ce peu d'intérêt, dont la concurrence des restaurants, proposant pour certains des livraisons à domicile, en particulier depuis la crise sanitaire.

Au vu de cette situation et faute de besoins caractérisés, le service repas sur roues n'est actuellement plus soutenu par la Commune. Il reste toutefois assuré à Schifflange par le groupe Camille, en dehors de toute autre offre.

⁵⁹ Observatoire social de la commune de Schifflange, Rapport n°1, LISER, mars 2023.

4.3.1.3. L'offre psycho-gériatrique

Les centres psycho-gériatriques (CPG) ou « foyers de jour » accueillent, accompagnent, stimulent et soignent les personnes âgées en perte d'autonomie, tout en leur permettant de continuer à vivre à leur domicile.

Les aides et soins spécialisés (aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes etc.), l'accompagnement socio-familial et administratif, les consultations psycho-gérontologiques ainsi que les temps collectifs figurent parmi les prestations qui y sont généralement proposées.

A ce jour, **cette offre psycho-gériatrique paraît relativement réduite**. En juillet 2023, on comptabilisait 166 chaises à l'échelle de la Région Sud, dont 36 sur les communes de Esch-sur-Alzette et Schifflange.

Il semble que cette capacité d'accueil limitée ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, et peut expliquer l'aire d'attraction relativement étendue de ces structures.

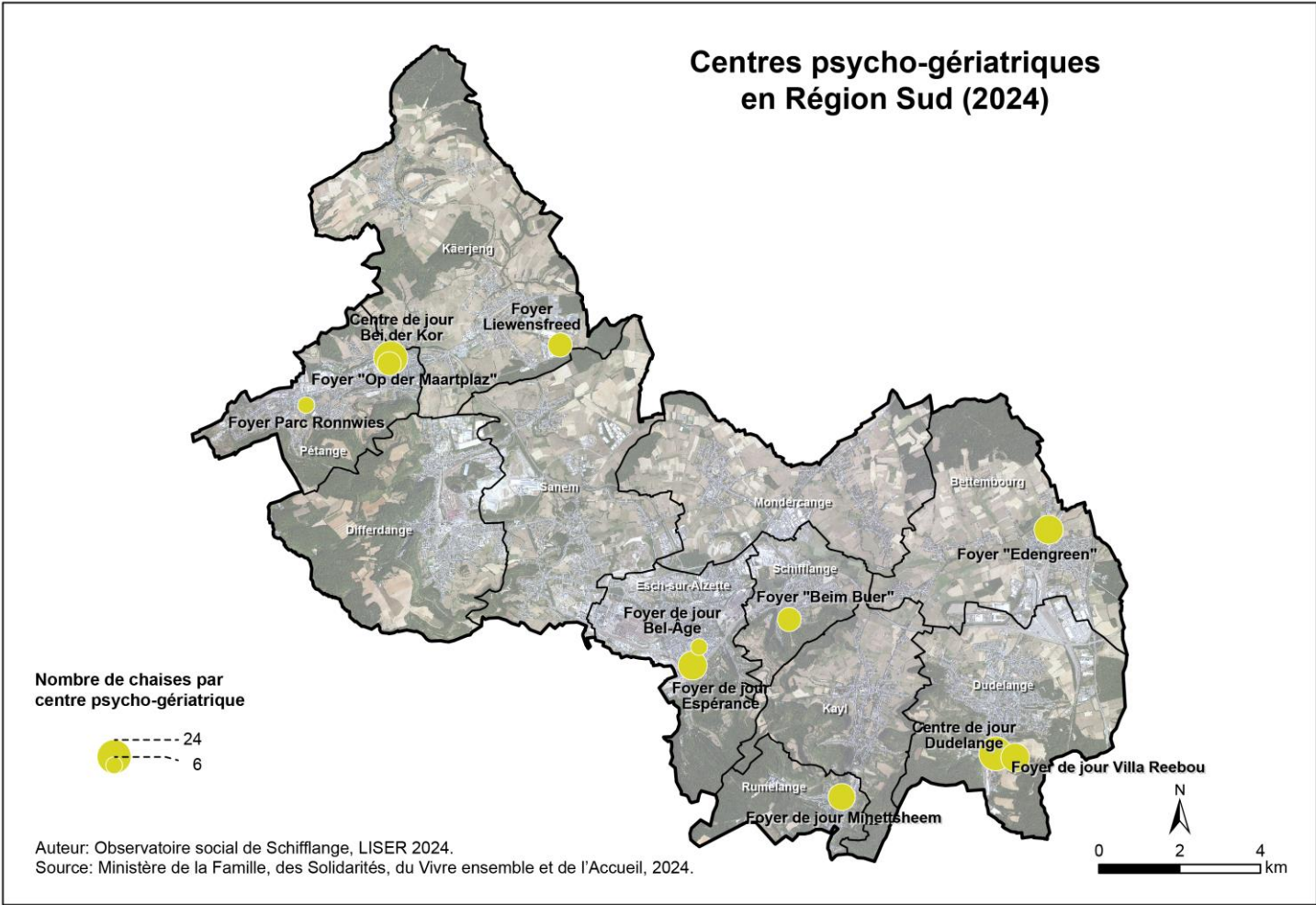
Si, dans la période récente, un renforcement à la marge de l'offre est constaté (ex. : CPG « Op der Maartplaz » de Pétange), la question du rythme auquel des nouvelles structures seront développées pour répondre aux futurs besoins se pose.

Tableau 37 : Fiche d'identité des Centres psycho-gériatriques en Région Sud (2023)

Localité	Nombre de chaises	Structure gestionnaire
Bascharage	12	Novelia Senior Services S.A. (Camille foyers)
Bettembourg	18	Päiperléck s.a.r.l
Dudelange	18	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
	24	Doheem versuergt a.s.b.l.
Esch-sur-Alzette	18	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
	6	Päiperléck s.a.r.l
Pétange	24	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
	12	ZithaServices S.A
Rodange	6	Päiperléck s.a.r.l
Rumelange	16	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l
Schifflange	12	Novelia Senior Services S.A. (Camille)
REGION SUD	166	

Source : MIFA (Rapport d'activités 2022 / Relevé de services pour les personnes âgées, juillet 2023)

Figure 29 : Carte des centres psycho-gériatriques en Région Sud



A la lumière de ces constats, la présence à Schifflange du foyer de jour Beim Buer apparaît d'autant plus précieuse.

L'offre du foyer intègre un service quotidien de transport (domicile-foyer/foyer-domicile) s'articulant avec les horaires des services d'aides et de soins à domicile.

Les envies et besoins de chacun sont intégrés à un projet psycho-gériatrique personnalisé, qui s'articule avec des temps collectifs, thérapeutiques ou d'animation.

Le foyer Beim Buer accueille principalement des Schifflangeois, mais **son aire d'attraction s'étend aux communes voisines** (ex. : Kayl), **voire au-delà** en Région Sud (ex. : Bettembourg).

La patientèle du foyer est **majoritairement féminine et luxembourgeoise / luxembourghophone**. Elle se distingue également par des **écarts d'âges relativement importants** – des cinquantenaires ayant subi un accident vasculaire cérébral ou souffrant de troubles cognitifs jusqu'aux centenaires.

Cette patientèle se renouvelle lentement, les places rendues disponibles étant généralement liées à l'admission en établissement permanent ou à un décès. Au vu de cette réalité et du contexte régional, **les 12 chaises disponibles ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande**, d'où des délais d'attente importants. A l'horizon 2024, l'objectif serait une augmentation de la capacité d'accueil à 24 chaises.

Le foyer de jour Beim Buer partage avec la Maison de Soins Am Schmëttbësch le même bâtiment d'activités et le même gestionnaire (Novelia/Camille). Cela favorise **les synergies entre les deux établissements** : groupes d'activités mixtes ; rôle de « porte d'entrée » à la Maison de Soins jouée par le foyer et renvois de publics ; transferts de personnels ; etc.

Si les interactions avec la Commune paraissent limitées, **différentes coopérations locales** impliquant le foyer existent : avec l'Amicale vun de senioresécherheetsberoder (ou « Amicale SSB ») autour d'animations festives ; avec les crèches, sur des approches intergénérationnelles ; avec l'Office social, en cas par exemple de difficultés financières familiales des patients ; etc.

Au-delà du doublement de la capacité d'accueil du foyer, quelques autres perspectives ou projets devraient appuyer son développement futur : recours à un chien d'accompagnement thérapeutique ; renforcement de l'apprentissage du Luxembourgeois du personnel encadrant ; gestion de patients « atypiques » (ex. : réfugiés) ; etc.

4.3.2. S'installer dans un hébergement permanent « seniors »

Il existe au Luxembourg divers hébergements « seniors », agréments ou non, offrant des prestations de logement et des services diversifiés.

En dehors des logements abordables pour seniors proposés par la Commune, l'offre schifflangeoise est complétée par la Maison de Soins Am Schmëttbësch, réservée à la dépendance lourde.

4.3.2.1. L'offre de logements abordables pour seniors

Il existe à Schifflange **deux offres « seniors » de logements abordables, directement gérées par la Commune** ; l'une étant intégralement dédiée aux personnes âgées (le Centre Seniors), l'autre se voulant plus intergénérationnelle (la Maison des Générations).

Ces résidences sont relativement récentes. Elles offrent une **certaine qualité résidentielle** (intégration urbaine, parties communes, logements) et apparaissant attractives, a fortiori au vu des loyers appliqués. Compte tenu de l'importance de la demande, les délais d'attente peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Pour autant, le **fonctionnement des bâtiments, les parties communes ou l'intérieur des logements ne sont globalement pas adaptés à la grande dépendance ou au handicap lourd**, même si ce constat doit être nuancé au regard :

- du respect de standards minimaux relatifs à l'accessibilité et aux circulations, notamment depuis l'extérieur ou au sein des parties communes (portes automatiques ; dimensionnement et configuration des espaces de transit : halls, couloirs ; etc.) ;
- des équipements spécifiques installés dans les parties communes du Centre Seniors : borne électrique de recharge des fauteuils roulants dans le hall

LE CENTRE SENIORS EN QUELQUES MOTS

- **26 appartements à bas loyer**
- *Une résidence réservée aux personnes de **60 ans ou plus***
- *En novembre 2023, le Centre accueillait **30 résidents** (23 Luxembourgeois ; 7 Allemands, Français ou portugais)*
- *Un **âge moyen de 78 ans***

LA MAISON DES GENERATIONS EN QUELQUES MOTS

- **28 appartements à bas loyer, dont 6 dédiées aux personnes en grande dépendance**
- *Une résidence conçue comme offre intergénérationnelle, d'où **l'absence d'âge d'éligibilité***
- *En pratique, hormis quelques familles, une **résidence très majoritairement occupée par des seniors**, vivant seuls ou en couple, d'où des enjeux de bonne cohabitation entre ces deux types de population*
- *En novembre 2023, la Maison accueillait **48 résidents***
- *Un **âge moyen de 52 ans**.*

d'entrée ; dimensionnement des ascenseurs ;

- de la présence à la Maison des Générations de 6 appartements aménagés et équipés pour des personnes en situation de handicap ou de dépendance avancée (électronique/domotique, dimensionnements des espaces, modulabilité des hauteurs de meubles, aménagements techniques de la salle de bain, etc.) ;
- des améliorations réalisées par les résidents eux-mêmes dans leur logement, en particulier dans les salles de bain (ex. : suppression de seuils, mobilier adapté, etc.).

Ces deux résidences ont également en commun de **ne pas offrir de lieux de rencontre ou d'espaces de vie partagés**⁶⁰. Elles ne proposent pas non plus de **services d'encadrement, d'animation, d'assistance et de soins, de suivi des locataires** (capacités physiques, mobilité, sociabilité et isolement éventuel, etc.) **ou d'orientation vers d'autres structures** en cas de besoin. C'est donc bien au résident lui-même de solliciter les réseaux d'aides et de soins ou toute autre prestation utile (service public, activités culturelles et récréatives, etc.), dans une logique de maintien à domicile.

Le Centre Seniors et la Maison des Générations ne doivent donc pas être confondus avec les « logements encadrés pour personnes âgées », supposant un agrément, des infrastructures adaptées et un encadrement minimal au profit de résidents relativement autonomes⁶¹

138

Dans ce contexte, **l'aide informelle dispensée par le concierge est d'autant plus précieuse** : présence quotidienne et écoute ; interpellation des prestataires sociaux (Office Social, réseaux d'aides et de soins) ; dépannage et petit bricolage dans les parties communes ou les logements. Cette aide ne paraît toutefois pas vraiment structurée, reconnue et assumée dans le package résidentiel proposé.

Pour autant, si l'assistance globale dont bénéficient les résidents est précieuse (conciergerie, Office social, réseaux d'aides et de soins...), elle semble dans certains cas trop limitée ou insuffisamment coordonnée au vu des besoins de prise en charge. L'isolement extrême de résidents arrivés pour certains relativement jeunes mais perdant progressivement leur autonomie sans qu'un transfert vers une structure « adaptée » soit envisagée même à un âge très avancé, est également une réalité dont il faut tenir compte.

⁶⁰ Le Club Haus Beim Kiosk, contrairement aux attentes initiales compte tenu de sa proximité avec le Centre Seniors, ne semble pas jouer ce rôle pour les résidents, faute d'accessibilité directe, d'espaces adaptés, d'intimité suffisante, etc.

⁶¹ Dans le cas où une personne résidant dans un logement encadré verrait son état s'aggraver jusqu'à exiger des soins « permanents » (à savoir plus de 12 heures hebdomadaires), celle-ci est censée demander son admission dans une structure d'hébergement pour personnes âgées dépendante (ex. CIPA ou Maison de Soins). En tout état de cause, les logements de ce type restent rares, notamment en Région Sud (40 lits sont notamment recensés à Kayl (Résidence Val de Kayl)).

L'ensemble de ces observations, doublées du constat du faible renouvellement des locataires dans le temps, amènent à se poser la question **de savoir si ces résidences sont rigoureusement adaptées aux publics qu'elles hébergent**⁶².

Ce qui revient à s'interroger sur ce que pourrait recouvrir un positionnement véritablement « intermédiaire » du Centre Seniors, voire de la Maison des Générations, entre le maintien à domicile et les structures d'hébergement médicalisées.

Plus largement, l'objectif de mieux structurer le parcours résidentiel des seniors, notamment au sein du parc de logements abordables, apparaît comme un défi pour la Commune dans les années qui viennent.

4.3.2.2. Les structures d'hébergement pour personnes âgées

Les Maisons de Soins ont vocation à prendre en charge à plein temps les cas avancés de dépendance physique ou mentale (incluant les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies neurodégénératives, les personnes désorientées ou démentes, etc.).

Chaque établissement s'appuie sur un cadre d'accueil gérontologique : équipes médicales et unités spécialisés (ex. : soins palliatifs) ; professionnels des soins et thérapeutes ; prestations d'hôtellerie (repas, chambre) ; assistance aux actes essentiels ; guidance institutionnelle et socio-familiale ; lieux de vie et loisirs, etc.

En général, ces structures hébergent les pensionnaires pour une durée indéterminée, tout en se ménageant la possibilité d'accueillir des séjours temporaires⁶³.

Pour mémoire (cf. paragraphe 4.1.2), la récente loi « sur la qualité des services pour personnes âgées » réunit les Maisons de soins et les Centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) sous l'appellation « structures d'hébergement pour personnes âgées ».

La Maison de Soins Am Schmëttbësch de Schiffflange a été ouverte il y a une vingtaine d'années, **dans une Région Sud historiquement marquée par un déficit d'offre, qui semble aujourd'hui en train d'être comblé.**

De nouvelles offres sont ainsi apparues récemment. C'est le cas par exemple de la Maison de soins SERVIOR Woiwer créée en 2022 au sein du nouvel écoquartier de

⁶² Cette interrogation fait écho à la déclaration du collège échevinal pour les années 2023-2029, qui prévoit l'approfondissement de la réflexion au sujet des logements « adaptés » aux seniors ou « assistés ».

⁶³ Ces lits « de vacance » sont réservés par exemple aux personnes en rééducation ou convalescence suite à une hospitalisation. Ils permettent aussi d'offrir du repos aux aidants de la personne concernée tout en permettant à la personne accueillie de découvrir l'établissement.

Oberkorn, à Differdange⁶⁴, ou de la Maison de Soins Elysis de Esch-sur-Alzette (130 lits), au début de l'année 2024.

Signalons par ailleurs les ouvertures planifiées de l'établissement SERVIOR Op Acker dans la localité de Bascharage à Käerjeng (201 lits) pour 2025 et de l'établissement SERVIOR Neie Roude Fiels de Rumelange (120 lits) pour 2027. Ce dernier a vocation à remplacer l'ancien établissement qui se trouvait jusque 2023 au même endroit et qui va être complètement reconstruit.

En tenant compte de ces évolutions et des lits « courts séjours », la Région Sud devrait compter 1 551 lits en 2024. D'ici 2027, ce chiffre devrait monter à 1 872 lits.

Cet accroissement en cours de l'offre, qui devrait contribuer à détendre la situation et peut-être atteindre un point d'équilibre, semble aller de pair avec une montée en gamme des structures d'hébergement (modernisation, remise aux normes, extensions, etc.).

⁶⁴ Cette nouvelle structure de 200 lits a remplacé l'ancien établissement SERVIOR Thillebiërg pour un gain net de 60 lits. Elle accueille les pensionnaires de l'ancien site et sert en même temps de logement temporaire aux pensionnaires de l'établissement SERVIOR Roude Fiels de Rumelange pendant la démolition-reconstruction de celui-ci.

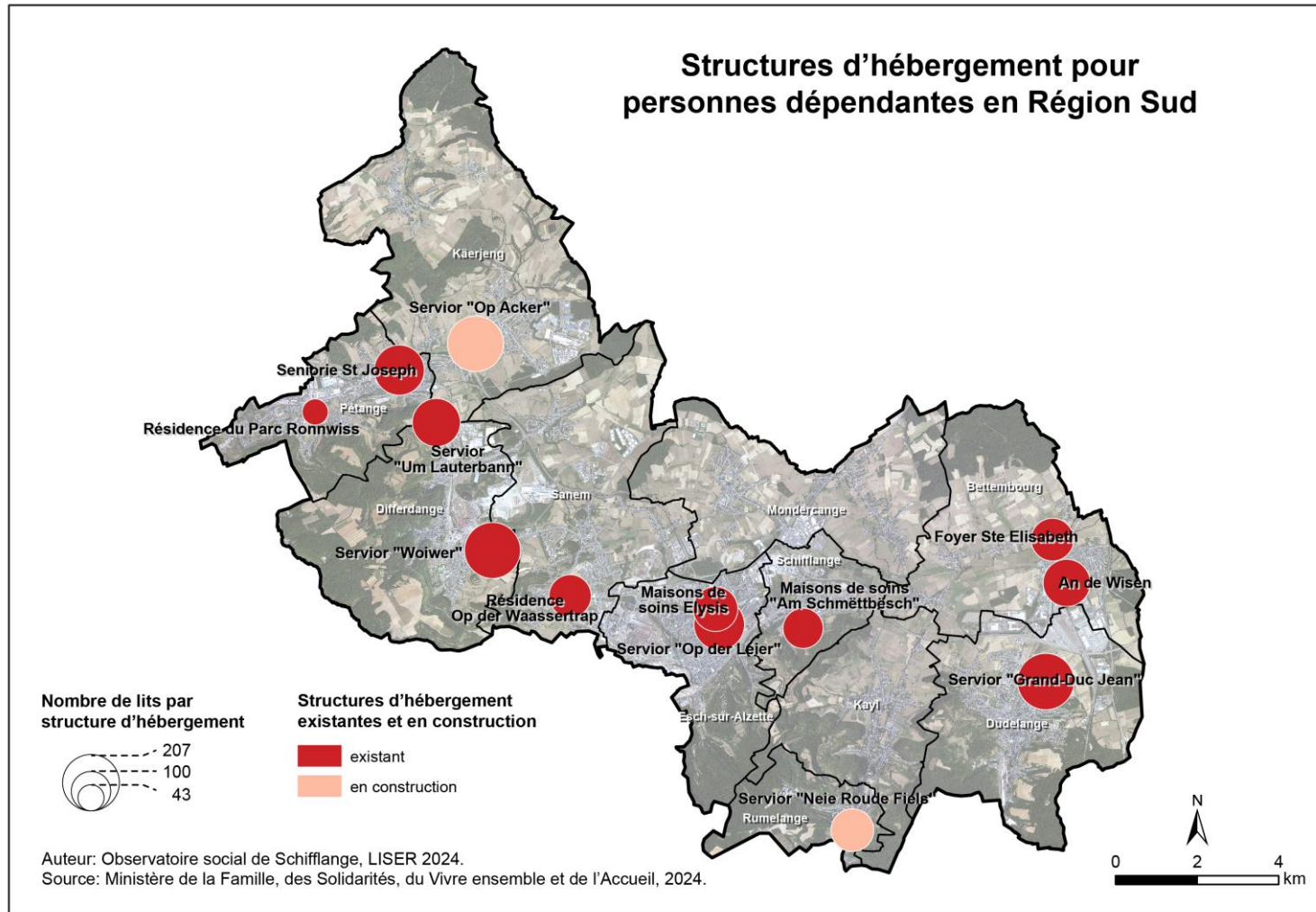
Tableau 38 : Fiche d'identité des structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en Région Sud (2024)⁶⁵

Localité	Nombre de lits	Statut historique	Structure gestionnaire
Belvaux	120	CIPA	Administration communale de Sanem
Bettembourg	118	CIPA	Claire a.s.b.l.
	146	MDS	Sodexo Résidences Services
Differdange	200	MS	Etablissement public SERVIOR
Dudelange	207	CIPA	Etablissement public SERVIOR
Esch-sur-Alzette	168	CIPA	Etablissement public SERVIOR
	130		Elysis a.s.b.l.
Nieder Korn	154	CIPA	Etablissement public SERVIOR
Pétange	162	MS	ZithaSenior S.A.
Rodange	43	CIPA	Päiperléck s.à.r.l
Schifflange	103	MS	Novelia Senior Services S.A. / Camille
REGION SUD	1551		

Source : MIFA (Rapport d'activités 2022 / Relevé de services pour les personnes âgées, janvier 2024)

⁶⁵ La Seniorenresidenz Bel-Âge de Esch-sur-Alzette, compte tenu de son changement récent de positionnement, n'a pas été comptabilisée ici.

Figure 30 : Carte des structures d'hébergement existantes et futures pour personnes dépendantes en Région Sud



Compte tenu de son **implantation historique à Schifflange**, la Maison de Soins Am Schmëttbësch est connue de nombreux Schifflangeois, pour lesquels une priorité d'admission est accordée. Pour autant, **l'aire d'attraction de l'établissement s'étend à toute la Région Sud**.

Une centaine de pensionnaires étaient recensés en septembre 2023, soit un taux d'occupation proche de 100%. Avant leur admission à la Maison de Soins, la plupart d'entre eux bénéficiaient déjà d'un accompagnement gérontologique (foyer de jour et/ou aides et soins à domicile).

A l'image de ce qui est constaté au plan national, et plus encore depuis la crise sanitaire, les personnes âgées semblent de moins en moins anticiper et planifier leur emménagement à la Maison de Soins. D'où des **admissions qui sont souvent subies ou effectuées dans l'urgence**.

Un des chantiers engagés par l'établissement porte sur la **qualité de l'accueil et le confortement du bien-être des résidents** (personnalisation des chambres ; respect des rythmes biologiques de chacun ; etc.). Pour qu'ils se sentent « chez eux », le défi consiste notamment à dresser des ponts entre la vie d'avant et les réalités de l'établissement (prise en charge médicale, sécurité, socialisation, etc.). Pour s'assurer que ces adaptations vont dans le bon sens et qu'elles seront acceptées, l'objectif est d'associer les pensionnaires eux-mêmes et le personnel au processus. Il s'agit également d'impliquer autant que possible les familles, en réaction aux logiques de pure « substitution », pouvant générer une culpabilité ou un sentiment d'abandon chez les aidants.

Parmi les autres perspectives de la Maison de soins figurent l'objectif de **renforcer son ancrage local** (ex. : réflexion sur la présence ponctuelle de commerces ambulants et les conditions d'une délocalisation de certains stands du marché de Schifflange), et de conforter les synergies avec le Foyer de Jour Beim Buer (cf. paragraphe 4.3.1.3.).

Un autre défi majeur portera sur la **capacité à moyen et long terme de recruter du personnel soignant qualifié luxembourgeois** – ou apte à apprendre le Luxembourgeois, moyennant des formations internes. Ce paramètre apparaît d'autant plus important que les personnes âgées mobilisent parfois exclusivement leur « première mémoire » et leur langue maternelle.

LA MAISON DE SOINS AM SCHMËTTBËSCH EN QUELQUES MOTS

- **Une gestion par le groupe Novelia/Camille**, présent sur différents métiers du service à la personne et du vieillissement (aides et soins à domicile, repas sur roues, foyers de jour, structures d'hébergement pour personnes âgées, etc.)
- **90 chambres**, dont 77 individuelles
- **2 types de publics** : les pensionnaires touchés par la maladie d'Alzheimer (ou maladie apparentée) ; les pensionnaires confrontés à toute autre dépendance évolutive
- **Un personnel encadrant et des professionnels de santé représentant 120 salariés**
- **L'application d'une tarification forfaitaire**

En septembre 2023, le groupe Camille et la Maison de Soins Am Schmëttbësch étaient encore en phase d'étude de l'impact de la nouvelle loi sur la qualité des services aux personnes âgées. Au-delà des procédures qui devront être mises en place, notamment sur les volets « Qualité » et « Ethique » – qui pour nombre d'entre elles consisteront à (re)formaliser des pratiques déjà existantes – cette nouvelle loi semble plutôt perçue favorablement, au sens où elle pourrait contribuer à restaurer l'image d'un secteur fortement « marqué », suite en particulier à la pandémie Covid-19.

4.3.3. Faire valoir ses droits et accéder aux services essentiels

La question de l'accès aux droits et aux services essentiels est extrêmement vaste en ce qui concerne des publics « empêchés » ou fragilisés ; le présent rapport n'a pas pour objet de l'approfondir.

S'agissant néanmoins d'une problématique centrale, il nous a paru important de l'évoquer synthétiquement, d'abord sous l'angle des prestations de l'Office Social puis en abordant globalement la question de l'inclusion numérique.

4.3.3.1. Les prestations de l'Office Social

L'Office Social est un acteur majeur de l'accompagnement social à Schiffflange, autour de trois grandes missions suivantes :

- **l'aide sociale** : information, orientation et guidance concernant les droits, prestations et services à dimension sociale ; appui aux démarches relatives aux droits sociaux et aux prestations légales ; écoute, conseil, accompagnement, et suivi socio-psycho-familial ; aides matérielles et financières ; interventions de secours ; etc.
- **l'inclusion sociale**, via le traitement des dossiers REVIS, intégrant un appui à la construction du projet socio-professionnel et au développement des compétences des bénéficiaires ;
- **le service logement**, via la sous-location de 13 logements réservés à des situations particulières⁶⁶. Cette offre de l'Office Social est distincte du parc communal de logements abordables.

L'OFFICE SOCIAL DE SCHIFFFLANGE EN QUELQUES MOTS

- **Un établissement public** placé sous la surveillance de la Commune
- **Des prestations réservées aux Schiffflangeois et mises en œuvre via trois services** : l'Aide Sociale ; le service ARIS (Agents régionaux d'inclusion sociale) ; le service Logement, créé récemment
- **Un accueil inconditionnel** sur rendez-vous (pas de permanences)
- **Un effectif de 5,5 personnes** en septembre 2023, relevant principalement de la Croix-Rouge mais aussi de la Commune (ARIS)

En 2022, 426 ménages ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations de l'Office Social, avec parmi ceux-ci 70 ménages dont le demandeur était une personne âgée de 60

⁶⁶ Ces logements réservés sont mis à disposition de personnes ne répondant pas aux critères d'éligibilité ou d'attribution des logements abordables ; complément d'accompagnement jugé indispensable ; etc. Cette sous-location est à durée déterminée, en fonction de ce que prévoit le projet d'accompagnement individualisé ou le temps que la situation se normalise.

ans et plus, et 72 ménages dont le demandeur relevait de la tranche des personnes entre 50 et 59 ans.

Entre le 1^{er} janvier et la mi-septembre 2023, l'Office Social avait délivré 3 400 prestations réparties entre 423 ménages, parmi lesquels 84 ménages dont le demandeur était une personne de 60 ans et plus et 77 ménages dont le demandeur relevait de la tranche d'âge 50-59 ans.

Plus de la moitié des demandes/prestations sont aujourd'hui liées à la thématique du logement (information-orientation ; aides aux démarches ; aides financières, etc.), qui occupe une place toujours plus importante dans l'activité de l'Office Social.

Les publics seniors de l'Office Social sont **en grande majorité luxembourgeois**, une minorité étant représentée par des Portugais.

Leurs demandes peuvent déboucher sur des **prestations « seniors » spécifiques** : personnalisation du réseau d'aide, de soins et de traitement de la dépendance en fonction des besoins individuels ; information, conseil et orientation relatives aux prestations « seniors » locales (ex. : Téléalarme ; Club Haus Beim Kiosk ; Foyer de jour Beim Buer ; etc.) ; appui aux demandes de placement en structure d'hébergement et accompagnement aux visites d'établissement, etc.

Généralement, ces interventions représentent un investissement important pour l'Office Social, surtout dans un premier temps (échanges hebdomadaires, visites régulières à domicile, etc.). Il s'agit non seulement de répondre aux besoins, mais aussi d'instaurer un cadre de confiance et les conditions d'un suivi global.

Ce dernier aspect est d'autant plus important que l'Office social est parfois perçu comme une structure réservée aux publics fragiles ou précaires, à l'exclusion d'autres publics. Par ailleurs, le fait pour une personne âgée de se rendre à l'Office Social est le plus souvent vécu comme un acte subi, accompli dans l'urgence (suite à une recommandation familiale, sociale ou médicale).

4.3.3.2. L'inclusion numérique

La fracture numérique concerne les publics confrontés à des difficultés matérielles (matériel informatique, connexion internet, imprimante/scanner, etc.), d'utilisation des outils (ex. : smartphone, tablette, etc.) ou d'usage (emails, déclaration en ligne, commerce électronique, services bancaires, etc.).

Au Luxembourg, **parmi les 2% de résidents utilisant peu ou n'utilisant pas Internet**, on trouve en majorité des femmes, des populations à faible niveau

d'éducation ou confronté à des freins linguistiques ainsi que des **personnes âgées de 50 ans et plus**⁶⁷.

Cette fracture numérique agit généralement comme un effet démultiplicateur de difficultés sociales préexistantes. En l'occurrence, **le risque encouru est de renforcer l'isolement des personnes âgées ou de les empêcher d'accéder à certains droits ou prestations**. Et cela dans un contexte de dématérialisation des démarches et procédures qui s'accompagne d'un affaiblissement de la présence locale des services publics ou de certains services privés (ex. : agences bancaires)⁶⁸.

Le Plan national d'inclusion numérique de 2021 se donne pour objectif de résorber cette fracture par l'information-orientation des publics⁶⁹ et différentes mesures opérationnelles.

Si certaines solutions sont plus spécifiquement tournées vers les seniors (ex. : interventions d'associations telles que *Golden Me* ou *Silver surfer* ; conseillers seniors dans le domaine de la sécurité en ligne), elles restent à ce jour encore éparses et inégalement relayées localement.

Il se trouve que, en dehors de l'ancienne Internetstuff⁷⁰ (qui n'existe plus aujourd'hui), et de quelques actions partenariales ponctuelles (ex. : smartphones cafés, portés par la Maison des Jeunes, la commission du 3ème âge et *Golden Me*, avec la participation du Club Haus Beim Kiosk), on ne recense pas à Schiffange d'actions spécifiques sur l'inclusion numérique des seniors.

Il s'agit pourtant d'un **enjeu reconnu par la plupart des acteurs, qui devrait prendre de l'ampleur dans les années qui viennent**, a fortiori pour des publics déjà fragilisés, socialement et/ou linguistiquement. Plus largement, cet enjeu renvoie à une problématique globale de moyen et long terme portant sur les besoins spécifiques des personnes âgées en ce qui concerne leur accès aux droits et aux services.

⁶⁷ Voir à ce sujet l'enquête du LISER menée pour le compte du Ministère de la Digitalisation : « *Inclusion numérique. Une identification des facteurs à l'origine de la fracture numérique* », 2023, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'inclusion numérique de 2021.

⁶⁸ A ce sujet, la déclaration du collège échevinal 2023-2029 affirme sa « (...) volonté d'avancer dans le domaine de la digitalisation des services, tout en maintenant les services par les moyens traditionnels ».

⁶⁹ Comme l'illustre par exemple la mise en ligne récente d'un portail Internet dédié à l'inclusion numérique <https://zesummendigital.public.lu/fr.html>.

⁷⁰ Les Internetstuffen, créées dans diverses communes luxembourgeoises, ont notamment pour objectifs de mettre à disposition une connexion internet à un prix avantageux, de faire découvrir des outils numériques ou encore de proposer des formations aux nouvelles technologies.

4.3.4. « Bien vieillir »

Le « bien vieillir » est analysé ici sous l'angle du vieillissement actif – en portant en particulier la focale sur l'offre du Club Haus Beim Kiosk –, et des mobilités, qui contribuent amplement au maintien du dynamisme des personnes âgées tout en prévenant l'isolement social.

4.3.4.1. L'offre communale de vieillissement « actif »

Le concept de « vieillissement actif » vient rappeler que pour bien vieillir, il est préférable de rester en mouvement... et de tenter de vivre !

Cette exigence résonne avec la crise sanitaire récente, qui a affecté l'état général des personnes âgées (isolement, dégradation de l'état physique ou mental...).

En dehors des besoins « vitaux » – à savoir le logement, les repas, l'assistance dans les actes de la vie quotidienne ou l'accès aux soins – il s'agit donc de se maintenir en forme, de faire des rencontres, de voyager, de continuer à apprendre, à s'impliquer dans la vie de la cité, etc.

Comme n'importe quel habitant, les seniors peuvent profiter des offres sportives ou événementielles de Schifflange. Certaines de ces offres sont particulièrement adaptées aux troisième ou au quatrième âge (ex. : séances de gymnastique, de danse ou d'aquagym réservées aux seniors ; boulodrome ; fêtes de printemps ou de fin d'année ; etc.), tout comme par exemple la programmation culturelle d'Esch-sur-Alzette, qui intègre des spectacles adaptés aux seniors et/ou aux besoins spécifiques.

En dehors de ces offres communales, la **promotion et l'accompagnement du vieillissement actif à Schifflange relève du Club Haus Beim Kiosk.**

L'action du Club Haus s'appuie sur quelques principes forts que sont la **convivialité, l'accueil personnalisé et l'ouverture.**

Cette ouverture se matérialise par le fait qu'aucun âge limite d'accès n'est fixé – d'où la présence ponctuelle de quelques quadragénaires – par l'application d'une gratuité de principe, par un renouvellement régulier des publics ou encore par la présence d'une clientèle majoritairement non schifflangeoise, provenant de toute la Région Sud, voire au-delà.

Si le Club Haus Beim Kiosk revendique une fonction de « deuxième maison », l'objectif premier reste celui de permettre à chaque personne, à travers les activités et les rencontres, de réacquiescer une certaine autonomie sociale.

Un des atouts du Club Haus tient à la **diversité des animations qu'il propose** : les excursions, particulièrement attractives ; les visites et les offres culturelles ; les animations sociétales (solidarités, intergénérationnel, interculturel) ; les activités physiques et sportives, intégrant des propositions ciblées par tranche d'âge ; les cours et conférences, qui rencontrent toutefois des difficultés à trouver leur public ; les ateliers créatifs ; les activités de « convivialité », très appréciées, incluant un déjeuner hebdomadaire, ainsi que divers événementiels et festivités.

Certaines animations sont le fruit de coopérations locales, sur des sujets parfois exigeants (ex. : GroussEltereCafé autour du rôle éducatif des grands-parents,

organisé en collaboration avec le Escher BiBSS et le Mosaique Club de Esch-sur-Alzette). Pour autant, les possibilités d'interactions avec d'autres structures schifflangeoises sont limitées du fait du décalage entre la clientèle du Club Haus, pleinement autonome, et d'autres publics plus dépendants (ex. : Maison de Soins, foyer de jour, réseaux d'aides et de soins).

En 2022, le Club Haus Beim Kiosk de Schifflange comptait 576 usagers – dont 369 adhérents – pour une fréquentation moyenne de 200-250 personnes par semaine et d'une quarantaine de personnes par jour. Si les niveaux de 2019 n'ont pas été retrouvés, la reconquête des publics suite à la pandémie Covid-19 a donné lieu à un renouvellement important de la clientèle (233 nouveaux usagers en 2022).

Cela dit, le profil type de la clientèle reste relativement constant, avec un **âge moyen de 67 ans environ et une prédominance de la représentation féminine et luxembourgeoise**, à hauteur respectivement de 85% et de 91% des clients.

A contrario, on note une faible présence des clients masculins et/ou non luxembourgeois (en dépit de quelques offres ciblées : cours de langue, « Cuisines du Monde » ...), ainsi que des habitants de certains quartiers (ex. : Op Soltgen).

Les personnes âgées entre 65 et 75 ans sont également faiblement représentées, en dehors de quelques activités (ex. : sport), ce qui pourrait s'expliquer par différents

LE CLUB HAUS BEIM KIOSK DE SCHIFFLANGE EN QUELQUES MOTS

- **Une structure pionnière créée il y a une vingtaine d'années**, dont l'ambition est de faciliter la transition entre la vie professionnelle et la retraite, de sortir les seniors de l'isolement, etc., en ciblant les publics pleinement valides et autonomes
- Une structure « unique » bien que rattachée à un réseau de 6 autres Clubhaiser
- **Une équipe de 4 équivalents-temps pleins**, renforcée par une quinzaine de bénévoles mobilisables sur des animations ciblées
- **Un fonctionnement financé à 80% par le MIFA** ; un appui complémentaire de la Commune (financement de 13% des frais de fonctionnement et mise à disposition du local et des services de ménage) ; un autofinancement à la marge
- **Une tarification sur-mesure** : une gratuité de principe permettant de fréquenter le Club a minima ; une possibilité d'adhésion (18 euros) et une tarification à la carte, en fonction des prestations ou animations

facteurs (gestion des petits-enfants ; décalage entre la perception du Club et la perception de soi ; etc.).

4.3.4.2. La mobilité et les parcours dans la ville

La capacité de se déplacer facilement et en sécurité représente un puissant vecteur pour rester dynamique et prévenir l'isolement. Ce d'autant plus que, avec l'âge, nombreux sont ceux qui ne se sentent plus suffisamment à l'aise pour circuler en voiture (ou qui n'ont pas ou plus de permis de conduire).

Les solutions locales de mobilité contribuent à l'attractivité et la qualité résidentielles. Elles représentent en soi un service en même temps qu'un levier pour accéder à d'autres offres et services.

En complément de la desserte communale par des offres interurbaines (train, bus), les Schiffangeois ont à leur disposition le **service de transport sur commande « Ruff-Bus »**. Le Ruff-Bus couvre le territoire communal et quelques destinations stratégiques voisines (zone commerciale de Foetz ; hôpital d'Esch-sur-Alzette).

L'accessibilité à ce service paraît assurée grâce à sa gratuité et son amplitude horaire⁷¹. Pour autant, le Ruff-Bus n'est pas spécifiquement conçu pour les personnes âgées ou dépendantes, pour qui les solutions courantes de mobilité ne seraient pas adaptées, mais est à destination de l'ensemble des habitants de la commune.

En cas de dépendance, les Schiffangeois peuvent se tourner vers des offres privées ou vers le **service Adapto**, dont les conditions d'admission paraissent toutefois restrictives⁷². Ainsi, les seniors présentant des déficiences courantes liées à leur âge ne sont en principe pas éligibles à ce service, tout comme les personnes dont la mobilité est réduite provisoirement, suite par exemple à un accident ou une fracture. En dépit d'améliorations récentes (ex. : mise en place d'une application de réservation et de suivi en temps réel des bus), différents débats ont émergé ces dernières années en vue d'optimiser le fonctionnement d'Adapto⁷³.

En dehors des transports en commun, **différentes actions locales peuvent être mises en œuvre pour faciliter la mobilité « active » et les parcours « apaisés »**.

⁷¹ Le Ruff-Bus circule en semaine entre 7h35 et 17h30 et les samedis entre 9h05 et 16h30.

⁷² Le service Adapto est réservé aux publics en situation de handicap sévère, en incapacité d'utiliser les transports publics ou de conduire un véhicule : personnes en situation de handicap moteur grave permanent ; personnes aveugles ou gravement malvoyantes ; personnes souffrant d'un handicap cognitif ou neurologique ; personnes atteintes d'une maladie évolutive grave. Cette appréciation est réalisée au cas par cas.

⁷³ Ex. : renforcement de l'accompagnement des usagers, au-delà du « simple » service de transport ; ponctualité ; informations sur le service et facilitations pour joindre le centre d'appels, etc.

Pour les seniors, il s'agit à la fois d'une incitation à s'ouvrir sur le monde extérieur et un moyen d'entretenir leur santé.

Le chantier de la « marche en ville » peut être intéressant à ouvrir, avec l'idée que les seniors effectuent de nombreux trajets à pied, aussi longtemps que possible.

Dans cette perspective, différents aménagements sont envisageables : élargissement des trottoirs et amélioration de l'éclairage (pour la sécurité) ; installation de bancs publics (pour les pauses) ; plantation d'arbres (pour l'ombre) ; délimitation d'aires de rencontres (pour la socialisation) ; embellissement et partage des espaces publics (pour le plaisir et l'agrément) ; etc.

La promotion du vélo peut également représenter un chantier porteur (ex. : location de vélos électriques ; sécurisation des passages dangereux et résorption des ruptures, etc.).

Dans ce domaine, en dehors des opérations urbaines ordinaires et de quelques initiatives ciblées (ex. : mise en place de bancs sur quelques axes stratégiques), aucun concept de « mobilité seniors » élargi aux publics à besoins spécifiques, ne semble avoir jusqu'à présent été mis en œuvre à Schiffange.

A ce propos, il faut souligner la volonté inscrite dans la déclaration du collège échevinal 2023-2029, de travailler à l'extension du principe de « Design for all », avec l'objectif de l'appliquer à l'ensemble des projets d'urbanisme et d'aménagement.

4.4. Synthèse et conclusion : grands défis et pistes de réflexion

La gestion du vieillissement et l'accompagnement des personnes âgées représentent un enjeu majeur qui devrait prendre de plus en plus d'ampleur. La politique communale relative au « Bien Vieillir » est donc amenée à s'enrichir à court, moyen et long terme.

Le travail réalisé a permis d'identifier quelques grands défis à relever ainsi que certains chantiers de travail qui pourront être approfondis dans les années à venir. Une synthèse « illustrative » de ces défis et chantiers est présentée ici.

4.4.1. Quelques grands défis à relever

→ **Quelques grands enjeux transversaux qui émergent**

- **Prévenir et traiter l'isolement des personnes âgées**, par différents moyens : adaptation de l'offre résidentielle, urbaine et de mobilité ; promotion du vieillissement actif et de la santé (sport, alimentation, culture, etc.), même à un âge (très) avancé ; etc.
- **Conforter la cohésion sociale et les solidarités**, à différents niveaux
 - Faire bouger les lignes en ce qui concerne la perception du vieillissement, en le dissociant des images négatives
 - Faciliter l'accès aux droits et aux prestations des seniors, dans un contexte tendanciel de fragilisation sociale en particulier des personnes âgées entre 50 et 64 ans
 - Promouvoir la mixité et les solidarités générationnelles à l'échelle de la commune ou des quartiers : passerelles dans le cadre des parcours résidentiels ; animations communes ; dialogue intergénérationnel ; etc.
 - Renforcer l'intégration des seniors non luxembourgeois ou non luxembourgeoisophones
 - Promouvoir et soutenir le bénévolat « seniors »
- **Structurer le parcours résidentiel des seniors et conforter/diversifier l'habitat « adapté »**, notamment en ce qui concerne la transition entre le maintien à domicile et le placement en structures d'hébergement médicalisé

→ **Pour relever ces défis, l'enjeu est de compléter le projet communal relatif au « Bien Vieillir »**

- Définir une **stratégie concertée et transversale** relative au « Bien Vieillir à Schiffflange », déclinée dans une **programmation pluriannuelle d'actions**
- Structurer et renforcer la **gouvernance « seniors »** pour construire ce projet et le mettre en œuvre
 - Approfondir l'opportunité / la faisabilité de doter l'Administration communale d'un « **Coordonnateur seniors** », dont les attributions devront être précisées⁷⁴
 - Renforcer la structuration et l'animation du **cadre partenarial « seniors »** : mise en réseau des acteurs ; renforcement des synergies ; promotion du bénévolat en appui de certaines animations ciblées ; etc.
 - Renouveler, redynamiser, décloisonner la **commission des seniors**, et renforcer ses connexions avec les acteurs locaux

4.4.2. Quelques chantiers de travail et questionnements ciblés

153

→ **L'aide à domicile et l'hébergement seniors**

- Affiner l'appréciation des besoins de **repas sur roues** et approfondir les conditions de renforcement de l'attractivité du service ?
- **Adapter les logements existants** aux exigences de la dépendance et du vieillissement (quelques actions indicatives ci-dessous) ?
 - Renforcer l'information-sensibilisation locale aux enjeux et aux aides existantes ?
 - Repérer les quartiers, îlots, bâtiments ou logements à enjeux, en fonction de leur type, de leur morphologie, de leur occupation, etc. ?
 - Apporter un soutien complémentaire aux aides techniques de l'Etat ?
- Ajuster les **offres de « logement seniors intermédiaire »** ? (quelques actions indicatives ci-dessous) ?

⁷⁴ Ex. : analyse et suivi des besoins des personnes âgées ; accueil, information et guidance ; gestion de services « seniors » ; organisation et animation d'événements ciblés ; soutien des acteurs locaux intervenant auprès des personnes âgées, gestion des relations conventionnelles et renforcement des partenariats ; interactions avec la commission des seniors ; implication dans les réseaux et événementiels « seniors » nationaux ; etc.

- Recenser les besoins actuels et futurs en matière de logement intermédiaire, « abordable » ou non, en les mettant en perspective avec les offres existantes ?
- Repositionner les Centres Seniors et/ou la Maison des Générations en tant que véritables structures de « transition » entre le maintien à domicile et les structures médicalisées ? (encadrement et suivi des locataires, adaptation du bâtiment et des logements, etc.)
- Lancer une réflexion plus sur large sur l'émergence d'offres alternatives aux logements abordables seniors proposés par la Commune ? : « logements encadrés pour personnes âgées » ; logement intergénérationnel à domicile ou en résidence ; habitat partagé « seniors » (logements individuels adaptés, reliés entre eux par des espaces communs), etc.

→ ***L'accueil, l'accès aux droits et l'inclusion numérique***

- Quel intérêt d'un **guide communal** ciblé sur le grand âge ?
- Engager une réflexion sur la **résorption de la fracture numérique** ?
 - Approfondir la compréhension des besoins et attentes des seniors schiffangeois ?
 - Mieux définir les objectifs et renforcer davantage les actions ? : accompagnement aux prestations dématérialisées ; prospection-médiation pour raccrocher les publics les plus « éloignés » et/ou renonçant à leurs droits ; formations aux outils numériques et aux usages ; etc.
 - Identifier les interventions ciblées du Coordonnateur seniors (ex. : information, guidance et orientation-accompagnement aux prestations dématérialisées) dans le cas où ce nouveau poste serait créé ? Des complémentarités à organiser avec les autres acteurs (ex. : Club Haus Beim Kiosk, a priori plutôt tourné sur l'accompagnement aux usages numériques) ?
- A plus long terme, **approfondir plus largement les enjeux d'accessibilité des seniors aux services publics et aux droits** (capacités physiques, modalités d'accueil, etc.), en portant une attention particulière aux besoins spécifiques des publics cumulant les difficultés sociales (précarité, barrière linguistique, etc.) ? L'intérêt d'engager une réflexion sur la structuration d'un « accueil social de proximité » qui offrirait, en complément de l'Office Social, un cadre informel d'écoute, d'échanges et d'accompagnement (ex. : permanences de services publics, information juridique, soutiens aux initiatives citoyennes, point d'accès au numérique, etc.) ?

→ ***Le vieillissement actif***

- **Approfondir la connaissance des pratiques, des attentes et des besoins** des seniors dans le domaine du vieillissement actif ?
- **Améliorer l'accessibilité des publics non luxembourgeois ou non luxembourghophones** aux animations et activités ? Des leviers prioritaires à activer pour cela (ex. : coopérations renforcées entre les acteurs locaux intervenant dans le domaine du vieillissement actif et la Commune) ?
- Renforcer les **approches intergénérationnelles** ?
- Promouvoir **l'implication citoyenne des seniors** ? Quel intérêt d'une instance spécifique du type « Conseil des aînés » ?

→ ***L'espace public et les mobilités***

- Engager une **opération « pilote » d'adaptation de l'urbanisme et des mobilités aux personnes âgées** (voire aux publics à besoins spécifiques : handicapés moteur, non-voyants, malentendants, etc.), sur une partie de la ville ou sur des parcours « stratégiques » ?

Ce travail pourrait par exemple intégrer, dans une logique participative :

- un état des lieux des pratiques des seniors (voire des publics à besoins spécifiques) : déplacements, types d'occupation et usages de l'espace public et usages, etc. ;
- une grille de lecture du périmètre étudié du point de vue des personnes âgées voire des publics à besoins spécifiques, en s'appuyant une analyse multicritères, l'expertise d'usage des habitants et l'expertise des opérateurs qualifiés ;
- un schéma directeur, intégrant les aménagements à réaliser.

Table des figures

Figure 1 : Schéma illustratif de quelques aides ciblées sur les seniors	19
Figure 2 : Schéma illustratif de quelques services ou structures dédiés aux seniors 20	
Figure 3 : Structure de la population du Luxembourg par âge et sexe (années 2011/2021)	26
Figure 4 : Pyramide des âges selon la nationalité au 1er janvier 2023 à l'échelle du Luxembourg.....	27
Figure 5 : Evolution de l'âge moyen des décès entre 2011 et 2022 à Schifflange ...	33
Figure 6 : Répartition des résidents par genre et classe d'âge au 1 ^{er} janvier 2023 à Schifflange.....	34
Figure 7 : Groupes de nationalités par classes d'âge à Schifflange (juillet 2023).....	39
Figure 8 : Moyenne d'âge par quartier (juillet 2023)	43
Figure 9 : Carte de la répartition de la population « seniors » (juillet 2023) : focale sur les personnes âgées de 60 et plus	45
Figure 10 : Carte de la répartition par quartier de la population « seniors » (juillet 2023) : focale sur les personnes âgées de 60 à 74 ans	46
Figure 11 : Carte de la répartition de la population « seniors » (juillet 2023) : focale les personnes âgées de 75 ans et plus.....	47
Figure 12 : Carte des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules (juillet 2023)	52
Figure 13 : Répartition par genre des 60-74 ans et des 75 ans et plus à l'échelle des quartiers (juillet 2023)	53
Figure 14 : Carte de la répartition des Luxembourgeois et des étrangers âgés entre 50 et 59 ans (juillet 2023)	56
Figure 15 : Carte de la répartition des Luxembourgeois et des étrangers âgés entre 60 et 74 ans (juillet 2023)	57
Figure 16 : Carte de la répartition des Luxembourgeois et des étrangers âgés de 75 ans et plus (juillet 2023).....	58
Figure 17 : Résidents en emploi entre 50 et 65 ans à Schifflange (janvier 2023).....	64
Figure 18 : Carte des revenus moyens bruts des personnes âgées de 50 ans et plus (janvier 2023).....	96
Figure 19 : Carte des revenus médians bruts des personnes âgées de 50 ans et plus (janvier 2023).....	97

Figure 20 : Carte de la répartition du premier quintile de revenus bruts (janvier 2023)	101
Figure 21 : Carte de la répartition du dernier quintile de revenus bruts (janvier 2023)	102
Figure 22 : Carte des rapports interquintiles des revenus bruts des personnes âgées de 50 ans et plus (janvier 2023)	103
Figure 23 : Carte des bénéficiaires de l'allocation de vie chère âgés de 50 ans et plus (janvier 2023)	106
Figure 24 : Assurance dépendance : carte des assurés (janvier 2023)	108
Figure 25 : Pension de vieillesse : carte des pensionnaires âgés de 65 ans et plus (janvier 2023)	109
Figure 26 : Pension de survie : carte des pensionnaires âgés de 65 ans et plus (janvier 2023)	110
Figure 27 : Pension d'invalidité : carte des pensionnaires (janvier 2023)	111
Figure 28 : Carte de synthèse des principales offres « seniors » à Schifflange	126
Figure 29 : Carte des centres psycho-gériatriques en Région Sud	135
Figure 30 : Carte des structures d'hébergement existantes et futures pour personnes dépendantes en Région Sud	142

Table des tableaux

Tableau 1 : Décompte du nombre d'individus par classe d'âge « seniors » à Schiffflange (juillet 2023)	31
Tableau 2 : Durée moyenne de résidence au domicile actuel par classe d'âge à Schiffflange (juillet 2023)	31
Tableau 3 : Origine des résidents schiffflangeois par classe d'âge (juillet 2023).....	32
Tableau 4 : Statut civil par classes d'âge et genre à Schiffflange (juillet 2023)	35
Tableau 5 : Composition des ménages par classe d'âge à Schiffflange (juillet 2023)	37
Tableau 6 : Personnes vivant seules à Schiffflange par genre et par tranche d'âge (juillet 2023)	38
Tableau 7 : Durée moyenne de résidence au domicile actuel en années, par classe d'âge et par groupes de nationalités à Schiffflange (juillet 2023).....	41
Tableau 8 : Indices de vieillissement et de dépendance par quartier (juillet 2023) ...	43
Tableau 9 : Population de 50 ans et plus par quartier (juillet 2023).....	44
Tableau 10 : Durée moyenne de résidence dans leur domicile actuel de Schiffflange parmi les habitants âgés de 50 ans et plus, par quartier (juillet 2023)	50
Tableau 11 : Personnes en emploi en janvier 2023 et taux d'emploi en janvier 2023 et janvier 2013 à Schiffflange	61
Tableau 12 : Personnes en emploi par classes d'âge et par sexe en janvier 2023 à Schiffflange.....	62
Tableau 13 : Personnes en emploi par classes d'âge et par nationalité en janvier 2023	63
Tableau 14 : Répartition par secteur d'activité et par âge des emplois occupés par les Schiffflangeois (janvier 2023)	66
Tableau 15 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité de chômage et part dans la population active à Schiffflange par classe d'âge (janvier 2023)	68
Tableau 16 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité de chômage par classe d'âge, genre et nationalité (janvier 2023)	69
Tableau 17 : Revenus bruts moyens et médians des individus en euros par classes d'âge à Schiffflange en janvier 2023 (et janvier 2013 pour le positionnement par rapport au revenu moyen).....	73
Tableau 18 : Répartition par classes d'âge des 10% de revenus bruts les plus élevés* de la commune en janvier 2013 et 2023.....	74

Tableau 19 : Répartition par classes d'âge à Schiffflange du premier et du dernier quintile des revenus bruts des individus en janvier 2023.....	75
Tableau 20 : Prestations sociales touchées par les Schiffflangeois par classes d'âge, en janvier 2023.....	79
Tableau 21 : Nombre et part de personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013.....	81
Tableau 22 : Nombre et part de personnes, habitant dans une communauté domestique, bénéficiaires du RMG (janvier 2013) et du REVIS (janvier 2023) par classe d'âge.....	82
Tableau 23 : Nombre et part des personnes touchant un revenu pour personnes gravement handicapées par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013.....	83
Tableau 24 : Nombre et part de personnes relevant d'une communauté domestique touchant l'allocation de vie chère par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013	84
Tableau 25 : Nombre et part de personnes bénéficiant de l'assurance dépendance (en nature ou espèces) par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013	85
Tableau 26 : Nombre et part de personnes bénéficiant d'une pension de vieillesse par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013.....	86
Tableau 27 : Nombre et part de personnes bénéficiant d'une pension de survie par classe d'âge en janvier 2023 et en janvier 2013.....	87
Tableau 28 : Revenus totaux bruts moyens et médians des individus par type de statut et par classe d'âge en janvier 2023	88
Tableau 29 : Revenus bruts moyens et médians des individus en euros par classe d'âge et par sexe en janvier 2023.....	90
Tableau 30 : Revenus bruts moyens et médians des individus en euros par classe d'âge et par nationalité en janvier 2023	92
Tableau 31 : Revenus bruts moyens et médians des individus âgés de 50 ans et plus en euros par quartier en janvier 2023.....	94
Tableau 32 : Revenus bruts moyens et médians des individus âgés de 50 ans et plus en euros par quartier en janvier 2013.....	95
Tableau 33 : Répartition du premier et du dernier quintile des revenus bruts* des individus (après rejet des 5% les plus bas) par quartier en janvier 2023.....	98
Tableau 34 : Rapport interquintile des revenus selon l'âge et les quartiers en janvier 2013 et en janvier 2023	99
Tableau 35 : Personnes habitant dans une communauté domestique bénéficiant de l'allocation de vie chère pas classes d'âge et par quartier en janvier 2023	105

Tableau 36 : Personnes bénéficiant d'une pension de vieillesse en janvier 2023 par quartier et par classe d'âge	107
Tableau 37 : Fiche d'identité des Centres psycho-gériatriques en Région Sud (2023)	134
Tableau 38 : Fiche d'identité des structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en Région Sud (2024).....	141

Liste des entretiens réalisés

Structures/Etablissements	Interlocuteurs
Collège échevinal de Schifflange	<p>Paul WEIMERSKIRCH, bourgmestre</p> <p>Marc SPAUTZ, échevin chargé du développement économique, de l'intégration, de la cohésion sociale, des seniors et de l'égalité des chances</p>
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région <i>Division des personnes âgées</i>	<p>Claude SIBENALER – Responsable de la Division</p> <p>Michaela ZUNIGA – Attachée</p> <p>Caroline SCHMITZ – Point de contact Communes</p> <p>Anne MASOTTI – Responsable Clubs Seniors</p>
Commission seniors de la commune de Schifflange	Pierrot FEIEREISEN – Président
Office social de Schifflange	Nathalie BLEY – Assistante sociale
Centre d'initiative et de gestion local (CIGL) de Schifflange	Amélia ADROVIC – Directrice
Centre Seniors / Maison des Générations de Schifflange	David ONGARO – Concierge
HELP Croix-Rouge – Antenne de Schifflange	Pascal GRUSLIN – Responsable
Club Haus Beim Kiosk de Schifflange	Joëlle FLOENER – Chargée de direction
Maison de Soins Am Schmëttbësch	Aude COLLIGNON – Chargée de direction
Foyer de jour Beim Buer	Nuno LOPES CORREIA – Chargé de direction

